LE DEVOIR

la météo: Nuageux avec éclaircies.
Risque d'averses. Max.: 23
Demain: averses dispersées
(détail page 16)

Vol. LXXVII — No 134 ★ Montréal, mercredi 11 juin 1986 extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

CONSTRUCTION

Les syndicats appellent à la grève générale illimitée

LAURENT SOUMIS

Au lendemain d'une rencontre de négociations qui n'aura duré que quinze minutes, la coalition syndicale des ouvriers de la construction a lancé, hier, à Montréal, le mot d'ordre d'une grève générale illimitée sur tous les chantiers de la province à compter de lundi matin.

D'ici là, la FTQ-Construction et le Conseil provincial des métiers - International se sont engagés à respecter la trêve des moyens de pression qu'ils avaient convenu de poursuivre jusqu'à dimanche prochain, à minuit.

Entre temps, dans un ultime tentative d'amener l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) à assouplir ses positions, la coalition qui regroupe près des trois quarts des travailleurs de l'industrie

Voir page 8: Construction

La loi sera plus dure contre la pornographie et les abus sexuels à l'endroit des enfants

■ Trop vague, la définition du ministre nous ramène à l'ère victorienne, estime l'opposition

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le ministre de la Justice, M. John Crosbie, a déposé en Chambre, hier, des mesures législatives visant à modifier le Code criminel pour protéger les enfants contre l'agression et l'exploitation sexuelles et pour lutter plus efficacement contre la prolifération de la pornographie. Les partis d'opposition ont appuyé les nouvelles mesures mais questionné la définition gouvernementale, trop vague pour eux, de la pornographie.

Les nouvelles dispositions du Code Criminel, qui pourraient entrer en vigueur dès l'an prochain, imposeront une sentence maximale de 10 ans de prison à quiconque touchera un enfant de moins de 14 ans pour des fins d'ordre sexuel ou l'invitera à le toucher.

Des peines extrêmement sévères seront adoptées pour ceux qui se livrent au proxénétisme avec des mineurs, les entraînent à la prostitution, ou vivent des fruits de la prostitution des mineurs. Ainsi, pour les clients de prostitués de moins de 18 ans, la peine sera de 5 ans de prison maximun; pour les personnes qui vivent des fruits de la prostitution juvénile, la peine atteindra 14 ans d'emprisonnement.

En ce qui concerne la pornographie qui met en cause des enfants, la production, l'importation, la distribution et la possession de matériel pornographique sera passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans. Cette peine sera également applicable au fait de se servir d'un enfant pour produire du matériel pornographique.

De plus, le simple fait de posséder, pour usage personnel, un document pornographique mettant en cause des enfants sera aussi une infraction si les nouveaux amendements sont adoptés par le Parlement. La peine maximale pour ce genre d'infraction

Voir page 8: Pornographie

L'AFRIQUE DU SUD À LA QUINZAINE DE QUÉBEC



Les Montréalais pourront voir Asinamali au Centaur à l'automne.

« N'importe où, l'homme noir est en cellule »

ROBERT LÉVESQUE

QUÉBEC — À six jours du 10e anniversaire du soulèvement de Soweto, cinq comédiens noirs d'Afrique du Sud sont venus dire à Québec, par un spectacle (*Asinamali*) directement anti-apartheid, mais aussi de vive voix en conférence de presse hier midi, que « la condition de l'homme noir dans notre pays, c'est que n'importe où il est, il est en cellule ! »

Dans leur spectacle ouvertement engagé — dont le titre veut dire « On n'a pas d'argent », ce qui était le cri de ralliement des Noirs de Durban et de Lamontville, en 1983, lors de la hausse des prix des loyers réservés aux Noirs — les cinq comédiens évoquent, dans un éblouissant mélange de danse, de chant, de pantomime et de monologues entrecroisés, le sort de l'homme noir d'Afrique du Sud dans sa quotidienneté. Dans une cellule de prison, ces cinq personnages, jetés là pour différentes raisons allant du fait d'être noir au seul délit d'avoir fréquenté un activiste, se moquent non seulement de l'autorité, y compris la police noire, mais aussi d'eux-mêmes, ce qui donne une grande force de générosité à leur combat théâtral.

Reçu avec chaleur par le public de la Quinzaine, qui avait envahi la salle de l'Implanthéâtre, rue Crémazie, lundi soir — un public qui a rappelé à plusieurs reprises, par des applaudis-

Voir page 8: Quinzaine

HEURTS EN AFRIQUE DU SUD

La police aide les collaborateurs noirs de Pretoria

CAMP DE SQUATTERS KTC (Reuter, AFP) — Des bandes armées de miliciens conservateurs noirs, appuyées par la police, se sont emparées hier du bidonville de KTC, dans l'immense camp de squatters de Crossroads, à l'issue de combats acharnés.

De véritables batailles rangées ont opposé, sous une pluie battante, les miliciens, appelés « vigiles », à de jeunes radicaux noirs, surnommés « camarades », avant que les premiers n'investissent finalement le bidonville de KTC, à la périphérie du Cap.

Selon des témoins, les combats qui ont embrasé Crossroads, un des plus sordides bidonvilles d'Afrique du Sud, ont fait au moins dix morts. Des deux côtés, on a utilisé armes à feu, barres de fer, haches et bâtons.

Des témoins affirment avoir vu des policiers blancs venir en aide aux miliciens noirs, en tirant des gaz lacrymogènes contre les radicaux. Jusqu'ici, les forces de l'ordre avaient catégoriquement démenti avoir pris part aux affrontements. On ignore pour le moment si les combats d'hier ont fait des victimes.

Toutefois, au moins quatre journalistes ont été blessés. Un photographe français, M. Patrick Durand, a reçu une balle dans un bras. Un cameraman indépendant travaillant pour la chaîne de télévision britannique ITN, M. George D'Arth, et son preneur de son, M. Andie Siso, ont été grièvement blessés à coups de machette. Un journaliste du quotidien sud-africain *The Citizen*, M. Bert van Hees, a pour sa part été atteint par une balle perdue. Jamais encore autant de journalistes n'avaient été, en une seule journée, victimes de la violence qui secoue l'Afrique du Sud.

Une fumée épaisse s'élevait, hier en début d'après-midi, du camp de KTC, où les miliciens ont incendié plusieurs huttes de squatters après leur « victoire ».

Celle-ci constitue également un succès pour le gouvernement, qui tente depuis longtemps d'évacuer la population de Crossroads et de ses « satellites » vers la toute nouvelle cité noire de Khayelitsha, bâtie à l'écart de la ville du Cap.

Les miliciens, liés aux dirigeants conservateurs noirs des quartiers les plus anciens de Crossroads, avaient lancé le mois dernier des offensives contre trois quartiers périphériques du camp, contrôlés par les « camarades ».

Trente-trois personnes avaient alors été tuées dans les combats, qui avaient provoqué l'exode de plus de 50,000 habitants, aujourd'hui sans-abri.

Ceux-ci sont, en grande majorité, des chômeurs originaires de l'est de la province du Cap, venus s'installer à Crossroads pour trouver du travail.

Les événements d'hier se sont produits alors que toute l'opposition noire s'apprête à célébrer dans six jours le dixième anniversaire des sanglantes émeutes de Soweto, malgré la stricte interdiction des manifestations publiques décrétée par les autorités.

Au Cap, à quelques kilomètres de la scène des affrontements, le gouvernement a entamé un dernier effort pour faire adopter par le Parlement deux lois visant a renforcer l'arsenal répressif, en prévision d'une éventuelle nouvelle flambée de violence lors de l'anniversaire des émeutes de Soweto. Le gouvernement s'est employé à convaincre les

Voir page 8: Pretoria

Les jurés acquittent le policier Parent

MONTRÉAL (d'après CP) — Le policier Jacques Parent, 41 ans, de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), a été acquitté, hier, par un jury des accusations de voies de fait graves et de séquestration sur la personne de M. Brian O'Carroll.

Après avoir demandé à revoir le vidéo qui avait enregistré l'incident — document qui devait déclencher la suspension sans solde du policier et l'ouverture d'une enquête à son sujet — les jurés, six hommes et six femmes, ont rendu leur verdict, après de deux jours de délibérations.

Résident de Saint-Laurent, O'Carrol, 53 ans, avait été arrêté de force, le 5 janvier 1985, après être entré dans un dépanneur pour reprocher au policier, qui y faisait un achat, d'avoir laissé son auto-patrouille stationné « en double » devant l'établissement.

Le juge qui préside le procès, M. Charles Phelan, avait expliqué la veille aux jurés que s'ils n'étaient pas convaincus que l'accusé avait assailli gravement le plaignant, ils pou-

Voir page 8: Jurés

AU SOMMAIRE

IMPORTANT REMANIEMENT DU CABINET FÉDÉRAL

Le premier ministre Brian Mulroney procéderait d'ici le début de juillet à un important remaniement du conseil des ministres. Ce réaménagement donnerait, entre autres, l'occasion à quelques députés québécois d'accéder au cabinet. Plusieurs noms font l'objet de rumeurs dont ceux de MM. Pierre Vincent, Jean Charest, Jean-Guy Hudon et Mme Monique Landry. **Page 2**

Le silencieux

ADAM et Ève. — Roman de Hemingway : « Le Vieil Homme et la mère ».

■

Politicien. — Qui tient ses promesses en lieu sûr.

■

Grande mémoire. — Faculté de celui qui se rappelle de tout ce qu'il voudrait oublier.

■

Pouvoir. — Parti d'opposition qui a mal tourné.

— ALBERT BRIE

Nordair Metro veut démanteler Quebecair

■ L'ENTREPRISE NE POURRA ATTEINDRE LA RENTABILITÉ SANS DES RÉFORMES IMPORTANTES

JOCELIN DUMAS

Nordair Metro entend respecter d'une manière « réaliste » les quatre critères posés par le gouvernement du Québec pour se porter acquéreur de Quebecair mais, dans un contexte de déréglementation, estime que la rentabilité à long terme de Quebecair ne pourra être atteinte sans que soient engagées des réformes structurelles importantes.

C'est la mise en garde qu'ont présentée hier MM. Michel Leblanc et Marc Racicot, respectivement président du conseil d'administration et président et chef de la direction de Nordair Metro au cours de cinq conférences de presse tenues dans autant de régions du Québec.

À Montréal, M. Leblanc a précisé que Nordair Metro préconise dans son offre d'achat de Quebecair l'utilisation d'avions n'excédant pas 60 sièges. Nordair Metro ne conserverait ainsi que les deux appareils Convair 580 de Quebecair pour revendre les autres avions de sa flotte.

M. Leblanc a confirmé avoir en poche une entente pour vendre les quatre 737 de Quebecair aux Lignes Aériennes Canadien Pacifique tandis que les deux DC-8 seraient vendus à Nationair qui hériterait du même coup des activités de nolisement de Quebecair.

M. Leblanc devait souligner à cet égard, après avoir eu accès aux chiffres du gouvernement, que le nolisement « a été un désastre pour Quebecair contrairement à l'image qu'elle véhiculait ». « Le réseau intérieur a subventionné la liaison Montréal-Paris », devait-il renchérir.

Quant aux deux appareils HS-748 de Quebecair, ils seraient aussi revendus à un prix correspondant à leur valeur sur le marché.

« Notre première tâche est de rentabiliser le réseau intra-Québec de Quebecair » indiquait M. Leblanc qui considère que « l'opération proposée est la seule qui permette un redressement financier de la compagnie. » Un consortium formé de 80 % des employés de Quebecair a aussi déposé au Gouvernement du Québec une offre d'achat de toutes les actions de Quebecair.

M. Leblanc n'a pas voulu dévoiler le montant offert pour le transporteur aérien, une prérogative qu'il laisse au Gouvernement du Québec, et a dit ne pas être en mesure de préciser dans quelle mesure l'opération de démantèlement contribuerait au financement de l'acquisition.

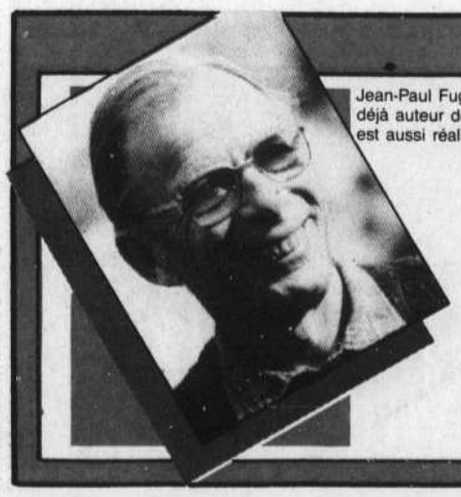
Il a indiqué de plus ne pas être intéressé par la participation de 50 % de l'agence Conquest négociée récemment par Quebecair. L'entente n'est pas encore finale et serait renégociée « à l'amiable » avec ses propriétaires actuels.

Voir page 8: Quebecair



S'il entend respecter de manière « réaliste » les quatre critères posés par le gouvernement du Québec pour se porter acquéreur de Quebecair, Nordair Metro ne veut conserver que deux des avions de l'actuelle flotte de Nordair.

Un roman plein d'humour et de tendresse



Jean-Paul Fugère, déjà auteur de trois romans, est aussi réalisateur à Radio-Canada.

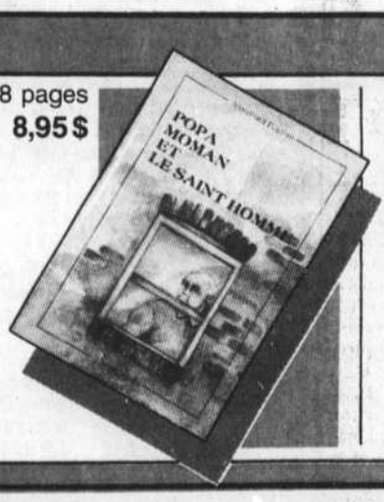
POPA, MOMAN ET LE SAINT HOMME
Jean-Paul Fugère

Georges-Aimé Laberge (Popa) vit seul, rue Fabre «entre Laurier et la track», entouré de ses souvenirs, d'un vieux numéro du *Devoir* et des *Confessions* de saint Augustin.

Il y a bien «le jour de Mimi», la jeune auxiliaire familiale, et les visites des enfants, avec leurs confidences et leurs débordements. Mais Georges-Aimé laissera-t-il ceux-ci organiser sa vie?

FINALISTE DU PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

168 pages
8,95 $



éditions hurtubise hmh ltée

7360, boulevard Newman
Ville LaSalle (Québec)
H8N 1X2
Téléphone (514) 364 0323

De nouvelles figures du Québec

Mulroney procéderait à un important remaniement ministériel d'ici juillet

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Un important remaniement du Cabinet fédéral — qui donnera l'occasion à quelques jeunes loups du caucus québécois de faire leurs preuves — devrait être annoncé d'ici juillet.

Selon des sources au sein du gouvernement, le premier ministre Mulroney procèdera au plus important réaménagement de son état-major avant le deux juillet, alors que doit se réunir à Saskatoon le puissant comité des priorités du Cabinet.

Aprés près de deux ans de pouvoir, le premier ministre est, selon ces sources, déterminé à donner un nouveau visage à son gouvernement qui, particulièrement au Québec, éprouve des problèmes a receuillir la faveur populaire dans les sondages d'opinions.

« Les gars (les ministres) ont eu toutes leurs chances de faire leurs preuves », a lancé hier un membre du Cabinet.

Un adjoint québécois du premier ministre Mulroney, M. Pierre-Claude Nolin, multiplie les téléphones depuis quelques jours, pour sonder les aspirations de certains ministres et discuter de la performance des recrues du caucus québécois. En outre, des indications persistantes portent à croire que le Parlement terminera ses travaux le 20 juin, plutôt qu'à la date prévue du 27, ce qui éviterait aux députés de revenir à Ottawa pour seulement trois jours après la Saint-Jean.

« En terme de nouveaux visages, il y en aura plus que moins », prévoit un ministre québécois.

Pour donner un regain de vigueur à la popularité vacillante de son parti au Québec, les conseillers québécois du premier ministre ont identifié une poignée de recrues susceptibles de prendre du galon. Le seul écueil, c'est que peu de ces réservistes viennent de l'Ile de Montréal, où justement, la popularité des Tories est à son plus bas.



M. Jean Charest



Mme Monique Landry



M. Pierre Vincent

Parmi les noms les plus souvent cités on retrouve celui de Pierre Vincent, député de Trois-Rivières. « On aura du mal à passer à côté », d'admettre un haut fonctionnaire. Perçu comme un travailleur acharné, M. Vincent avait pris du galon en devenant secrétaire parlementaire aux Finances. Un nouveau ministre en Mauricie pourrait être utile au moment où s'approche l'élection partielle de Saint-Maurice, où a démissionné le libéral Jean Chrétien. Son principal handicap demeure la proximité de deux ministres « visibles » au Québec, MM. Roch LaSalle et Robert de Cotret.

Une autre promotion pourrait aller à la représentante de Blainville-Deux-Montagnes, Mme Monique Landry. L'entrée de Mme Landry au Cabinet rétablirait du point de vue de la présence des femmes la situation qui existait avant la démission du portefeuille de l'Environnement de Suzanne Blais-Grenier en décembre dernier. En outre, Mme Landry, sans être de l'Ile de Montréal, aurait l'avantage de représenter la grande région métropolitaine.

D'autres noms de jeunes loup Tories qui, depuis deux ans, se liment les griffes dans l'ombre, sont souvent évoqués, mais il reste difficile de prévoir le moment de leur entrée au saint des saints.

Jean Charest, le jeune député de Sherbrooke est souvent évoqué. On a apprécié en haut lieu son travail comme adjoint au président de la Chambre, « il est intelligent et parfaitement bilingue » de rappeler un stratège tory au Québec. Ses 28 ans (à la fin du mois) restent son principal handicap.

On parle aussi du président du caucus du Québec, M. Pierre Cadieux, dont le mandat se termine la semaine prochaine. Perçu comme quelqu'un qui ne risque pas de plonger le gouvernement dans l'embarras, il a l'avantage de représenter Verdun, sur l'Ile de Montréal.

L'ex-maire de Beauharnois, M. Jean Guy Hudon, la représentante de Charlesbourg, Mme Monique B. Tardif et M. Pierre Blais, député de Bellechasse, sont vus aussi comme des étoiles montantes, mais le moment de leur ascension reste plus nébuleux. Tous se sont fait remarquer comme secrétaire parlementaire, mais leurs chances dépendront avant tout du nombre de chaises qui se libéreront quand le premier ministre Mulroney arrêtera la musique.

Car, comme toujours, il reste difficile de prédire qui aura à retourner dans l'annonymat du caucus. Il y a quelques semaines, des sources au gouvernement pointaient du doigt André Champagne, ministre de la Jeunesse, comme le cas le plus probable de rétrogradation.

Parmi les ministres seniors du Québec, une épreuve de force s'est déjà clairement engagée entre le titulaire des Communications Marcel Masse et celui de la Consommation Michel Côté pour mettre la main sur un portefeuille économique.

Les hostilités ont débuté il y a deux semaines par des attaques de M. Masse à l'endroit de son collègue qui, selon lui, tardait à présenter la réforme attendue depuis longtemps sur les droits d'auteur.

Le ministre Masse est perçu comme « un gars de Montréal » de rappeler un membre du Cabinet, ce qui devrait normalement être vu comme un avantage sur M. Côté, qui a davantage misé sur la région de Québec.

Toutefois, il est fort possible que le premier ministre décide de ne pas combler dans l'immédiat l'important poste de responsable du Développement industriel régional, dont a démissionné l'Ontarien Sinclair Stevens. Ce dernier doit subir une enquête sur des allégations de trafic d'influences, et en comblant trop rapidement son poste, M. Mulroney aurait l'air de laisser couler à pic son ex-lieutenant.

En décembre, lorsque M. Stevens avait dû subir une opération à coeur ouvert, le nom du président du Conseil du trésor, Robert de Cotret avait un moment circulé pour la succession.

Les ambitions économiques du ministre Côté sont par ailleurs bien connues dans les coulisses du Parlement. Ce dernier viserait même des portefeuilles importants comme l'Energie ou les Transports.

D'autres ministres québécois tout en restant dans le Cabinet, n'auront pas nécessairement de promotions. Longtemps étoile montante des recrues québécoises au Cabinet, M. Benoît Bouchard a provoqué certains remous au sein du caucus québécois en déclarant qu'il était plus difficile de vendre l'idée du libre échange au Québec parce que les francophones sont moins versés dans les dossiers économiques. M. Bouchard affirme depuis qu'il avait été cité hors contexte, mais son erreur, pour plusieurs de ses collègues québécois, a montré un défaut à sa cuirasse jusqu'alors impénétrable.

Le responsable des Petites entreprises, M. André Bissonnette a eu lui aussi sa part de problèmes récemment. Il s'est vu contredire par le ministre par intérim du développement industriel, M. Don Mazankowki, pour avoir dit qu'Ottawa n'avait jamais donné un mandat de rationaliser l'industrie navale au Québec. Plus récemment encore, M. Bissonnette causait tout un émoi au gouvernement en étalant sur la place publique l'intention d'Ottawa de supporter les efforts de Bombardier dans le secteur automobile.

Les avantages des négociations entreprises avec l'Ontario

Bourassa entrevoit un quatrième marché pour l'électricité du Québec

QUEBEC (PC) — C'est en passant par l'Ontario qu'Hydro-Québec pourra vendre de l'électricité aux Etats américains du Mid Atlantic, a expliqué mardi à l'Assemblée nationale le premier ministre Robert Bourassa.

Le premier ministre répondait aux questions du député péquiste de Roberval Michel Gauthier qui l'interrogeait au sujet des pourparlers avec l'Ontario en matière d'hydro-électricité.

« C'est un quatrième marché qui s'offre à nous si on collabore avec l'Ontario, à cause des interconnections qui existent entre l'Ontario et ce quatrième marché », a dit M. Bourassa.

Le quatrième marché que vise le Québec, est, après l'Ontario, les Etats de la Nouvelle-Angleterre et New-York, le groupe des Mid Atlantic States, soit la Pennsylvanie, le New-Jersey, le Delaware, bref le bassin de population situé au sud est de New-York.

M. Bourassa en a profité pour ridiculiser un revirement dans la position du Parti québécois en matière d'énergie. Le PQ avait critiqué à l'origine le projet d'une deuxième Baie James mis de l'avant par le chef libéral mais, hier, le député Gauthier a dit se réjouir des discussions qui se déroulent avec l'Ontario pour mettre ce plan de l'avant.

« Je me réjouis de la conversion du Parti québécois à l'énergie hydro-électrique, lui qui considérait il y a quelques années la phase II de la Baie James comme une aberration mentale », a ironiquement lancé le chef du gouvernement.

Quant au député Gauthier, il a soutenu que ces pourparlers avaient été entrepris avec l'Ontario sous la précédente administration.

Le député de Roberval s'est par ailleurs demandé qu'est-ce que le premier ministre Bourassa avait cédé à l'Ontario pour en venir à une entente si rapide en matière hydro-électrique.

Il a rappelé que jusqu'au dernier moment, l'Ontario négociait de concert avec le Québec et le Manitoba.

« Est-ce que le premier ministre serait en train de faire un marché politique avec l'Ontario au détriment d'autres aspects de l'activité économique du Québec? », a demandé M. Gauthier.

D'autre part, c'est sans tambour ni trompette que M. Bourassa a quitté Québec 24 heures plus tôt que prévu pour se rendre à Chatham, au Cape Cod.

Il devait prononcer une allocution non annoncée devant l'American Power Utility en plus de tenir des rencontres privées aavec des membres de cette société. M. Bourassa poursuit évidemment ses démarches pour convaincre les Américains à acheter plus d'électricité du Québec.



M. Robert Bourassa

Son horaire, distribué à la tribune de la presse parlementaire, faisait état seulement de sa participation à compter d'aujourd'hui mercredi à la 14e Conférence annuelle des gouverneurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada qui se tient cette année à Lowell au Massuchusets.

Comme c'est de coutume quand le premier ministre se déplace à l'étranger, le communiqué informait les journalistes des modalités pour bénéficier du transport aérien gouvernemental, à leurs frais. Le départ était fixé à 14h30 mercredi.

C'est au moins la troisième fois que M. Bourassa rend public à la toute dernière minute son horaire quand celui-ci comporte des rendez-vous importants.

Sa première rencontre avec son homologue ontarien David Peterson avait été annoncée de manière à ce qu'il soit impossible de se rendre à Toronto le couvrir.

A une autre occasion, M. Bourassa avait rencontré les leaders autochtones à qui il devait annoncer la nomination d'un ministre délégué aux questions autochtones.

Quoi qu'il en soit, M. Bourassa poursuit ce matin ses rencontres privées avec des Américains avant d'assister en soirée à un dîner privé où sont conviés gouverneurs, premiers ministres et leurs conjoints.

Jeudi, il rendra public avec le gouverneur du New Hampshire, John S. Sununu le rapport de la Northeast International Committee on Energy.

Avec son vis-à-vis néo-écossais John Buchanam et le gouverneur William O'Neill, il présentera le rapport de coopération économique Nouvelle-Angleterre, Québec, Atlantique.

Il prononcera ensuite une allocution ayant pouyr thème: L'énergie, un élément de développement économique.

Conférence inaugurale du juge Brian Dickson

Mère Térésa invitée d'honneur de la Conférence de droit constitutionnel

GILLES LESAGE

QUEBEC — Arrivée dans la capitale hier soir, Mère Térésa prononce ce soir une conférence publique à la IVe Conférence internationale de droit constitutionnel, inaugurée hier par le juge Brian Dickson. La fondatrice des Missionnaires de la Charité, prix Nobel de la paix en 1971, fera son seul discours public à l'Université Laval, qui en profitera pour lui remettre un doctorat d'honneur.

Durant toute la journée, la célèbre missionnaire de Calcutta effectue une série de rencontres privées et de visites d'institutions dévouées aux démunis, aux malades et aux miséreux. En fin d'après-midi, elle se prête à une courte conférence de presse.

Dans son allocution inaugurale, hier, le juge en chef de la Cour suprême du Canada a insisté sur les trois conditions qui sont au coeur d'une protection efficace des droits humains. La plus fondamentale, c'est la primauté du droit, source et matière de toute organisation sociale. La deuxième, intimement liée à la première, c'est l'indépendance du pouvoir judiciaire, apte à assurer la primauté du droit. Depuis quatre ans, au Canada, l'enchassement de la charte garantit les droits et libertés fondamentales et leur mise en oeuvre par les tribunaux.

Quant à la troisième condition, estime le juge Dickson, elle n'est pas juridique mais relève des personnes. Chacun doit être tolérant envers les autres, respecter les différences individuelles de toutes natures, établir le lien entre les droits à faire valoir pour soi et les obligations à respecter envers les autres.

Le juge en chef du plus haut tribunal canadien est d'avis que le progrès futur du pays repose sur la capacité de faire équipe entre les deux grands groupes fondateurs, le bilinguisme et le multiculturalisme étant au coeur même de l'héritage le plus précieux des Canadiens.

Sous le triple thème de la paix, des relations internationales et du respect des droits humains, cette Conférence souligne le 40 e anniversaire des Nations Unies et l'Année internationale de la paix. Organisée par la faculté de droit de l'Université Laval, c'est la quatrième du genre depuis 1983. Elle a été créée par le professseur Gil Rémillard, devenu depuis député et ministre, qui a été remplacé par Mme Nicole Duplé, également professeur de droit à Laval, comme présidente.

Elle réunit à Québec, durant quatre jours, des spécialistes éminents et quelques personnalités internationales qui se sont illustrées au cours des récentes années dans la défense et la promotion des droits humains fondamentaux. D'où la présence de Mère Térésa, dont la visite-éclair donne un relief sans précédent à cette grave et austère assemblée d'experts.

L'an dernier, l'invité d'honneur était le secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuellar. Cette année, au dîner de clôture de vendredi soir, le conférencier sera M. Francesco Cossiga, président de la République italienne, qui sera présenté par le premier ministre Robert Bourassa et remercié par M. Benoit Bouchard, secrétaire d'Etat du Canada.

Chaque année, un certain nombre de personnages politiques s'adressent à l'aréopage de 250 à 300 experts venus du monde entier. Ainsi, demain midi, ils recevront M. Herbert Marx, ministre de la Justice du Québec, suivie en après-midi de Mme Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, et de Mme Louise Robic, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. Vendredi midi, la conférencier sera le ministre Rémillard.

La Conférence souligne par ailleurs l'éminente participation d'organismes internationaux, tels la Croix-Rouge, Amnistie internationale, les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire, la Commission canadienne pour l'UNESCO, et autres. De plus, vendredi, le rédacteur en chef du journal LE DEVOIR présidera un atelier sur la paix et le respect des droits humains.



Depuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, vous n'avez plus à subir les épreuves de l'entretien de la maison. Ces perpétuelles inquiétudes domestiques sont enfin disparues. Définitivement. Les gens aux goûts éclectiques l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.
Au Sanctuaire, tout concourt à assurer votre bien-être. Un édifice construit selon des techniques modernes qui réduisent l'entretien au minimum. Des administrateurs compétents et une équipe de professionnels qui s'occupent de tout. Une surface habitable immense, bien planifiée – avec des «pièces» de rangement – et qui peut même être aménagée en fonction de vos besoins. Des cuisines, des dînettes, des salons et des salles à manger avec une vue superbe.
Des baies vitrées sans fin qui laissent entrer le soleil. Chez vous, il sera encore plus beau...

PHASE IV: LA DERNIÈRE

le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

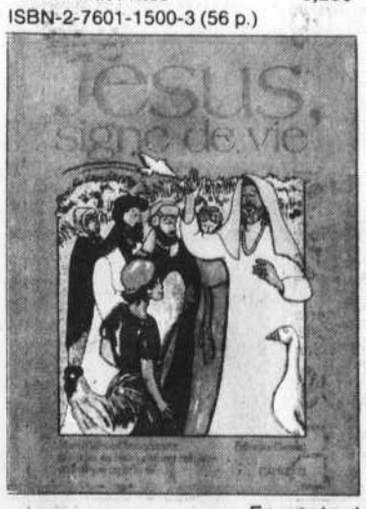
CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT: 6,100 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-8000 DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.
1 ch. à coucher: 1,036 pi.car. + $133,500 + /2 ch. à coucher: 1,274 pi.car. + $172,500 + /3 ch. à coucher: 1,711 pi.car. + $214,500 + /Penthouse: 2,519 pi.car. + $457,500 + (SELON DISPONIBILITÉ)

BIENTÔT!

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

guérin l'éditeur qui édite

Nouveauté
Collection «Mon nouveau programme en enseignement religieux catholique au primaire»
JÉSUS, SIGNE DE VIE
Auteur: *François Genest*
1re année
Cahier d'activités 3,25$
ISBN-2-7601-1500-3 (56 p.)



Ce cahier est pour l'enfant un instrument de travail. Il est incomplet en lui-même et c'est l'enfant qui le complétera au fur et à mesure qu'il découvrira que Jésus est venu révéler que Dieu son Père est source de vie. Ce cahier parle déjà de vie par les photos, les illustrations, la Parole de Dieu qu'on y trouve.
1re année
Guide du maître (disponible sous peu)
2e et 3e année (disponible août 1986)
4e, 5e et 6e année (disponible en 1986)

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

L'ALCOOL AU VOLANT
C'est criminel
QU'ON SE LE DISE
Un appui de votre journal à la campagne de la
Régie de l'assurance automobile du Québec

APPRENEZ
L'ESPAGNOL?
LE GREC?
L'ITALIEN
OU LE
PORTUGAIS
95$
(30 hres — 5 sem.)
3 niveaux de cours
La session débute le 30 juin
Pour de plus amples renseignements, téléphonez-nous au
277-3323
5550, avenue du Parc
Succursale Internationale
MONTRÉAL

Une épreuve de français éprouvante.

JEAN-PIERRE PROULX

Le « bulletin d'information » accompagnant la nouvelle « épreuve de production écrite » —une composition française, quoi !— préparé par le ministère de l'Éducation (MÉQ) à l'intention des élèves de 6e année comptait pas moins de quatorze (14) fautes de français. Vérification faite, la Direction générale de l'évaluation qui a préparé ce document n'avait rien remarqué.

Indignés, des enseignants et enseignantes de Brossard ont dénoncé l'affaire dans une lettre au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et qu'ils ont transmise au DEVOIR.

Pour la première fois cette année, le MÉQ imposait cet exercice à tous les écolières et écoliers de 6e année. L'épreuve s'est déroulée le 22 mai 1986. Les enfants étaient invités à répondre à l'une ou l'autre des trois lettres (imaginaires) à la place de Jojo, le responsable du courrier du coeur du journal de l'école.

Le « bulletin d'information » expédié aux enseignants en mai indique par exemple qu'« aucune longueur n'est exigée », que les écoliers ont droit au dictionnaire « pour *faire* leur épreuve ». Toutefois, « si on ne peut assurer un *dictionaire* et une grammaire, on *prévoiera* de quelle façon ils leurs seront disponibles ». Le cahier de l'élève, indique-t-on encore, compte des « *feuille* détachables pour écrire la copie finale ».

Quant à la grille de correction, elle est « construite, précise le document, autour de critères reliés à la convenance au projet de communication, à l'organisation du texte et de la phrase ainsi qu'aux codes lexical et grammatical »! Le MÉQ propose aussi des « pistes de travail en guise de prolongement à la situation décrite ».

Au total, les enseignants de Brossard ont relevé « six fautes de frappe, trois fautes de construction, trois imprécisions de vocabulaire et pas moins de trois fautes de grammaire simple ».

Ils dénoncent donc cet « inqualifiable galimatias pédagogique » dans lequel ils voient le « reflet assez exact du programme » de français avec lequel ils se « débattent tous les jours ».

Ils demandent au ministre de l'Éducation « d'instituer un comité d'enquête sur ce véritable crime public que constitue la documentation relative à l'*Épreuve ministérielle de production écrite* ».

La Direction de l'évaluation pédagogique n'avait pas encore été saisie de la lettre des enseignants de Brossard ni n'avait même remarqué les fautes de français qu'on lui impute.

Quant à l'attaché de presse du ministre, il a fait un seul commentaire: « C'est fort! ». Il n'avait pas encore pris connaissance de la lettre des enseignants de Brossard.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
842-9645

La loi des services essentiels plutôt que l'arbitrage

La Chambre de commerce propose de réhabiliter le droit de grève pour les policiers et les pompiers

ALAIN DUHAMEL

La Chambre de commerce de Montréal ne s'opposerait pas à la réhabilitation du droit de grève parmi les policiers et les pompiers s'ils étaient assujettis à la loi sur les services essentiels.

« Il nous apparait que le système d'arbitrage est inefficace et qu'il serait impératif de le remplacer par une structure beaucoup plus souple » affirme la Chambre de commerce dans le mémoire que son président, M. Yvon Marcoux, a présenté hier à la Commission d'étude sur les municipalités. « Cette structure devrait redonner aux municipalités le droit réel de négocier les conventions collectives avec leurs employés. »

La Commission d'étude sur les municipalités, que préside l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, conclut cette semaine à Montréal ses audiences publiques commencées en février dernier. Elle a reçu près de 300 mémoires dont une quarantaine provenaient des municipalités régionales de comté.

Le point de vue de la Chambre de commerce de Montréal sur les relations de travail entre les policiers, les pompiers et leurs employeurs municipaux rejoint à plusieurs égards les conclusions du comité d'étude de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la police, publiées en mai dernier.

La Chambre de commerce estime que le régime d'arbitrage des litiges a compromis l'autonomie et la responsabilité des administrations municipales dans la gestion de leurs services et de leurs ressources.

Le régime des services essentiels donne satisfaction au point où la Chambre souhaite y assujettir les policiers et les pompiers, en laissant aux administrations municipales la tâche de proposer elles-mêmes une liste des services à maintenir pour approbation au Conseil des services essentiels.

Dans la prestation et le financement des services municipaux, la Chambre souhaite accroitre le « faire-faire », la privatisation et la tarification de manière à ce que les citoyens perçoivent clairement la relation entre la demande de services et les coûts.

L'expansion de l'activité municipale ne fait pas le bonheur de tous comme en témoigne l'Association provinciale des constructeurs d'habitation. La mmultiplications des sociétés paramunicipales lui apparait comme une concurrence déloyale. Par ces excroissances de l'appareil municipal, les municipalités ont pu se muer en promoteur immobilier et en constructeur.

Les constructeurs d'habitations dénoncent l'immixtion et l'ingérence des municipalités dans des secteurs d'activités pour lesquels les municipalités ne possèdent manifestement ni la vocation, ni le « know how ». Ils s'opposent notamment à la volonté de certaines municipalités d'agir à titre de promoteur-constructeur de logements essentiellement destinés au secteur privé tout en soulignant la tentation qu'auront les administrations locales de financer une partie de leurs opérations par des profits réels ou anticipés dans ces secteurs d'activité.

La constitution en société paramunicipale a séduit l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec qui y voit un moyen d'associer directement les citoyens à l'administration de ce service municipal confondu, à tort, avec les services de loisir.

L'Association s'inquiète de l'avenir des bibliothèques municipales dont les budgets d'acquisition diminuent. «Au rythme où vont les choses, nous croyons que le Québec sera le premier Etat où le ministère de la culture se retire du champ des bibliothèques publiques« lit-on dans le mémoire.

Les coupures dans le soutien financier de Québec, qui a incité pendant plusieurs années les villes à s'équiper de ce service, affectent particulièrement les budgets d'acquisition, là où se trouve la marge de manoeuvre la plus grande. A la longue, la pertinence même du service s'en trouvera compromise puisque les bibliothèques municipales ne sont pas des bibliothèques de conservation et offrent surtout les dernières parutions.

Dans son témoignage à la Commission Parizeau, la Conférence des maires de la banlieue a dénoncé l'attitude de la Ville de Montréal, toujours désireuse de réunir en une seule entité municipale l'île de Montréal.

« Tant que Montréal cherchera à engloutir l'une ou l'autre des municipalités existantes en symbiose avec elle, ces dernières ne pourront considérer la grande ville comme une adhérante franche et authentique à l'entreprise communautaire urbaine de Montréal » affirme la Conférence des maires.

La Conférence des maires, satisfaite de la constitution de la Communauté urbaine de Montréal telle qu'elle a été refaite en 1982, ne juge pas nutile d'accroitre ses respsonsabilités.

Les audiences publiques de la Commission d'étude sur les municipalitésse poursuivent aujourd'hui. Constituée par l'UMQ, la Commission doit rendre rapport au plus tard à l'automne.

La Couronne en appelle de la sentence de quatre ans prononcée contre Craig

BERNARD MORRIER

La Couronne, par la voie de son procureur, Me Ginette Kirouac, a décidé hier d'en appeler de la sentence de quatre ans d'emprisonnement prononcée la semaine dernière à l'endroit de William Craig, cet ex-pilote de Nordair qui s'est reconnu coupable de négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule-moteur, alors qu'il était en état d'ébriété, et qui avait causé la mort de trois personnes.

L'incident était survenu le 10 février dernier sur la voie de service de la route transcanadienne, à la hauteur de Pointe-Claire, où les trois victimes, Gaëtan Duguay, Guy Miron et Roger Chouinard, alors grévistes, faisaient du piquetage.

Dans sa requête pour la permission d'en appeler de la sentence devant la Cour d'appel du Québec, Me Kirouac fait notamment valoir que ladite sentence ne tient pas suffisamment compte de la gravité objective des crimes commis, passibles chacun d'emprisonnement à vie, pas plus qu'elle ne tient compte suffisamment du fait que Craig, un célibataire âgé de 40 ans, n'avait pas de permis de conduire lors du tragique événement.

Dans sa revendication, Me Kirouac fait également ressortir le fait que Craig avait plus de trois fois le taux d'alcoolémie dans le sang que celui toléré par la loi et qu'en plus, il avait déjà été condamné pour avoir conduit un véhicule-automobile alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Me Kirouac ajoute encore que la sentence ne réflète pas assez le fait que la société était en droit de s'attendre à une plus grande maturité chez une personne d'âge mûr qui gagnait sa vie en conduisant. « La société était en droit de s'attendre, poursuit-elle, à une plus grande sévérité à l'égard de l'ex-pilote de ligne, surtout après les mises en garde sans précédent faites par tous les médias suite aux amendements du 4 décembre dernier en matière de conduite avec facultés affaiblies. »

Le procureur de la Couronne reproche à la sentence prononcée par le juge Jean-Pierre Bonin de ne pas tenir suffisamment compte de la gravité subjective des trois crimes commis et de leur impact tant pécuniaire que psychologique chez les trois familles des victimes, sans compter que cette même sentence ne traduit pas suffisamment l'indignation et la réprobation de la société face à la tragédie du 10 février dernier.

Me Kirouac est aussi d'opinion que la sentence de quatre ans d'emprisonnement ne comporte pas le caractère d'exemplarité qu'exigent la recrudescence et les conséquences sans cesse plus sérieuses de la conduite avec facultés affaiblies et qu'en plus cette sentence est insuffisante dans son quantum et inadéquate dans son dispositif pour avoir l'effet dissuasif recherché à l'égard de toute personne qui serait tentée d'imiter l'accusé.

Un autre point que soulève la Couronne c'est que la sentence n'est pas de nature à susciter, par l'importance de ses conséquences, l'intervention de l'entourage de personnes prenant le volant en état d'ébriété, pas plus qu'elle tient compte de la responsabilité des tribunaux d'assurer la protection du public.

À l'appui de sa requête, Me Kirouac mentionne enfin qu'il est d'intérêt public que le conducteur d'un véhicule en état d'ébriété soit considéré et reconnu criminel et traité comme tel.

Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal Inc.



Pierre Desjardins
président
La Brasserie Labatt Limitée

Déjeuner-causerie:

Le Grand Prix de Montréal a-t-il un avenir?

Mercredi 18 juin 1986
à 12h30
Hôtel Ritz-Carlton
Salon Or et Gris

Réservations: Claire Durand (514) 845-1343
15 $ le couvert

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU **DEVOIR**
842-9645

ARCHAMBAULT
DISQUES ET CASSETTES EN SPÉCIAL JUSQU'AU 21 JUIN.



E.M.I. 1004781
ELIZABETH SCHWARZKOPF: Airs d'opérettes viennoises. **11.99**



DGG-415962-1
MOZART: Symphonies nos. 36 et 38. Orch. Phil. de Vienne, dir. L. Bernstein. **9.99**



ORFEO-S-101841
EDITA GRUBEROVA, soprano colorature. Airs d'opéra célèbres. **13.99**



ANGEL-DS-37356
APRILE MILLO, soprano: Extraits de Verdi - Aida - Don Carlo - Otello - etc. **10.99**



ORFEO-S-146853
J.S. BACH: Les suites pour violoncelle seul. Julius Berger. (3 disques). **41.99**



CBS-RM-42122
BRADFORD MARSALIS: Romances pour saxophone. **8.99**



CONCOURS KIRI TE KANAWA.
Mme Colette Kawam, de l'agence Kuehne & Nagel, remet à la gagnante, Mme Diane Boucher, deux billets pour Vancouver, en présence de M. Roland Dufresne de Polygram (à gauche) et de M. Claude Ménard d'Archambault Musique.



CBS-IM-42100
RAMPAL ET DOMINGO: Une nuit à l'opéra. **9.99**



CBS-IM-42093
NIELSEN: Symphonie no. 4. Orch. Symph. Radio Suédoise, dir. E. Pekka Salo- nen. **9.99**



CBS-IM-42099
BEETHOVEN - MOZART: Quintettes pour piano et- instruments à vent. Les solistes du English Chamber Orch. **9.99**



ANGEL-DS-38311
BRUCKNER: Symphonie no. 4. Orch. Phil. de Berlin, dir. R. Muti. **10.99**



PHILIPS-412738-1
RACHMANINOFF: Concerto pour piano no. 2. Kocsis, piano — Orch. Symph. de San Francisco, dir. Edo. de Waart. **9.99**



CBS-M-3-42107
THE GLENN GOULD LEGACY, Vol. 3 — Wagner - Brahms - Grieg - etc.. (3 disques). **29.99**

ARCHAMBAULT
MUSIQUE
500 est, rue Ste-Catherine, Montréal 849-6201
COMPLEXE DESJARDINS 288-2444
METRO BERRI — TICKETRON® — METRO PLACE DES ARTS

MENTIONS D'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE



L'École de technologie supérieure de l'Université du Québec a décerné lors de la dixième remise des diplômes à ses finissants, des mentions d'excellence à P. H. Tech. Inc., la Compagnie Molson du Québec Limitée et au Ministère des Transports du Québec, pour leur participation active à son système coopératif et pour avoir ainsi contribué au développement et à la formation des ressources humaines dans le secteur de la technologie appliquée.

On reconnaît de gauche à droite, M. Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, M. Raymond Sirois, président du Conseil d'administration de l'É.T.S., M. Alain Soucy, directeur général de l'É.T.S., Mme Huguette Duclos, directrice de la planification et du développement des ressources humaines de la compagnie Molson du Québec Limitée, M. Réal Pilon, directeur régional des ventes de P. H. Tech. Inc., Mme Diane Perron, responsable du programme coopératif au Ministère des Transports et M. Yvon Dubois, directeur des Services au milieu technologique à l'É.T.S.

Université du Québec
École de technologie supérieure

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le projet de construction de la salle de l'OSM

Le **Comité consultatif des projets de construction de la salle de l'OSM et du Musée d'art contemporain de Montréal** a été constitué par la ministre des Affaires culturelles en février 1986 afin d'examiner ces deux dossiers majeurs et faire des recommandations quant à leur avenir.

En ce qui concerne le projet de l'Orchestre symphonique de Montréal, le mandat du Comité consiste à établir le plus précisément possible le besoin réel de la construction d'une nouvelle salle à Montréal d'une part, et à préciser et détailler l'impact d'une telle construction sur les activités et le développement de la Place des Arts d'autre part. Cette analyse devra prendre en considération l'impact causé par un effet d'entraînement sur les salles directement concurrentes à la Place des Arts.

Le Comité consultatif est d'avis qu'une consultation publique est une étape primordiale et essentielle au déroulement de son mandat, et il a décidé de tenir des audiences publiques sur la question **les 9 et 10 juillet 1986**; ces audiences auront lieu à la Cinémathèque québécoise, 335 boulevard de Maisonneuve est, Montréal.

Pour aider les personnes et organismes intéressés à mieux préparer leur intervention aux audiences, le Comité a demandé à l'Orchestre symphonique de Montréal et à la Place des Arts de préparer les données et statistiques de base les concernant. Ces documents d'information sont disponibles au secrétariat du Comité.

Les personnes ou organismes qui désirent exprimer leur opinion peuvent soumettre un mémoire au Comité consultatif au plus tard **le 2 juillet 1986**. Le Comité consultatif prendra connaissance des mémoires reçus. Il convoquera alors, parmi les personnes et organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'il désire entendre dans le cadre des audiences publiques.

Renseignements:

Danielle Sauvage
Secrétaire
Comité consultatif des projets de construction de la salle de l'OSM et du Musée d'art contemporain de Montréal
3450, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2N5

Tél.: (514) 873-7510

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Managua se réserve le droit d'acheter des armes où bon lui semble

BRUXELLES (AFP, Reuter) — Tant que la volonté d'agression contre le Nicaragua ne disparaîtra pas, le gouvernement de Managua « considère comme son droit d'acheter des armes là où cela lui semble le mieux convenir à ses intérêts défensifs », a déclaré hier le vice-président nicaraguayen, M. Sergio Ramirez, à l'issue d'une visite de deux jours à Bruxelles.

Citant des sources anonymes de la Maison-Blanche, le *New York Times* a, rappelle-t-on, affirmé lundi que les États-Unis disposaient de renseignements selon lesquels l'URSS avait repris ses livraisons d'armes au Nicaragua.

Au cours d'une conférence de presse, M. Ramirez a indiqué qu'il « n'est pas dans les habitudes du gouvernement nicaraguayen de se prononcer sur ce que le gouvernement américain révèle avec de prétendues sources d'information, ni sur ces prétendues livraisons d'armes soviétiques ».

Il a rappelé l'affaire déclenchée par la publication de photos américaines « prouvant » l'envoi par bateaux de Mig soviétiques. « Il s'est avéré par la suite que cette affaire était un bluff », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la Suisse va réclamer des explications aux États-Unis au sujet d'attaques lancées par des rebelles pro-américains contre des entreprises d'aide suisses au Nicaragua.

L'ambassadeur de Suisse à Washington n'ira cependant pas jusqu'à élever une protestation officielle, a indiqué un porte-parole du département des Affaires étrangères. Ce sera la deuxième demande d'explications présentée à la suite de raids de *contras* contre des opérations parrainées par la Suisse.

Les sandinistes cherchent à se gagner la sympathie des Miskitos

Managua accorde l'autonomie politique à des communautés indiennes

LUC SIMARD
collaboration spéciale

YULO — Avant même d'avoir défini quel genre d'autonomie il entend accorder à la région atlantique du Nicaragua, le gouvernement sandiniste a l'intention de mener un projet pilote d'autonomie dans quelques communautés d'Indiens miskitos de l'est du pays.

« Assez de paroles, allons aux faits ! » lançait récemment à Yulo (380 kilomètres au nord-est de Managua) le commandant Tomas Borge, ministre de l'Intérieur et président de la Commission nationale d'autonomie de la côte atlantique. « Il ne faut plus dire que les communautés indigènes ont droit à la terre, il faut leur donner ce droit », a-t-il précisé.

Yulo, où fut signé un cessez-le-feu entre le gouvernement et une quarantaine de chefs miskitos insurgés, il y a un peu plus d'un an, sera au coeur du projet pilote. Quelques dizaines de maisons sur pilotis, caractéristiques de la côte des Caraïbes, se dressent ici en rase campagne sans ordre apparent. Aucune trace d'agriculture à des kilomètres à la ronde. On se demande bien, à première vue, de quoi peuvent vivre les quelques centaines d'habitants du village. Leur mode de vie n'a guère changé depuis plusieurs générations : ils chassent, ils pêchent dans le Rio Wawa situé tout près et ils cultivent quelques denrées. Mais en cette fin de saison sèche, alors qu'il n'a pas plu depuis des mois, la terre est avare de ses faveurs.

C'est pour devenir maîtres de leurs terres et pour préserver leur mode de vie que des rebelles miskitos luttent depuis cinq ans contre le gouvernement sandiniste. Au début de 1981, les leaders miskitos demandèrent à Managua de reconnaître la souveraineté des diverses communautés ethniques de la côte atlantique (indigènes, créoles et métis) sur toutes les terres de la province de Zelaya, qui occupe près de la moitié du territoire nicaraguayen. En guise de réponse, Managua fit emprisonner sur le champ tous les dirigeants miskitos, accusés de séparatisme.

« En 1981, être Indien était un crime au Nicaragua », affirme le commandant miskito Reynaldo Reyes, qui observe depuis quelques mois un cessez-le-feu avec le gouvernement. Mesurant le chemin parcouru par les autorités de Managua, M. Reyes ajoute : « Mon peuple croit que celui qui reconnaît ses erreurs est sincère. »



Après le coup d'envoi éclatant que fut la formation de la Commission nationale d'autonomie de la côte atlantique, à la fin de 1984, le projet d'autonomie a progressé à pas lents. La commission s'est surtout employée à maintenir le contact avec la majorité des leaders miskitos, toujours insurgés contre Managua et elle ne s'est guère penchée sur le contenu de la future autonomie.

Dans le cadre de l'expérience pilote, une commission formée de représentants des communautés miskitas et de délégués du gouvernement doit remettre prochainement les titres de propriété des terres et des ressources naturelles aux communautés de la région de Yulo. Dans l'optique du commandant Borge, les ressources « d'intérêt national » demeureront la propriété de l'État nicaraguayen, mais les revenus engendrés par l'exploitation de ces ressources devront être réinvestis « en grande partie » dans la région atlantique. La région est riche en ressources minières (dont l'or) et en bois précieux (comme l'acajou).

Ce premier pas vers l'autonomie apparaît comme la réponse de Managua aux derniers soubresauts que vient de connaître la côte nord-est du Nicaragua. En l'espace de quelques jours, à la fin de mars dernier, 12,000 des 18,000 Miskitos établis le long du Rio Coco, à la frontière du Honduras, ont traversé la rivière pour se réfugier dans ce dernier pays.

Managua avait déplacé contre leur gré, au début de 1982, la trentaine de milliers de Miskitos qui vivaient le long de la rivière, considérée comme le berceau de leur culture. Cette décision, qui avait provoqué une réprobation mondiale, faisait suite à une série d'attaques lancées contre des garnisons sandinistes du secteur par des rebelles miskitos établis au Honduras.

Dans la foulée du cessez-le-feu conclu à Yulo, Managua avait encouragé le retour graduel des Miskitos au Rio Coco. Le mouvement a été brusquement interrompu par l'exode de mars. Les Indiens ont déserté leurs villages lorsque l'armée sandiniste a lancé une offensive pour déloger des rebelles de KISAN, la principale organisation d'insurgés miskitos, qui avaient pris position du côté nicaraguayen de la rivière.

Interrogés par des journalistes étrangers, en sol hondurien, plusieurs réfugiés ont déclaré qu'ils s'étaient enfuis de peur que l'armée sandiniste ne bombarde leur village ou ne les déplace à nouveau.

Un rapport publié par l'organisation *America's Watch*, un groupe américain de défense des droits de la personne, affirme qu'il est « probable que le flux de réfugiés ... soit le résultat d'un plan conçu par KISAN ». *America's Watch* soulève l'hypothèse que KISAN, devant l'impossibilité de vaincre militairement les sandinistes, ait choisi de réinstaller sa base sociale dans la région de la Mosquitia, une portion du Honduras occupée traditionnellement par les Miskitos.



Un combattant de KISAN, une organisation antisandiniste qui compte environ 5,000 combattants.

Les 500 Miskitos armés qui respectent le cessez-le-feu avec Managua s'identifient sous le nom de « KISAN pour la paix ». Quelques officiers de KISAN ont quitté le Honduras, dans les dernières semaines, pour se joindre à « KISAN pour la paix ». C'est le cas de M. Ricardo Galea, un ancien officier de l'armée sandiniste qui a rejoint les rangs des rebelles miskitos en 1981. Rencontré le jour même de son arrivée du Honduras, M. Galea a déclaré qu'il était d'abord venu « pour observer le processus de paix », mais qu'il avait l'intention de rester au Nicaragua.

Managua espère que le projet pilote d'autonomie lui gagnera la sympathie des communautés bénéficiaires, qui, à leur tour, peuvent convaincre les chefs rebelles de négocier avec le gouvernement.

« Personne n'est autorisé à interdire les opinions différentes des siennes »

Les intellectuels chinois revendiquent la liberté d'expression

PÉKIN (AFP) — Pouvoir critiquer et exprimer librement ses opinions : plusieurs intellectuels chinois, relayés par la presse officielle, ne cessent de réclamer depuis plusieurs semaines ce droit pour la mise en place d'une « véritable démocratie socialiste » en Chine.

Les arguments de ces intellectuels se résument en trois points, qui ont tous été publiés, à différentes reprises, dans des journaux chinois :

■ « La modernisation de la Chine passe nécessairement par le droit pour le peuple de critiquer et d'exprimer librement ses opinions. » *Le Quotidien du Peuple*, l'organe du Parti communiste, écrivait le 30 mai : « Il faut discuter de tout. Tout doit être autorisé à l'exception des contre-révolutionnaires. »

■ « Personne n'est autorisé à interdire les opinions différentes des siennes, et encore moins à affubler ses opposants d'étiquettes politiques. »

■ « Il y a en Chine de nombreux chercheurs marxistes, mais aussi des chercheurs non marxistes. Ils doivent s'unir et bénéficier les uns comme les autres du droit de débattre librement. »

« Si ces idées étaient appliquées à la lettre, cela signifierait qu'en Chine, dès demain, la politique du Parti communiste, qui contrôle tout, serait remise en cause. Toutefois, rien n'indique actuellement que cela sera effectif un jour », estime un expert occidental de la politique chinoise.

« Il faudrait pour cela que les idées émises par les intellectuels soient approuvées par un homme politique de premier rang. Ce n'est pas encore le cas, même si, de toute évidence, les intellectuels agissent avec l'accord total des dirigeants proches de M. Deng Xiaoping », le numéro un chinois, note encore un autre expert de la politique intérieure chinoise.

Les diplomates estiment que la politique marxiste de la Chine n'est pas remise en cause par ces prises de position, qui interviennent à l'occasion du 30e anniversaire de la campagne des « Cent Fleurs » lancée en 1956 par Mao Tse-Toung. Cette campagne visait à « stimuler le développement de l'art et l'épanouissement de la culture socialiste », mais servit en fait à démasquer les opposants au régime communiste. Elle avait été suivie d'une violente répression contre les intellectuels, qui s'étaient estimés trahis.

Les diplomates occidentaux avancent deux hypothèses pour expliquer la campagne actuelle, en écartant cependant qu'elle puisse se retourner contre les intellectuels.

D'une part, le Parti communiste traverse une « crise idéologique », la politique d'ouverture sur l'étranger ayant entraîné la réhabilitation du profit individuel, en contradiction avec le régime marxiste chinois.

« Il existe maintenant une Chine à deux vitesses : celle qui profite pleinement des réformes, essentiellement la Chine des villes, soit 200 millions de personnes sur un milliard d'habitants, et celle des campagnes et des zones déshéritées », rappelle un diplomate.

D'autre part, les réformateurs, favorables à la libéralisation économique décidée en 1978 par M. Deng Xiaoping, lancent une nouvelle offensive politique parce qu'ils sont convaincus que la réussite de la politique d'ouverture sollicite des « concessions inévitables sur le plan idéologique ».

« La mise en place des réformes a provoqué une prise de conscience politique parmi ceux qui les ont d'abord conçues, imposées puis défendues : peut-on accorder une liberté dans le domaine économique sans provoquer un bouleversement dans le domaine politique. La réponse est évidemment non », souligne un autre diplomate.

« La modernisation de la Chine passe inévitablement à court terme par une modernisation politique. C'est une évidence pour les hommes favorables à M. Deng Xiaoping. Reste à savoir jusqu'où ils seront prêts à aller dans leurs concessions à la démocratisation de la Chine marxiste », note ce même diplomate.

La presse officielle chinoise affirme aussi que seule une réforme politique peut assurer la pérennité des réformes économiques.

Jusqu'à présent, seul M. Hu Qili, « étoile montante » du régime communiste et probable futur secrétaire général du Parti, a fait des déclarations cautionnant implicitement les propos des intellectuels.

Mais, affirme un diplomate, « dans ses interventions publiques, M. Hu Qili parle d'une plus grande liberté d'action uniquement en matière de créativité artistique ». Il pourrait cependant être à l'origine de ce mouvement de « démocratie socialiste », puisqu'il avait affirmé, le 1er mai dernier, que les réformes actuelles allaient inévitablement « secouer » les fondements politiques, économiques et sociaux de la Chine.

Jusqu'ici, deux tendances se dégagent des analyses des diplomates. La première, la plus optimiste, se résume par cette phrase : « Les réformateurs, convaincus qu'il faut bouger sur le plan idéologique, sont disposés à être contestés tant que c'est leur politique qui le sera et non leur pouvoir. »

La deuxième, plus restrictive, indique que « le Parti communiste veut démontrer que personne n'a le monopole de la vérité, mais, en fait, il continuera à avoir le monopole de la vérité politique ».

Selon Amnistie internationale

Détention et torture en Corée du Sud

LONDRES (Reuter, AFP) — Des centaines de personnes sont emprisonnées chaque année en Corée du Sud pour le simple fait de critiquer le gouvernement, et nombre d'entre elles sont soumises à la torture, selon Amnistie internationale, l'organisation de défense des droits et libertés.

Dans un communiqué publié aujourd'hui à Londres, Amnistie évoque la « torture à l'électricité, les coups, la privation de nourriture et de sommeil » jusqu'à ce que les prisonniers « avouent avoir voulu renverser le gouvernement, ou avoir fait de l'espionnage pour le compte de la Corée du Nord ».

Amnistie, dont des représentants ont effectué deux visites en Corée du Sud, en 1984 et en 1985, affirme d'autre part que, depuis 1975, au moins 10 prisonniers politiques ont été exécutés et qu'au moins deux sont actuellement en attente d'exécution.

Des étudiants, des prêtres, des enseignants, des journalistes, des syndicalistes et des agriculteurs sont incarcérés, selon Amnistie, qui donne les noms de trois services sud-coréens chargés des interrogatoires et « régulièrement dénoncés pour leur recours à la torture et aux mauvais traitements ». Amnistie, dont le siège est à Londres, les identifie comme étant le Bureau anticommuniste de la police nationale, l'Agence de prévision de la sécurité nationale, et le Commandement de la sécurité de l'armée.

Le gouvernement sud-coréen a démenti le rapport d'Amnistie, qualifiant le document de « pure invention ».

Le ministère sud-coréen de l'Information a affirmé qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Corée du Sud et que les personnes qui étaient en détention avaient commis des infractions à la loi et jugées légalement.

Les dix prisonniers politiques exécutés depuis 1975, auquel le rapport d'Amnistie fait allusion, étaient des espions à la solde de la Corée du Nord qui ont été condamnés à mort par des tribunaux sud-coréens, a ajouté le ministère.

ACHILLE-LAURO

La Syrie et l'OLP innocentées

WASHINGTON (AP) — Les documents des procureurs italiens sur le détournement du paquebot *Achille-Lauro* affirment que le Palestinien Aboul Abbas a été le maître-d'oeuvre de l'opération et innocentent clairement la Syrie et l'OLP.

ABC News et le *Washington Post* ont obtenu des copies de ce document de 115 pages sur le détournement, qui a eu lieu en octobre dernier. Il doit servir de base au procès intenté par l'Italie contre quatre des pirates et 11 autres Arabes accusés de complicité. Ce procès doit s'ouvrir la semaine prochaine à Gênes.

L'accusation affirme qu'Aboul Abbas avait l'intention d'embarquer sur le paquebot et d'enlever des Américains pour les amener en Syrie.

LE MONDE EN BREF

■ *Nouvelles manifestations en RFA*

BERLIN-OUEST (AFP) — Des affrontements violents ont opposé dans la nuit de lundi à hier la police ouest-berlinoise à 300 manifestants qui protestaient contre « la violence policière » lors des manifestations antinucléaires du week-end dernier en RFA, a annoncé hier la police. Ces heurts ont fait 18 blessés dans les rangs des policiers. Les manifestants ont riposté à la matraque contre les manifestants qui leur lançaient des pavés, des bouteilles et des objets incendiaires. Cinq véhicules de police ont été endommagés et de nombreuses vitrines brisées. La police a procédé à 40 interpellations.

■ *Palestinien tué à Athènes*

ATHÈNES (Reuter) — Un Arabe de 38 ans abattu lundi soir par balle dans le centre d'Athènes a été identifié hier comme étant Khalid Nazal, l'un des responsables de l'Organisation de libération de la Palestine, annonce celle-ci dans un communiqué. De source proche de la police, on indique que la victime, porteur d'un faux passeport algérien au nom de Khaled el-Khiari, a été tué de quatre balles à bout portant, tirées avec un pistolet 9mm muni d'un silencieux. Ses deux assassins se sont enfuis à moto. Il s'agit du neuvième Arabe assassiné à Athènes au cours des six dernières années. Dans son communiqué, l'OLP impute l'attentat à des agents d'Israël et de la CIA.

CHEZ PAUZÉ
Délices de fruits de mer
Depuis 1862
FESTIVAL DU HOMARD
1657, Ste-Catherine O.
932-6118 Métro Guy
Fermé le lundi

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

CONVERSATION ANGLAISE
La session débute la semaine du 7 juillet
jour — intensif du lun. au vend.
60$ (60 hres — 4 sem.)
Soir: intensif du lun. au jeu.
45$ (48 hres — 4 sem.)
Test de classement:
2 et 3 juillet
de 9h à 12h
de 19h à 21h
En collaboration avec le service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M.
Halte-garderie disponible sur place
Pour de plus amples renseignements téléphonez-nous au
277-3323
5550 avenue du Parc
Succursale Internationale MONTRÉAL

PRIX HENRI BOURASSA

Mme Hélène Tainturier est l'heureuse gagnante du prix Henri Bourassa. Ce prix a été remis suite au concours **"La relève du journalisme écrit"** tenu en collaboration avec le Salon International du livre de Québec et le Ministre d'État à la jeunesse. Mme Tainturier s'est miritée une bourse ainsi qu'un stage d'été à la salle de la rédaction du Devoir.



Mme Hélène Tainturier est accueillie à son stage au Devoir par M. Paul-André Comeau, rédacteur en chef au Devoir.

ARTS ET SPECTACLES

Brubeck et Quilico marqueront la 35e saison du Festival Orford

MUSIQUE

MARC MORIN

Pour célébrer son 35e anniversaire, le Festival Orford présentera deux concerts spéciaux : le quatuor de jazz de Dave Brubeck, le 19 juillet, et le baryton Louis Quilico, du Metropolitan Opera, le 2 août.

Dans la programmation, dévoilée la semaine dernière, pour ce 35e été du plus ancien festival québécois, on remarque en outre les récitals de la série « Piano 5 étoiles », avec Jean-Philippe Collard, François-René Duchâble, Tamas Vasary, André Laplante, France de Guise et Janina Fialkowska, et les concerts de James Campbell (clarinette), Ifor James (cor), Alvaro Pierri (guitare), Alice Schoenfeld (violon), Sophie Rolland (violoncelle) et Rodney Friend (violon).

En musique de chambre, on pourra entendre le violoniste Ernö Sebestyén, l'altiste Hatto Beyerle, le violoncelliste Martin Ostertag et des stagiaires du Centre d'arts Orford. L'orchestre à cordes d'Orford donnera aussi un concert consacré à Vivaldi.

Dans la série des « jeunes interprètes », on entendra notamment les pianistes Claude Webster, Marie-Claire Sirois, Amira Acre, Jean Saulnier et Anne-Marie Dubois, la violoncelliste Thérèse Ryan, la violoniste Michelle Seto, le baryton Claudel Callender, les guitaristes Michel Bélair, Marc Deschênes et André Roy, et le trio Durand, Prévost, Aubut (piano, violon et violoncelle).

Au total, Orford offrira plus de 70 concerts durant cette 35e saison qui s'étendra du 4 juillet au 24 août. On peut obtenir plus de renseignements en s'adressant à : C. p. 280, Magog, J1X 3W8; téléphone : (819) 843-3981.

Signalons que l'orchestre de chambre ***I Musici*** **de Montréal**, dirigé par **Yuli Turovsky**, participera au concert-gala que présente, samedi prochain, le Centre d'arts Orford. C'est la deuxième année consécutive qu'Orford organise cet événement au profit du centre des Jeunesses musicales. Le concert-gala (à $ 100 par personne) est sous la présidence d'honneur de Pierre Brunet, président et chef de la direction de la société Lévesque Beaubien, inc.

Le 14 juin à 20 h, à la salle Gilles-Lefebvre du Centre d'arts Orford, le programme comprendra *Souvenirs de Florence*, op. 70, de Tchaïkovski, et les cinq *Menuets* et six *Trios, D. 89, de Schubert. Le concert sera précédé d'un vin d'honneur, à 19 h, au pavillon « L'Homme et la musique » du centre d'arts et suivi d'une réception au pavillon central. Renseignements : (819) 843-3981 ou 1-800-567-6155.*

★

Les conservatoires nous visitent. *Dans le cadre de la tournée des conservatoires de musique du Québec, parrainée par Bell Canada, deux ensembles se produiront à Montréal la semaine prochaine.*

Le 17 juin, à midi, à la place Ville-Marie, un quatuor de saxophonistes (Marie-Annick Arsenault, Josée Fortin, Isabelle Filion et Robert Caron) du Conservatoire de musique de Rimouski interprétera des oeuvres classiques et contemporaines.

Le lendemain soir (18 juin) à 20 h, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des arts, l'orchestre du Conservatoire de musique du Québec (formé de 86 élèves des sept conservatoires) donnera le Caprice italien de Tchaïkovski, le poème symphonique *Till l'Espiègle* de Richard Strauss, *Le Rite du soleil noir*, de Clermont Pépin, et la *Symphonie* n° 1 de Brahms. Ces deux concerts sont gratuits, mais pour le second, on doit se procurer des billets au guichet de la Place des arts.

★

La chorale du Gesù. Dimanche (15 juin) à 20 h, à l'église Saint-John-the-Evangelist (137, avenue du Président-Kennedy - métro Place-des-Arts), la chorale du Gesù, ensemble de voix de femmes sous la direction de **Patricia Abbott**, présente son concert annuel. Au programme : le *Stabat Mater* de Pergolèse, des madrigaux, du folklore, des extraits de comédies musicales et des *negro spirituals*. La pianiste **Anne-Marie Denoncourt** accompagnera la chorale. Les solistes seront **Andrée de Repentigny** (soprano) et **Marie-Marthe Bernard** (mezzo). Les billets sont $ 6. Renseignements : 387-3254.

★

Petits violons, petits chanteurs. Yves Corbeil animera, demain à 20 h au théâtre Maisonneuve, un récital-concert réunissant des musiciens de l'**Association québécoise des jeunes violonistes** (AQJV) et les **Petits Chanteurs du Mont-Royal**.

L'AQJV est un organisme à but non lucratif qui vise à « promouvoir la culture musicale et l'épanouissement » de jeunes violonistes en leur permettant de se produire dans des concerts de musique classique. Sous la direction artistique de **Hratchia Sevadjian**, l'association regroupe des musiciens âgés de six à 16 ans, dont certains se sont déjà classés aux premiers rangs dans des concours régionaux ou nationaux.

Demain soir, sur la scène du Maisonneuve, les jeunes violonistes présenteront une douzaine de pièces en solo. Quant aux Petits Chanteurs du Mont-Royal, dirigés par **Gilbert Patenaude**, ils offriront quelques pièces de musique sacrée et profane.

Les billets sont en vente aux guichets de la Place des arts. Renseignements : 277-9800.

★

« Mozart plus ». L'**OSM**, on le sait, ne chôme pas l'été. Sa saison estivale s'ouvrira mardi prochain (17 juin) sur le premier concert de la série « Mozart plus », à la basilique Notre-Dame. Charles **Dutoit** dirigera l'orchestre dans la *Serenata notturna*, K.239, et la *Symphonie* n° 35 (« Haffner »), K.385, de Mozart, et le *Concerto pour piano* n° 3, de Rachmaninov. Les solistes seront Jorge Bolet (piano), **Richard Roberts** et **Reynald L'Archevêque** (violons), **Leslie Malowany** (alto) et Michael **Leiter** (contrebasse). Ce concert est à 19 h 30.

Pour le contenu canadien de Super-Écran

L'Institut québécois du cinéma (IQC) et la Société générale du cinéma (SGCQ) s'objectent à ce que le CRTC autorise une diminution des obligations de Super-Écran envers la diffusion d'émissions canadiennes. Devant la requête de Super-Écran, qui leur paraît « rétrograde et totalement insensible à l'environnement cinématographique », l'IQC et la SGCQ déplorent, dans un communiqué diffusé hier, que ce télédiffuseur veuille faire passer de 50 % à 10 % le contenu canadien de sa programmation.

Se disant conscients que Super-Écran a connu des débuts difficiles, les organismes québécois du cinéma rappellent que non seulement les investisseurs, mais les producteurs et les artistes associés au cinéma « ont largement écopé, eux aussi, étant parmi les premiers fournisseurs et les derniers payés ». L'IQC et la SGCQ s'interrogent sur ce qu'aura valu cet « investissement involontaire », puisque, « maintenant que Super-Écran s'est remis sur pieds, il n'a rien de plus pressé à faire que de réclamer une réduction de contenu canadien ». L'Institut et la Société se demandent si ce diffuseur, qui ne veut pas consommer plus de 10 % de produits autochtones, « a vraiment le désir de participer sérieusement au développement de l'industrie cinématographique québécoise et canadienne ».

Plus de 600 artistes au 19e Festival d'été de Québec

PIERRE ROBERGE
de la Presse canadienne

Des spectacles de Véronique Sanson et Gilles Vigneault, à l'ouverture, puis celui réunissant Robert Charlebois et le *rocker* français Jean-Jacques Goldman, à la clôture, marqueront la 19e édition du Festival d'été de Québec.

Plus de 600 artistes représentant 18 pays se produiront dans la Vieille Capitale, entre les 3 et 13 juillet, a annoncé hier, en conférence de presse, Louis Cournoyer, directeur général du festival.

Depuis quelques années, au festival, les spectacles de musique classique et populaire, de danse, de folklore, d'artistes de la rue, de même que ceux destinés aux enfants, obtiennent un achalandage d'environ un million de personnes, sans doute moins en 1985 à cause du temps pluvieux. Environ le tiers de ce public, estime M. Cournoyer, vient de l'extérieur de la région de Québec.

La grande majorité des spectacles sont gratuits, la plupart en plein air (Grande-Allée, jardins de l'hôtel de ville, terrasse Dufferin, place d'Armes). Parmi les spectacles payants, ceux du Cirque du Soleil, qui se produit encore ces jours-ci dans le Vieux-Port de Montréal avant de monter son chapiteau dans celui de Québec.

Au parc de l'Artillerie, Robert Lepage et la compagnie de théâtre Niveau parking montent une création à saveur historique, *Coup de poudre*.

Payants également, le concert du guitariste Alexandre Lagoya, à l'église Saint-Jean-Baptiste, et les soirées d'une boîte de jazz; les spectacles payants ne sont pas produits par le festival mais coïncident avec sa tenue.

Donné dans les jardins de l'hôtel de ville, le tour de chant de Vigneault sera accompagné par l'Orchestre symphonique de Québec et capté par Radio-Canada, pour diffusion cet automne aux *Beaux Dimanches*.

Se produiront aussi des interprètes prometteurs comme Joe Bocan, Gaston Mandeville, Chantal Beaupré, les cinq drôles de Rock et belles oreilles ainsi que des vétérans comme Édith Butler, Jim Corcoran et Jean-Pierre Ferland (dont ce sera le 25e anniversaire des débuts dans la chanson).

Au rayon des cérémonies protocolaires, le dévoilement d'une stèle marquant la proclamation du Vieux-Québec « élément du patrimoine culturel de la planète », suivant une décision de l'Unesco.

Le concert du pianiste Miguel Angel Estrella, arrêté et torturé en Uruguay, marquera les 25 ans d'Amnistie internationale.

Le Festival d'été de Québec, a expliqué M. Cournoyer, fonctionne en 1986 avec un budget de $ 1.5 million : quelque $ 500,000 proviennent de l'État québécois, le reste du fédéral, de la CUQ, de la Ville de Québec et des commanditaires privés (surtout la brasserie O'Keefe avec $ 300,000).

RISINGSUN présente
BUDDY GUY & JUNIOR WELLS
BLUES BAND
ven., 13 juin
*ARCHIE SHEPP 27-29 juin
286 Ste-Catherine O.
Métro Place des Arts 861-0657

Cinémas Unis affilié à FAMOUS PLAYERS
CONSEIL DE FAMILLE
FILM DE COSTA-GAVRAS
FANNY ARDANT / JOHNNY HALLYDAY / GUY MARCHAND
Le PARISIEN
Romance Cruelle
Avec: Larissa Gouzeeva, Alice Freindlikh, Nikita Mikhalkov
Scenario et realisation: Eldar Riazanov
ÉLYSÉE
Sam Dim 1:50-4:25-7:00-9:30 Sem 7:00-9:30
LOUISE MARLEAU ALBANE GUILHE
Anne Trister
Un film de LEA POOL
ÉLYSÉE
Sam Dim 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00 Sem 7:00-9:00

cet été, au théâtre

montréal

ARTHUR CAFÉ BAROQUE: «Irma La Douce» de Marguerite Mounot, comédie musicale avec orchestre. Mise en scène Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mer. au vend. 21h. Sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets 8$, sam. 10$. Forfait (din.-spec.) à partir de 32,75$. Hôtel Reine Elizabeth, 861-3511 poste 2237. Prod. Les Productions de Café-Concert Inc.

rive-sud

LA BELLE ÉPOQUE DE ST-TIMOTHÉE: «Nuits libertines et Porte-Jarretelles» de Feydeau et Courteline, mise en scène: Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mar. au vend. 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets: 10$, sam. 12$. Forfaits (din.-spect.) à partir de 22$, sam. 24$. La Belle Époque, route 132 entre Beauharnois et Valleyfield, 1-373-3262. Prod. Les Productions de Café Concert Inc. Avec Hélène Mondoux, Carol Jones, Patrice Bissonnette et Pierre-Carles Trudeau

L'estival du Monologue
L'Auberge Nationale présente
En première partie, un monologuiste différent chaque soir. À l'Auberge Nationale. Prix de groupe et possibilité de forfait dîner-théâtre. 185, Jacques Cartier Nord, St-Jean sur Richelieu, du 28 juin au 30 août 1986. (du jeudi au samedi) à 20h30.
RÉSERVATIONS: (514) 346-6819

Ne manquez pas la dernière pièce de
MARCEL DUBÉ «L'AMÉRIQUE À SEC»
AU THÉÂTRE DE L'ÉCLUSE
à St-Jean-sur-Richelieu
Billets en vente
ARCHAMBAULT- Mtl. 849-6201
DISCORAM - Longueuil 678-9816

THÉÂTRE de la DAME DE COEUR présente «L'ÎLE DE RES».
Spectacle de marionnettes géantes à l'extérieur pour adultes, accessibles aux enfants.
«Rien de semblable... en Amérique du Nord». — R. Bernatchez, La Presse.
«Il faut courir à Upton». — M. Laurier, Le Devoir.
«Absolument renversant, ... incroyable.» — F. Grimaldi.
Les 4-5-6 juin et du 11 juin au 31 août, à 21:30 heures. Réservation (514) 549-4617, Upton, sortie 147 Autoroute 20. (Autobus nolisé: Montréal-Upton, vendredis-samedis, départ 7:45 heures et retour à Montréal 00:15 heures. Du Palais du Commerce, 1650 rue Berri, rés.: 521-4989.)

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE
présente
L'AMOUR À L'AGENDA
Création québécoise de Michel-Marc Bouchard.
Mise en scène: Gilbert Lepage.
Mettant en vedette:
Béatrice Picard, Rita Lafontaine, Hubert Loiselle, Claude Laroche, Jean Maheux.
Du 17 juin au 31 août. Mardi au vendredi 21h00 et samedi 19h00 et 22h00.
Saint-Marc-sur-Richelieu, J0L 2E0, Sortie 112, route 20, (514) 584-2271.

THÉÂTRE D'ÉTÉ Le Saint-Laurent
présente
Le Retour du Colonel
Une comédie de BRICAIRE et LASAYGUES
mettant en vedette: Réjean Lefrançois, Guilda et Françoise Lemieux
2045 Île Charron
Informations: (514) 651-5250

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE: CONTACTEZ
CHRISTIANNE BENJAMIN (514) 842-9645

ouest de l'île de montréal

THEATRE PONT-CHATEAU INC.
présente
FAUT DIVORCER, une comédie de Bertrand B. Leblanc avec Lucile Papineau, Claude Préfontaine et Yvan Canuel. Rés. (514) 456-3224. Billets en vente à la Librairie Boyer Valleyfield
Transcanadienne vers l'ouest ou autoroute 20 ouest, sortie 17 (panneaux indicateurs)
Prix de groupe: 25 personnes et plus sauf le samedi avec possibilité de FORFAIT Croisière-Souper-Théâtre
25$ par personne

victoriaville

ST-FORTUNAT (819) 344-2402
Théâtre de la Chèvrerie
Une comédie de Marie-Thérèse Quinton
AVEC AUBERT PALLASCIO, FRANCE ARBOUR, JEAN-CLAUDE SAPRE, JEAN-GUY VIAU, MARISE ISABELLE
LE PORTE-MONNAIE

LA RELÈVE AU COEUR DU QUÉBEC: 17 spectacles présentés par 80 artistes semi-professionnels, dans des styles de musique variés. Tous les jeudi et vendredi à 21h, du 26 juin au 22 août. Lieu: dans les jardins du Musée Laurier, 16 rue Laurier Ouest, Arthabaska. De Montréal, route 20, sortie 210. De Québec, route 20, sortie 162. On peut aussi visiter les expositions présentées à l'intérieur de Musée Laurier. Prix spéciaux pour groupes.
Rés.: (819) 357-9894.

estrie

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: "LA TRAVERSÉE SURPRISE" comédie de Louis-Georges Carrier et André Dubois avec Patricia Nolin, Daniel Gadouas, Serge Turgeon, Jean Fontaine, Robert Toupin, Marie-Andrée Corneille et Jean-Louis Millette. Du mar. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h30, dim. 20h. Eastman, aut. (10) Cantons de l'Est, sortie 106. Rés. Mtl 845-0917, Eastman (514) 297-2860 ou 297-2862.

basses laurentides

Le Cabaret Théâtre "Les Femmes Collin" présente: Faut placer pépère, une comédie de Bertrand B. Leblanc (auteur de "Faut divorcer"). Avec: Yvon Leroux, Mireille Thibault, André Cartier et Isabelle Lajeunesse. Du 27 juin au 30 août. Forfait souper-théâtre disponible. Promotion spéciale pour les 2 premières semaines: 2 billets pour le prix d'un. Rés. (514) 839-6105 (MTL) 589-4552 248 Rang des Continuations, St-Esprit.

laurentides

Manoir du Lac Lucerne
Les Productions Louis Lalande présentent:
Je t'aime clé en main
comédie adaptée par Guy Fournier avec Christine Lamer, Louis Lalande, Francois Trottier
du mardi au vendredi à 20h30 et le samedi à 19h00 et 22h30 du 16 juin au 30 août
Réservations: (514) 228-2511 Ligne directe: 1-800-363-3620
Ste-Marguerite — Autoroute des Laurentides — Sortie 69

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON
présente
J'me marie J'me marie pas
Une comédie de Gilles Richer avec: Michèle Richard, Jacques Tourangeau, Christine Chartrand et Blondfield Marcoux.
Du 17 juin au 30 août, du mardi au vendredi 20h30, le samedi 19h00 et 22h30. Réservations: Montréal: 861-3988, Ste-Marguerite 514-228-2513.

drummondville

LE THÉÂTRE D'ÉTÉ LES ANCÊTRES présentent
"LES VOISINS", comédie de Claude Meunier, Louis Saia,
8 comédiens sur scène. Du 25 juin au 23 août. RTE 20, sortie 170.
Réservations: (819)395-2253; après théâtre-chansonniers.

"Un petit régal ... un miracle d'équilibre entre la délicatesse et la crudité... on oscille d'un Guitry '86 à Bergman, en passant par Woody Allen et Rohmer..."
— Le Nouvel observateur
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN
À l'affiche dès le 19 juin au cinéma Crémazie.

LE DERNIER SURVIVANT
V.F. THE QUIET EARTH
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
7:20 - 9:30

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE CÉSARS FÉVRIER 86
3 HOMMES et un couffin
12:30 - 2:50 - 5:10 - 7:30 - 9:50
BERRI
ST-DENIS STE-CATHERINE 288-2115

WOODY ALLEN
HANNAH ET SES SOEURS
Ermitage
ST-DENIS JARRY 388-5577
7:00 - 9:30

OSCAR du MEILLEUR FILM ÉTRANGER
L'histoire Officielle
Un film de Luis Puenzo
Hector Aterio/Norma Aleandro
BERRI
ST-DENIS STE-CATHERINE 288-2115
12:15 - 2:35 - 4:55 - 7:15 - 9:35

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Lise Bissonnette, Jean-Guy Duguay, Jean Francoeur

Directeur de l'information: Christian Bellavance
Directeurs adjoints: Pierre Beaulieu, Serge Gosselin

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

ÊTRE RESPONSABLE

L'IMPOSSIBLE est-il encore possible ? La reprise, lundi, des négociations dans le secteur de la construction n'aura duré que l'instant d'un faux espoir, celui de voir patrons et syndicats sortir de la confortable dépendance que l'État et ses décrets entretiennent depuis sept ans et assumer, enfin, pleinement leur liberté et leur responsabilité. Constatant l'immense fossé qui sépare les parties, la coalition syndicale a rejeté les propositions « finales et globales » de l'Association des entrepreneurs (l'AECQ) et menacé d'engager une grève générale illimitée le 16 juin. Simple pause en vue d'arracher plus de concessions aux employeurs, ou signe avant-coureur d'un inévitable échec ?

La coalition syndicale a réitéré sa volonté de respecter la trêve convenue la semaine dernière sur l'emploi des moyens radicaux de pression (grèves et lock-out), du moins jusqu'à l'échéance ultime. Il ne resterait donc, en principe, que quatre jours aux deux parties pour trouver un terrain d'entente. C'est bien peu quand on connaît l'ampleur des divergences qui les opposent.

À la fin d'avril, alors que le décret en vigueur prenait fin, le ministre du Travail a opté résolument pour la libre négociation, laissant ainsi aux parties la responsabilité de déterminer les termes du prochain contrat de travail. Mais il n'acceptait pas pour autant que syndicats et employeurs paralysent l'économie de la construction en utilisant des moyens ultimes de pression. Après quelques jours de grèves et de lock-out, il était clair qu'il ne tolérerait pas le prolongement d'un conflit ouvert. Une trêve est alors intervenue et les négociations reprirent.

Ce cadre de négociation est plutôt défavorable aux syndicats dans la mesure où il les prive de leur moyen privilégié de pression. Ce n'est donc pas sans raison qu'ils profèrent la menace de grève générale. Par ailleurs, parce que les grèves ou les lock-out pertubent profondément l'économie, le gouvernement ne peut rester indifférent et il se doit de réagir de manière à limiter rigoureusement l'emploi de ces moyens. En fait, syndicats et employeurs sont « victimes » de la structure très centralisée des négociations qui leur confère un pouvoir immense ... quand ils peuvent l'exercer.

Tant que les deux parties resteront attachées au système actuel, elles seront condamnées, ou bien à se voir imposer un décret par le gouvernement, comme ce fut le cas depuis 1979, ou bien à s'entendre librement entre elles, mais sans employer massivement les moyens radicaux de pression. La deuxième voie implique un type de relation de travail auquel syndicats et patrons ne sont pas familiers, en particulier dans le secteur de la construction.

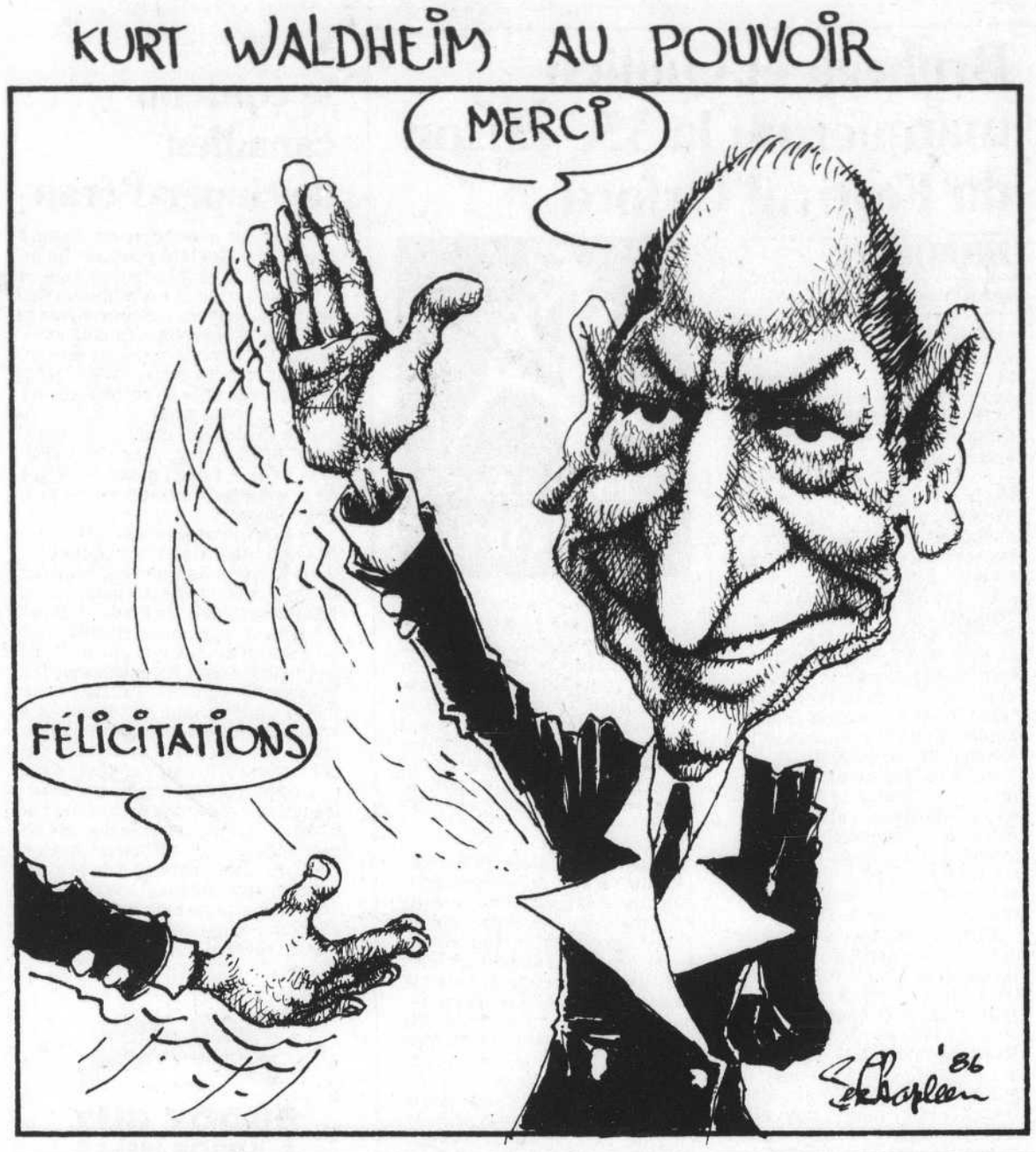
Des projets de réformes ont été élaborés en vue d'assouplir le système et favoriser la libre négociation. Mais les réformes de structure ne suffiront pas si le sens de la responsabilité fait toujours défaut et si les parties ne veulent pas vraiment s'affranchir du contrôle de l'État. Dans une certaine mesure, les syndicats ont tiré profit dans le passé des décrets gouvernementaux. L'arrivée du parti libéral pourrait désormais avantager surtout les entrepreneurs. Ce régime est foncièrement vicié car à la longue il joue fondamentalement contre les intérêts des parties qui se voient privées de leur liberté et de leurs moyens d'action.

Il est grand temps que syndicats et entrepreneurs sortent de cette impasse et remplissent pleinement leur rôle. Mais ils ne peuvent y parvenir sans concessions réciproques. Les points litigieux sont nombreux. Au chapitre des salaires par exemple, la coaliton syndicale demande pour les ouvriers de tous les secteurs (résidentiel et industriel) une hausse de salaire de 5 % pour 1986 et l'indexation, plus 2 % d'enrichissement pour les deux années subséquentes. Pour sa part, l'AECQ suggère une discrimination entre les secteurs résidentiel et industriel, ce dernier étant favorisé par une augmentation salariale nettement plus élevée, bien qu'inférieure aux demandes syndicales.

Il y a des divergences importantes aussi en ce qui concerne les heures de travail, la coalition proposant la réduction progressive de la durée hebdomadaire, alors que l'AECQ s'en tient à un horaire flexible sur cinq jours.

La partie syndicale faisait savoir hier après-midi qu'elle était disposée à présenter des contre-propositions à l'offre patronale rejetée lundi. Les pourparlers devraient reprendre normalement jeudi. L'échéance de dimanche n'est qu'un artifice car les négociations pourraient bien se prolonger et l'ordre de grève levé si des progrès sensibles sont enrégistrés entretemps. Tout n'est pas perdu si les parties relèvent le défi de la responsabilité.

— ALBERT JUNEAU



Un geste précipité de la CSN

LA CONFÉDÉRATION des syndicats nationaux (CNS) a donc décidé de rompre les amarres et de mettre fin à son affiliation à la Confédération mondiale du Travail (CMT) Cette décision est passée relativement inapercue dans l'ensemble des résolutions discutées et adoptées lors du 53e congrès de la CSN qui s'est tenu dans la métropole , la semaine dernière.

À première vue, il n'y a pas lieu de se surprendre d'une telle décision. Voilà plusieurs années que le principe même de l'affiliation à la CMT est remis en question à diverses instances de la CSN. Une trève s'est imposée lorsque l'ancien Président de la CSN, M. Marcel Pépin, a assumé la présidence de la CMT, à la fin des années 70. Les délégués au 53e congrès de la CSN viennent d'ordonner à leur exécutif de mettre un terme aux relations avec la centrale de Bruxelles. Le congrès a aussi décidé de de modifier la déclaration de principes de la CSN et de biffer toute mention au sujet d'une quelconque affiliation internationale.

Cette décision contredit la proposition élaborée en février dernier par l'exécutif de la CSN. Ce désaveu de la thèse défendue par l'exécutif de la CSN est regrettable à plus d'un titre.

Dorénavant, la CSN devra compter sur ses seules forces, sur son seul réseau d'information en ce qui a trait à son action sur la scène internationale. Pour diverses raisons, il lui est en effet impossible d'envisager son affiliation à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), d'odédience sociale-démocrate, à Bruxelles, encore moins à la Fédération mondiale des syndicats (FMS), à Prague.

On veut bien admettre que la CSN consacrera une somme appréciable — plus de $300,000 — aux contacts et échanges avec d'autres centrales internationales. Ce type d'actions bi-latérales, malgré toute la générosité qui les inspire, ne remplace malheureusement pas les avantages que procurent un réseau et un encadrement, analogues à ceux de la CMT ou de la CISL.

Des reproches tenaces et anciens à l'égard de la CMT expliquent le désaveu signifié par les militants envers leurs dirigeants nationaux. Outre les mauvais souvenirs de la guerre du Vietnam, c'est surtout l'action — ou l'inaction — de la CMT en Amérique centrale et dans l'ensemble du continent latino-américain qui a alimenté le mécontentement chez les militants de la CSN. La CMT est accusée de quasi-complicité avec certains régimes guère démocratiques sur ce continent.

La CSN occupe une position stratégique entre l'Europe et l'Amérique latine. C'est d'ailleurs à ce titre que sa présence au sein de la CMT s'avérait capitale, même si ses conseils et recommandations n'ont pas toujours guidé les agirs de cette organisation mondiale. À l'extérieur des grandes centrales internationales , le poids de la CSN en faveur des syndicalistes et des mouvements opprimés au sud des États-Unis se trouve désormais singulièrement amenuisé. Et c'est ici que les répercussions en moyenne et longue période du retrait de la centrale québécoise de la CMT se devinent avec une certaine netteté.

La décision du congrès de la CSN , n'est pas un précédent en soi : la Confédération française du travail (CFDT) a également claqué la porte, mais pour des raisons différentes, il y a quelques années. Par contre, elle ressemble étrangement au geste posé par les États-Unis et la Grande-Bretagne envers l'UNESCO. Malgré des fondements idéologiques cette mesure accrédite la suspicion d'isolationisme qui vient spontanément à l'esprit de ceux qui nous observent. Elle prive aussi la CSN d'un réseau d'informations important pour toute action efficace et pertinente sur la scène internationale. Quant aux syndicats d'Amérique latine, ils perdent, au sein de la CMT, un défenseur de taille. C'est sans doute l'aspect le plus triste de cette décision.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

La Syrie et le terrorisme

LE PRÉSIDENT ASSAD n'est pas porté aux aveux de faiblesse. Il y va d'une réputation de « Bismark syrien » acquise en seize ans de pouvoir sans partage. Inébranlable, intransigeant chef d'une armée puissamment équipée par l'URSS, il est redouté de voisins qui le savent capable de tout pour imposer ses vues. Pourtant, depuis quelques mois, le maître de Damas paraît avoir un peu perdu de sa superbe.

Le précédent créé par le raid américain sur la Libye, en avril dernier, aurait-il inquiété les dirigeants syriens ? Ils n'ont cessé, depuis, de multiplier les déclarations apaisantes, assurant avec insistance — comme l'a fait le président Assad tout au long de son récent voyage en Grèce — n'être pour rien dans le terrorisme international. Tout se passe comme si la mise en garde américaine avait été prise au sérieux dans un pays lui-même éprouvé par une série d'attentats qui ont fait plus d'une centaine de morts en deux mois.

Au Liban, M. Assad n'est visiblement pas en mesure d'imposer sa « pax syriana ». Le principal allié de la Syrie à Beyrouth, la milice chiite Amal, a fort à faire — les combats de ces derniers jours en témoignent — pour contenir le retour au force dans les camps palestiniens des hommes de M. Arafat, dont le président syrien a juré la perte. Dans la plaine de la Bekaa, les accrochages se sont multipliés entre soldats syriens et extrémistes chiites pro-iraniens. Certes la Syrie — par hostilité traditionnelle à l'Irak — est devenue le seul ami arabe de l'Iran. Mais, à l'évidence, Syriens et Iraniens n'ont pas la même vision de ce que doit être l'avenir du Liban. Le régime laïque de Damas a tout à redouter d'une république islamique libanaise que Téhéran aimerait voir naître.

Cette mésentente politique se double d'un différend économique. A en croire des informations concordantes, Damas a de plus en plus de mal à régler sa dette pétrolière à l'égard de l'Iran, qui aurait même, un moment, interrompu ses livraisons de brut à la Syrie. C'est que les caisses de Damas sont vides, alors que le pays — qui consacre un tiers de ses ressources à la défense — traverse une grave crise économique: inflation et chômage en hausse, fermeture d'usines, pénurie de produits de première nécessité.

On conçoit donc que le président Assad envisage de se rapprocher d'un monde arabe qui n'a cessé de dénoncer son soutien à Téhéran dans l'interminable guerre du Golfe. Le dialogue a déjà repris avec la Jordanie — allié à Bagdad — où le président Assad s'est rendu fin mai. Il pourrait être renoué avec l'Irak grâce au roi Hussein: la Syrie n'exclurait plus d'autre part, d'autoriser de nouveau le transport du pétrole irakien sur son territoire. De cette façon, Damas pourrait se concilier les monarchies et émirats pétroliers dont le soutien financier — décroissant ces derniers mois — lui est absolument indispensable. Sachant mieux que personne mesurer les rapports de force, le président Assad aurait-il tiré les conclusions de la mauvaise passe qu'il traverse?

(LE MONDE)

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139$ par année, 75$ 6 mois, 39$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145$ par année
au Canada 79$ 6 mois
42$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Le pied !*

COMME ON le dit en France pour exprimer un plaisir certain en un moment privilégié, j'ai pris mon pied en lisant le commentaire de Lise Bissonnette, « On en veut », paru dans l'édition du 20 mai dernier. Savoureusement exacts, ses propos sur les faits culturels français et québécois.

Que la conclusion de la rédactrice en fasse réfléchir plus d'un à Québec et à Ottawa, c'est à souhaiter !

Ici, au Québec, et sans jouer les moralisateurs, nous aurions peut-être avantage à cesser de discuter la couleur et la forme de l'assiette culturelle, pour mieux la préparer ... avant de bouffer n'importe quoi !

J'ose espérer que Mme Bacon ait lu attentivement le commentaire de Mme Bissonnette ... parce qu'on en veut aussi !

— CHRISTIAN ROCHEFORT
Sainte-Marthe-du-Cap, le 20 mai.

■ *L'AFEAS réclame le libre choix pour les femmes*

CERTAINS GROUPES tentent, depuis quelque temps, de faire porter la responsabilité des « misères » de notre société au mouvement des femmes. On cherche des coupables pour les problèmes économiques et sociaux de l'heure et on a tôt fait de montrer les féministes du doigt. Des titres de journaux du genre *Les féministes n'ont pas trouvé les bonnes solutions* ou *Post-féminisme ? Déjà ?* nous font croire qu'on remet en question les acquis des femmes.

Avec des arguments souvent tendancieux, on tente de convaincre la population que les problèmes seraient moins aigus si les femmes cessaient de se battre pour leur égalité et retournaient uniquement à des rôles traditionnels au sein de la famille. De tels arguments peuvent peut-être retenir l'attention de certaines personnes. Cependant, l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) demeure convaincue que la majorité de la population ne partage pas ces points de vue. Nous ne croyons pas que les groupes défendant de telles positions soient représentatifs des opinions des Québécoises(ois). Pourtant, trop souvent, ces groupes bénéficient « d'oreilles attentives » dans les milieux politiques.

Un vent de conservatisme s'élève. Le mouvement du balancier semble toujours implacable. Après une ère de libéralisme où tout semblait possible, les dossiers de condition féminine sont actuellement facilement mis en attente pour, dit-on, des raisons économiques. L'AFEAS se demande si cette attitude n'est pas directement liée au fait que les gouvernements croient que la population en général appuie les idées voulant que les féministes soient responsables de la détérioration de la famille, du déséquilibre des enfants, de la violence ... et que, pour corriger la situation, il suffise de favoriser le retour massif au foyer.

L'AFEAS, née en 1966, a grandi avec le féminisme. Les 33,000 femmes de l'AFEAS s'identifient comme des féministes modérées et, par leurs actions, ont largement contribué à l'amélioration des conditions de vie des femmes. *Jamais* elles n'ont préconisé le retour massif des femmes au foyer ou des mesures privilégiant uniquement le travail rémunéré à l'extérieur du foyer. Elles réclament plutôt des mesures *justes* permettant le libre choix et l'élimination de la discrimination dans tous les secteurs de notre société.

Si les gouvernements croient que les femmes vont accepter de remettre en cause leurs acquis et mettre en veilleuse leurs revendications, ils se leurrent. Des groupes comme l'AFEAS bénéficient de l'appui de leurs membres et d'une forte majorité de la population. Nous continuerons à défendre nos dossiers avec autant de vigueur que par le passé. Sans nier que la situation des femmes se soit améliorée depuis quelques années, il est exclu que nous cessions de travailler ou acceptions des compromis qui remettent en cause les acquis si durement gagnés.

— LISE GIRARD
secrétaire générale, Conseil exécutif provincial de l'AFEAS.
Montréal, 22 mai.

■ *Innocence ou ignorance ?*

Lettre adressée à M. Gilbert Tarrab.

J'AI ÉTÉ bien touchée par votre récent témoignage sur l'URSS. Mais quelque chose me chicote : comment diable avez-vous fait pour vivre un tel éblouissement ? J'ai l'impression que, pour arriver à cela, il faut avoir une âme d'enfant ou encore un esprit vierge de toutes connaissances.

Car enfin, tout ce qui s'est publié de sérieux au sujet de l'URSS dément cruellement vos propos. En lisant certains passages de votre texte, on se demande même si vous n'êtes pas sous contrat avec la maison Harlequin, section science-fiction. Par exemple, celui où vous décrivez la joie et le calme du peuple lors du 1er mai est tout simplement ineffable : « Aucun signe d'énervement dans cette foule qui fêtait ... sans se soucier autrement des conséquences tragiques que cette catastrophe pouvait causer à leur nation et au monde. » Décidément, votre capacité d'émerveillement dépasse l'entendement : depuis quand doit-on admirer la dignité d'un peuple qui reste calme face à une catastrophe qu'il ignore ? Car, pendant que le bon peuple défilait devant le Kremlin, « le nuage se baladait quelque part en Allemagne et en Suède ... et ensuite ... il redescendrait vers l'Italie et l'Espagne ». Gentil petit nuage va, qui laisse les travailleurs fêter doucement ...

Vous en venez ensuite à un autre petit nuage, celui de l'absence de liberté. Là encore, l'optimisme est de rigueur car, dites-vous, « un peuple aussi sain ne peut pas ne pas être libre ». Parbleu ! depuis quand un peuple, si sain soit-il, a-t-il son mot à dire dans un régime totalitaire ?

Quant à votre conclusion « absconse », à savoir qu'il n'y a pas de truands ni de voleurs là-bas, qu'il y « existe une morale », elle a dû provoquer l'hilarité générale. Je ne vous conseillerai pas de lire ni Soljenitsyne, ni Zinoviev, ni Kouznetsov, ni les témoignages de gens qui ont séjourné là-bas plus d'une semaine, comme le marquis de Custine ou encore les journalistes Kehayan ou Hedrick Smith, car sitôt un de ces livres ouvert, vous vous sentiriez parfaitement ridicule, pas aux yeux des lecteurs, c'est déjà fait, mais à vos propres yeux.

— PAULE SAINT-HILAIRE
Sillery, le 24 mai.

■ *Pour la libération de Rudolph D. Klassen*

M. RUDOLPH D. KLASSEN est un pasteur baptiste arrêté une deuxième fois en juin 1980. Condamné à trois ans de camp de travail à Dolinka au Kazakhstan, il aurait dû être libéré le 20 juin 1983. Cependant 17 jours avant sa libération il a été transféré dans une prison d'investigation où on lui offra sa liberté s'il cessait ces activités religieuses au sein de l'Église baptiste. Au cours de l'investigation il subit de mauvais traitements et on le menaça d'augmenter les mauvais traitements si lors de son nouveau procès il regardait vers la salle du public de sorte qu'il n'a pas vu que sa femme et des amis étaient venu l'encourager. À la suite du procès, le 16 septembre 1983 il fut condamné à trois ans de travail dans une colonie de travail à régime strict à Yakutsk en Sibérie. Il fut condamné en vertu de l'article 190-1 du code pénal qui dénonce la diffusion de calomnie anti-soviétique. Nous rappelons que cet article est souvent utilisé pour réprimer la liberté d'expression. Sa libération devrait se faire au cours du mois de juin 1986.

En vertu de l'article 52 de la Constitution de l'URSS adopté en 1977 et qui stipule que : « Les citoyens de l'URSS se voient garantir la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de professer n'importe quelle religion ou de n'en professer aucune, de célébrer les cultes religieux ou de faire la propagande de l'athéisme. Toute incitation à l'hostilité et à la haine liées à des croyances religieuses est interdite. En URSS, l'Église est séparée de l'État et l'école de l'Église. » Nous faisons appel auprès de Son Excellence Alexei A. Rodionov afin qu'il transmette notre requête de demande de libération de Rudolph D. Klassen aux autorités concernées.

Les personnes solidaires peuvent appuyer cette demande en écrivant à Ambassadeur Alexei A. Rodionov, ambassade de l'URSS, 285, rue Charlotte, Ottawa, Ont. K1N 8L5.

— JOHN S. GILMOUR
secrétaire général,
Union d'Églises baptistes françaises au Canada.
Montréal, 26 mai.

NDLR

Dans l'éditorial de Paul-André Comeau, intitulé « La santé arbitraire » et publié dans cette page, lundi dernier, la référence aux données d'un sondage publié dans le journal *Le Soleil* semble avoir soulevé une certaine confusion. Plutôt que d'utiliser l'anglicisme étudiants « gradués » pour désigner les détenteurs d'un premier titre universitaire, inscrits à des études supérieures, l'auteur a parlé de « diplômés ». Que 40 % des diplômés qui ont quitté l'Université Laval vivent sous le seuil de la pauvreté, cela paraît impensable et l'est très vraisemblablement. Ils n'étaient donc pas visés par cette référence.

La famille libérée peut-elle exister ?

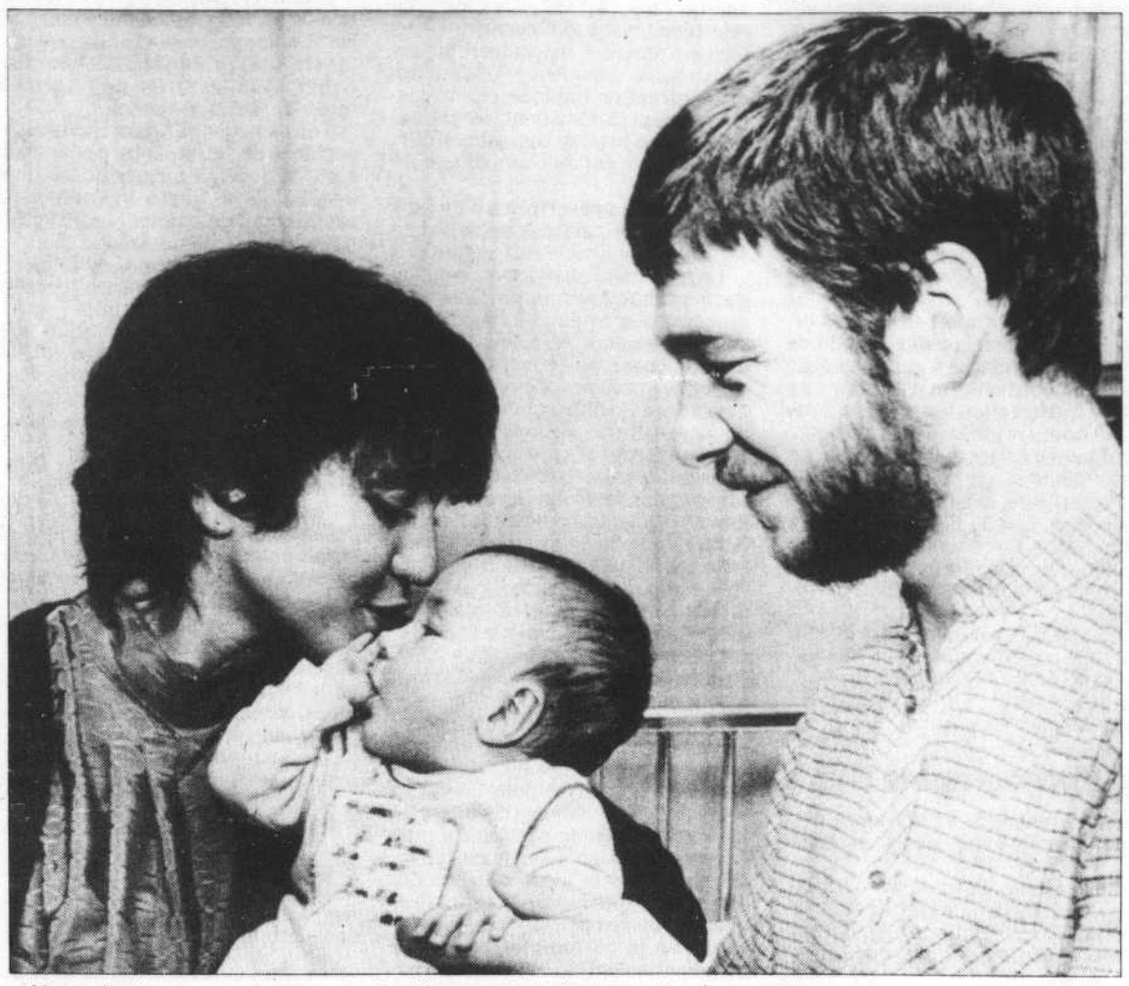
NORMAN LEAVY

L'auteur est anthropologue

RÉCEMMENT, le comité de la consultation sur la politique familiale remettait son rapport au gouvernement du Québec. Suite à une consultation des individus et des groupes concernés par l'avenir de la famille au Québec, le comité propose 136 recommandations dont l'essentiel se résume dans les deux souhaits suivants : de meilleurs revenus et des services accrus. Bien sûr ces aspects rejoignent très probablement presque toutes les préoccupations et désirs des familles, il ne faut donc pas se surprendre des commentaires positifs émis par la presse en général à son sujet. Malgré mon accord à plusieurs des recommandations du rapport, j'aimerais cependant proposer quelques réflexions reliées aux limites du rapport en lui-même ainsi qu'au mode de consultation choisi.

Soulignons d'abord la question très importante de la représentativité des personnes consultées. La firme SORECOM Inc. a effectué un sondage auprès de 1,719 des 2,070 personnes participantes et a analysé les résultats. Il s'avère que 74.5 % sont des femmes dont l'âge se situe surtout entre 25 et 54 ans. Les hommes, les jeunes et les personnes âgées sont relativement absents des débats. Le niveau de scolarité y est également très élevé : 39.5 % mentionnent détenir 16 ans et plus de scolarité alors que dans la population réelle, cette proportion est de 18 %.

Ces faits recouvrent de graves distorsions au niveau des occupations : très peu d'ouvriers, beaucoup de ménagères militantes au sein d'associations reliées à la famille et une proportionn importante de professionnels du secteur des services. Concernant ces derniers d'ailleurs, il est permis de se demander s'ils n'entrent pas quelque peu en conflit d'intérêt lorsqu'ils réclament des services accrus de la part de l'État, compte tenu qu'ils auront à dispenser eux-mêmes ces services en tant qu'employés de l'État. Afin de contourner



« Nous devrions . . . redonner aux familles certains des pouvoirs économiques qui sont aujourd'hui entre les mains des employés de l'État »

ces limites, peut-être devrait-on faire plus ample usage des sondages scientifiques aux fins des consultations de ce type. Aujourd'hui, les techniques sont suffisamment à point pour faciliter de telles consultations. Du moins cela permettrait de comparer les opinions des participants à celles présumées représentatives de la population dans son ensemble.

Un deuxième point concerne la place de cette consultation dans l'ensemble du processus décisionnel. La méthodologie employée, qui me semble relever du « brain-storming », ne se prolonge pas en donnant aux participants(es) de véritables leviers décisionnels. Les personnes consultées sont dissociées du pouvoir réel et ne peuvent tout au plus que l'influencer. C'est là une démarche ambiguë qui peut servir à faire croire à la population qu'elle participe vraiment à la prise des décisions. En fait, très souvent, au moyen d'une telle démarche, les politiciens recherchent surtout à délimiter des concensus qui appuient leurs propres idées préconçues. On devrait à tout le moins fournir aux participants certains paramètres (les limites budgétaires, les priorités déjà établies, etc.) à l'intérieur desquels leurs revendications devront s'inscrire afin qu'ils soient à même d'indiquer des orientations qui obligeront le gouvernement.

Outre ces lacunes méthodologiques souvent rencontrées d'ailleurs dans toutes les consultations publiques du même type, le rapport me semble vouloir atteindre deux objectifs contradictoires. D'une part, il vise à trouver des moyens pour renforcer le réseau familial et soumet, d'autre part, un projet préconisant une plus grande prise en charge des familles directement par l'État. Les participants réclament des services accrus directement administrés par l'État de façon à libérer la famille de ses obligations. Ils ne remettent pas en cause le mode actuel de dispensation des services qui accorde un pouvoir prépondérant aux fonctionnaires de l'État sur la vie de la famille.

Dans une société où une partie importante des charges familiales sont assurées directement par l'État, la famille ne peut développer son plein potentiel et la fonction publique croît à son détriment. Dans une telle société, les membres des familles ont de moins en moins besoin les uns des autres et se tournent plutôt vers les fonctionnaires de l'État qui administrent les divers programmes à leur intention. La question est délicate et complexe. Doit-on renforcer la dépendance des individus à leur famille sous prétexte de la réanimer ou est-il plus satisfaisant pour eux de s'inscrire dans une relation de dépendance plus impersonnelle envers l'État et ses fonctionnaires ?

S'il peut s'avérer préférable pour certains d'opter pour cette seconde alternative, il faut cependant être conscient qu'ainsi les groupes primaires, et la famille en particulier, seront considérablement affaiblis. Autrement dit, on ne peut pas tout avoir en même temps, des liens familiaux forts et une grande indépendance par rapport à la famille. À mon sens, nous devrions en tant que collectivité redonner aux familles certains des pouvoirs économiques qui sont aujourd'hui aux mains des employés de l'État. Le rapport ne va décidément pas assez loin dans cette direction et tend plutôt à préserver le statu-quo. Si les familles étaient directement récipiendaires des sommes allouées pour les services reconnus comme un droit actuellement (frais de garderie, soins pour les personnes âgées malades, pour les personnes handicapées en perte d'autonomie, etc.), elles pourraient choisir selon leurs besoins les services professionnels nécessaires tout en assumant une bonne partie des tâches elles-mêmes, si elles le désirent. De la sorte, les liens familiaux seraient renforcés et les services souvent améliorés tout en préservant les droits économiques des personnes en perte d'autonomie.

La relation de dépendance ne serait pas amplifiée mais son lieu transféré de l'appareil d'État vers la famille. Si, par le passé, certains échecs familiaux ont engendré chez plusieurs scepticisme et manque de confiance quant aux capacités de la famille à se prendre en charge, nous avons cependant toutes les raisons de croire que, moyennant certaines conditions dont celles suggérées ici, le potentiel énorme que représente la famille pourrait s'exprimer davantage au sein de plusieurs d'entre elles. Évidemment, cela nécessiterait une revision complète de nos régimes sociaux de même que de notre fiscalité. Le jeu en vaut-il la chandelle ? À long terme, probablement que oui. Redonner à la famille un rôle social actif constitue, il me semble, le seul moyen de la délivrer des pouvoirs qui l'empêchent de se manifester pleinement.

Enfin, j'aimerais souligner l'apport important des peuples autochtones au débat sur la famille. Pour eux, la famille est unie par des liens sociaux et économiques mais aussi et surtout par une communion spirituelle entre ses membres. Ceci peut permettre dans une certaine mesure le dépassement des contradictions matérielles. Contrairement à nous qui réclamons des services d'hébergement pour les personnes âgées, ces peuples désirent garder leurs aînés dans leurs familles. Pour eux, les plus vieux représentent une richesse véritable pour les plus jeunes en ce sens qu'ils peuvent leur transmettre expérience et sagesse. Peut-être que chez nous aussi une présence accrue des personnes âgées dans nos familles aurait des effets positifs ?

« La Société de l'heure de pointe »: quand la théorie éloigne de la réalité

ANDRÉ BOLDUC et DANIEL LAROUCHE

Les auteurs sont économistes. Ils ont publié Québec, un siècle d'électricité (avec Clarence Hogue) et Gestion et culture d'entreprise : le cheminement d'Hydro-Québec (avec Alain Chanlat)

L'OBJET même de *La société de l'heure de pointe*, ouvrage écrit par Philippe Faucher et Johanne Bergeron, est loin d'être évident. S'agit-il d'une analyse positiviste, visant à établir des faits, des liens, des mécanismes, des causes et des conséquences, bref à formuler ou à vérifier un modèle de comportement ? Ou s'agit-il plutôt d'une analyse normative, visant à évaluer un comportement observé par rapport à un comportement « désirable » ? La question est d'importance, puisque chacune de ces approches comporte des exigences très claires.

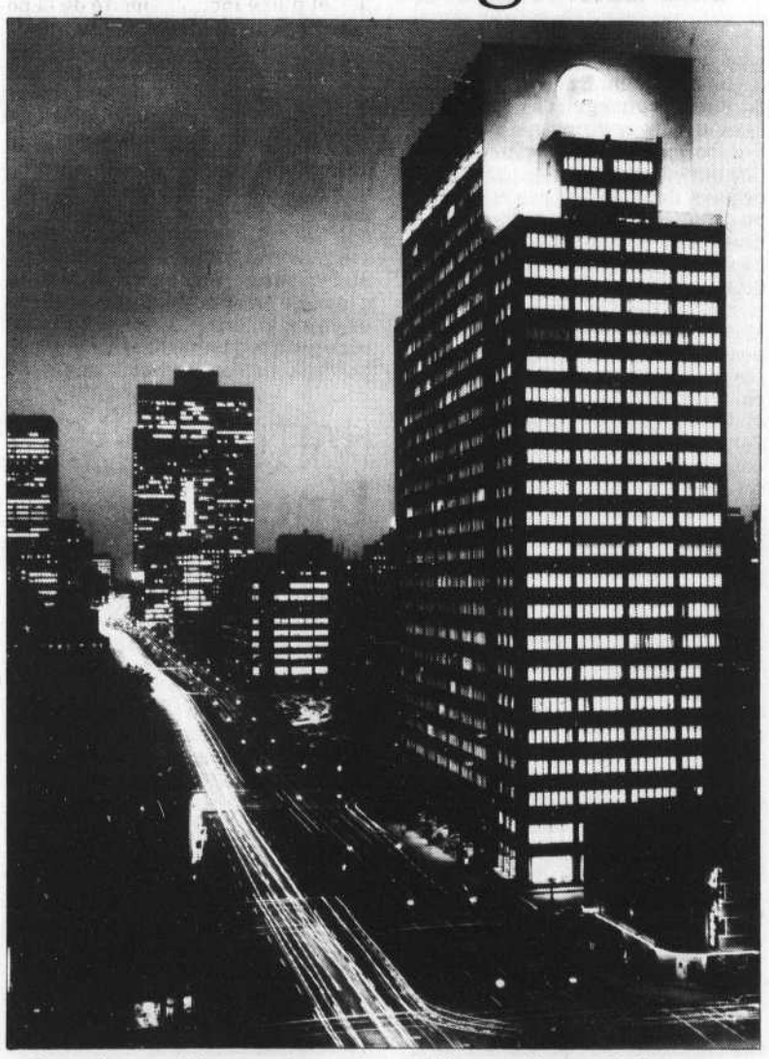
Le lecteur navigue continuellement entre deux eaux. Il est d'abord convié à une démarche positiviste, dont le but est de vérifier empiriquement l'existence de la dérive stratégique proposée notamment par Lionel Monnier (ch. 1). À la lecture de leur « vérification empirique », on peut conclure que pour Philippe Faucher et Johanne Bergeron, la dérive stratégique découle d'une divergence entre le comportement d'Hydro-Québec et leur propre vision d'une sorte de mandat immanent et implicite, concourant à la poursuite de leur vision du mieux-être collectif des Québécois. Leur analyse critique porte tout autant sur les diverses formulations du mandat lui-même et sur le rôle du gouvernement que sur la façon dont Hydro-Québec s'acquitte de sa tâche : l'État a été faible et tardif dans la formulation d'une politique énergétique, complètement absent — ou presque — du processus de tarification d'électricité, a « tronqué » la nationalisation, etc.

L'État a-t-il été faible et absent

Les auteurs ont le droit le plus élémentaire de formuler de telles critiques. Le problème tient à ce qu'ils font de telles évaluations par rapport à des objectifs qu'ils assignent eux-mêmes aux sociétés d'État.

Pire, ils évaluent le comportement de l'entreprise et de son « actionnaire » tantôt en regard d'un objectif particulier, tantôt en regard d'un autre, sans aborder le problème de la réconciliation d'objectifs contradictoires et de l'arbitrage qui doit constamment être fait entre ceux-ci. Par exemple, la recherche de tarifs bas versus la promotion d'économies d'énergie et le soutien de l'économie et de l'emploi ; le nivellement dans le temps des investissements versus la recherche du plus bas coût des installations, etc.

L'analyse de la politique commerciale d'Hydro-Québec fournit un bel



« Contrairement à ce que les auteurs affirment, Hydro-Québec a, et a toujours eu depuis 1944, l'obligation légale de soumettre ses tarifs à l'approbation du gouvernement »

exemple des résultats de cette approche. Reprochant à Hydro-Québec d'avoir tardé à adopter une stratégie propre à assurer l'écoulement de surplus d'électricité, ils ajoutent (p. 97) que « la poursuite d'ensemble de ces objectifs aurait pu être envisagée dès 1975 [. . .] »

Reportons-nous donc en 1975. Hydro-Québec pouvait-elle vraiment se lancer, dès lors, dans une action commerciale d'envergure ?

Il est utile de rappeler que deux ans auparavant, Hydro-Québec avait été « forcée » d'abandonner un programme commercial dont les auteurs eux-mêmes rappellent la grande réussite. Un tel programme n'avait plus de raison d'être au lendemain du premier choc pétrolier, qui avait fait des marchés énergétiques des marchés de pénuries. L'électricité de la coûteuse Baie James allait être absorbée d'autant plus rapidement qu'elle allait se substituer, de concert avec le gaz naturel, au pétrole importé.

Ce n'est qu'en 1979, lors du deuxième choc pétrolier que la stratégie de l'OPEP a commencé à se retourner contre ses membres et, par ricochet, contre tous les producteurs d'énergie : le ralentissement économique, le redéploiement des structures de production et les économies d'énergie ont tous été plus prononcés que prévus, redonnant — pour combien de temps ? — des surplus de capacité de production à tous les secteurs de production d'énergie, que celle-ci fût nucléaire, conventionnelle ou « nouvelle ».

Les auteurs confirment ce diagnostic (p. 145) : « De 1980 à 1983, la croissance annuelle moyenne du secteur domestique n'est que de 1,7 % et continue de décroître (1,2 % en 1983) ». Et ils ajoutent : « Il est encore trop tôt pour savoir si le redressement observé en 1984 (10,9 %) amorce une tendance durable ». Cette prudence des auteurs est pour le moins étonnante, alors qu'ils n'hésitent pas à affirmer Hydro-Québec aurait dû amorcer dès 1975 des programmes de commercialisation afin de réagir à des événements qui allaient se produire en 1979, et dont les conséquences allaient culminer en 1982 ! [. . .]

Le gouvernement dispose de tous les pouvoirs

Il nous semble utile de rappeler ici :

— Qu'Hydro-Québec a et a toujours eu depuis 1944 l'obligation légale (contrairement à ce que les auteurs affirment en page 127) de soumettre ses tarifs à l'approbation du gouvernement.

— Que le gouvernement dispose — et a toujours disposé — de tous les pouvoirs juridiques nécessaires pour intervenir en tout temps sur tous les aspects de la vie d'Hydro-Québec. Il n'avait pas à attendre la loi 41 pour s'en prévaloir.

Autre erreur de fait, qui contribue également à minimiser le rôle du gouvernement : la nomination des dirigeants. À cet égard, les 34 ans (1944-1978) pendant lesquels Hydro-Québec a été dirigée par la Commission hydroélectrique du Québec sont passés sous silence. Pendant cette période pourtant, le gouvernement conservait le pouvoir de nommer (ou de destituer) les cinq commissaires, dont le président de la Commission, à qui il donnait toutefois un mandat de dix ans.

Ce régime était aboli en 1978, pour être remplacé par la formule actuelle : celle d'un conseil d'administration. À ce sujet, les auteurs affirment : « Huit [membres du conseil] sont nommés directement par le gouvernement, les trois autres postes étant réservés d'office aux présidents-directeurs des trois sociétés d'État que sont Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et Hydro-Québec International. Les titulaires de ces postes sont choisis par les membres du conseil ». (p. 90) Cette phrase a trait à la situation qui prévaut en 1978, mais elle comporte une erreur d'importance : le p.d.g. d'Hydro-Québec était — c'est encore le cas aujourd'hui — nommé par le gouvernement et non par le conseil d'administration d'Hydro-Québec. Cette nuance peut paraître anodine, mais elle est fondamentale : pour influer sur l'orientation d'une société d'État, rien de tel que de nommer celui qui en dirige les opérations.

Des conclusions à l'image des prémisses

Dans le scénario de « relance de la croissance » que les auteurs proposent, la question des exportations d'électricité occupe une place centrale.

Selon leur modèle d'analyse, Hydro-Québec, laissée à elle-même, « aura intérêt à privilégier le développement du marché interne et à ne pas favoriser les exportations dans sa stratégie commerciale ». (p. 115) Les auteurs en concluent donc qu'Hydro-Québec ne tient pas à faire une vraie promotion de son produit sur les marché extérieurs, « celle-ci se refusant toujours à considérer les exportations comme une composante à part entière de la demande ». (p. 207).

L'énoncé n'a plus rien d'une hypothèse. Il prête des « intentions » qu'un examen, même sommaire, de la réalité permet d'infirmer.

En premier lieu en effet, la volonté politique de promouvoir les exportations et d'assurer la relance des investissements qu'Hydro-Québec est clairement exprimée.

En second lieu, il y va de l'intérêt même de l'entreprise de s'assurer d'importantes entrées de fonds en devises américaines pour se prémunir contre d'éventuelles dévaluations du dollar canadien qui, on l'a vu ces récentes années, ajoutent lourdement au fardeau du remboursement de la dette d'Hydro-Québec contractée sur les marchés américains.

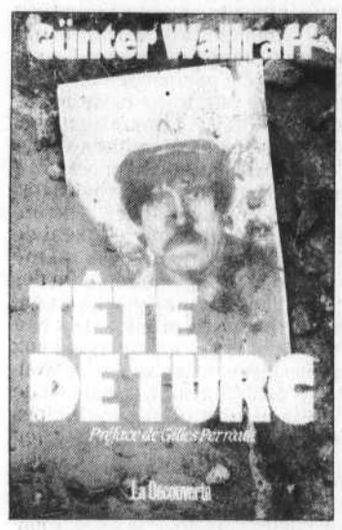
En troisième lieu, ce n'est que maintenant que les marchés externes, particulièrement américains, peuvent commencer à manifester un intérêt pour la « nouvelle » électricité du Québec. En raison de l'ampleur actuelle de leur parc d'équipement, ce n'est que vers la fin du siècle que les nouvelles centrales hydroélectriques du Québec pourront techniquement s'intégrer à leurs sources d'approvisionnement. Là-bas comme ici, c'est « maintenant » que ces années se préparent.

Un Allemand dans la peau d'un Turc

NOTES DE LECTURE

CLÉMENT TRUDEL

★ Günter Wallraff, **Tête de Turc**, La Découverte, Paris, 1986, 309 pages



COMMENT peut-on être Turc en Allemagne et survivre aux humiliations que cela entraîne ? Le journaliste Günter Wallraff n'a pas fait que cogiter sur la question ; il est entré dans la peau d'un Turc. Son livre, *Tête de Turc*, rend compte de trois ans durant lesquels il fut « Ali » : bossant au noir, chauffeur, manoeuvre dans les aciéries de Thyssen, confident de certains sous-traitants s'adonnant au trafic de main-d'oeuvre clandestine sur les chantiers, etc. Wallraff a même réussi à poser au crypto-fasciste pour mieux s'approcher du leader bavarois d'extrême-droite, Franz-Josef Strauss (CDU).

Muni de lentilles souples qui lui assombrissaient les yeux, s'exprimant dans un sabir inspiré de l'allemand, ce journaliste provocateur a pu ainsi enquêter sur des trusts pharmaceutiques qui prennent des humains comme cobayes ; explorer les coulisses du géant du *fast-food*, McDonald (est-ce le plaisir de manger?) ; sonder les coeurs de certains ecclésiastiques catholiques peu intéressés à le baptiser (les adeptes d'une secte ne se montreront pas plus compatissants envers Ali, désireux de rompre son isolement).

Ce livre laisse songeur quant à l'ampleur des injustices commises à l'endroit de travailleurs étrangers (on compte environ un million de Turcs en RFA). Le traquenard pensé par Wallraff pour coincer un certain Adler, prêt à fournir une équipe de Turcs costauds pour réparer, dans des conditions très risquées, une centrale nucléaire, a failli être éventé ; le récit qu'en fait le journaliste vaut tout bon suspense. Hélas, on joue ici avec des vies humaines et Wallraff, qui ne cache pas ses sympathies de gauche, ne rate pas une occasion de stigmatiser la soif insatiable de profits qui est la source de l'exploitation de cette main-d'oeuvre immigrée, houspillée à souhait.

Dans sa préface, Gilles Perrault rappelle que le romancier américain John Howard Griffin (*Black Like Me*) avait, en 1959, créé un précédent en se faisant pigmenter la peau pour mieux enquêter sur la ségrégation dans le sud des États-Unis.

Wallraff, dans *Le Journaliste indésirable* (Maspéro) a déjà décrit les dessous peu reluisants de la presse à sensation d'Axel Springer. Ici, dans *Tête de Turc*, il met à nu les conséquences de complicités entre Allemands pour perpétuer un réseau de main-d'oeuvre corvéable à laquelle on confie les tâches dont ne veulent pas les Allemands. En RFA, le livre s'est vendu à plus de deux millions d'exemplaires ; il vient de recevoir à Paris un prix pour l'avancement des droits humains. C'est un plaidoyer éloquent contre une ségrégation ouverte et arrogante — Ali-Günter s'asseoit-il dans un autobus ? le siège à côté du sien demeure vide — mais en RFA comme ailleurs, voilà un livre qui poussera peut-être à faire clarifier le statut des travailleurs étrangers, à leur accorder le droit minimal à la dignité.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Jurés

vaient encore décider de le tenir coupable d'assaut simple.

L'incident avait reçu une grande publicité internationale après que la bande vidéo eut été diffusée d'abord à Radio-Canada puis sur de grandes chaînes britanniques et américaines.

L'agent Parent, membre depuis 20 ans de la police de la CUM, avait été suspendu sans solde par la direction du service, non sans que la sanction, imposée sans autre procédure, suscite la protestation de la Fraternité des policiers de la CUM.

Il était passible de cinq ans d'emprisonnement. Son avocat, Me Jean-Claude Hébert, avait soutenu que la « victime » avait une dent contre la police et lui cherchait querelle.

M. O'Carroll avait déjà reçu un billet d'infraction à la circulation en 1982 justement pour avoir stationné son auto en double ligne. L'intéressé n'avait pu réussir par la suite à faire annuler la contravention.

L'agent Parent, qui a témoigné au procès, a expliqué qu'il avait pris O'Carrol pour une personne hystérique ou en boisson, et qu'il fallait le mettre sous « enquête ».

Le procureur du ministère, Me Claude Mageau, soutenait qu'O'Carroll avait été victime d'assaut et d'arrestation seulement parce qu'il avait eu l'audace de défier un policier. Selon lui, la défense faisait le procès de la victime.

O'Carroll a dit en cour qu'on lui avait donné un coup de genou dans la face et qu'on l'avait presque étranglé alors qu'il avait simplement demandé à l'agent son numéro matricule.

Le vidéo, qui dure huit minutes, montre ensuite deux autres policiers qui surviennent et aident Parent à maîtriser O'Carroll.

O'Carroll, qui avait lui-même été accusé de voies de faits simples contre les policiers, a été disculpé entre-temps. Il a aussi institué une poursuite civile en dommages-intérêts contre les trois policiers et leur employeur, la Communauté urbaine.

Une enquête est aussi en marche à l'intérieur du service de police de la CUM.

Le procès a donné lieu à un incident, alors que l'avocat de la défense a demandé au juge d'examiner s'il n'y a pas lieu de poursuivre pour outrage au tribunal le quotidien *La Presse*, pour avoir publié, au cours du week-end, un dossier spécial sur le sort généralement fait aux plaintes portées contre la police.

◆ Quebecair

La part de 34.5 % des actions de Nordair détenue par Quebecair serait par ailleurs vraisemblablement cédée aux Lignes Aériennes Canadien Pacifique, permettant de rembourser une partie de la dette de Quebecair que M. Leblanc estime s'élever à quelque $ 75 millions. Cette dette avait essentiellement servi au financement de la flotte d'avions.

De l'avis de M. Leblanc, l'utilisation des appareils Convair 580 permettra une plus grande fréquence des vols entre les grands centres et une fréquence supérieure à celle existant actuellement entre les grands centres et les diverses régions du Québec. Nordair Metro prévoit que neuf Convair 580, dont trois sont déjà en service sur ses lignes, desserviront toutes les régions.

L'acquisition de Quebecair lui permettrait de mettre la main sur deux appareils de ce type et elle en achèterait quatre autres sur le marché international.

On indiquait dans un communiqué que la rentabilité de cet appareil « ne peut que déboucher sur une diminution des coûts pour les consommateurs » mais en conférence de presse, M. Leblanc a rappelé que Quebecair a perdu plusieurs dizaine de millions de dollars au cours des quatre dernières années. « Il n'y a pas de miracle possible au niveau des tarifs, disait-il, il faut rétablir la situation financière ».

Nordair Metro compte par ailleurs se porter acquéreur de deux DC-9 pour desservir certains marchés qui nécessitent l'utilisation de réactés.

M. Leblanc croit qu'il serait possible de maintenir le niveau d'emploi actuel chez Quebecair mais dans la mesure où les employés acceptent l'invitation qui leur sera faite éventuellement d'aller travailler chez les partenaires de Nordair Metro; Nationair, Conifair et Lavalin.

Nationair compte pour sa part créer 70 emplois en rapatriant ses contrats d'entretien de l'extérieur à l'intérieur du Québec. Elle devra recruter quatre équipages de DC-8 après avoir acquis les deux appareils de Quebecair qui s'ajouteraient à sa flotte actuelle de six appareils du même type.

Conifair s'est engagé à assurer l'entretien de la flotte des CL-215 du service aérien du gouvernement, à construire un hangar de $ 3 millions à l'aéroport de Québec et à exploiter une base cargo à Sept-Îles ou à Rimouski créant ainsi 48 emplois spécialisés.

Enfin, la société Lavalin a fourni l'assurance de poursuivre les activités des services Quebecair, ce qui, s'ajoutant à l'ensemble des engagements, permet à Nordair Metro d'estimer que le niveau total d'emploi en français se maintiendra à 774, sans compter les 72 employés de Quebecair Inter.

De plus, « une fois restaurée la rentabilité de la société, l'expansion prévue au Québec et hors Québec, en collaboration avec les Lignes Aériennes Canadien Pacifique (le victorieux adversaire de Quebecair dans la saga de surenchère pour la prise de contrôle de Nordair qui s'est terminée en janvier dernier), le nombre d'emplois disponibles devrait s'accroître sensiblement dans l'avenir ».

Nordair Metro offre en outre à ses employés, ainsi qu'à ceux de Quebecair, une participation de l'ordre de 20 % de son capital-actions dont les modalités ne sont cependant pas encore définies.

Nordair Metro est une société québécoise détenue à 35 % par Conifair Aviation Inc., à 35 % par Nordair, à 20 % par M. Marc Racicot, président et chef de la direction de Nordair Metro et à 10 % par M. Marcel Dutil, président de la société Canam Manac.

La compagnie a débuté ses opérations le 31 mars dernier et dessert déjà quatre villes au Québec, soit Montréal, Québec, Rimouski et Bagotville et possède une liaison avec Ottawa.

◆ Construction

déposera, demain, une dernière proposition pour le règlement négocié du contrat de travail des 105,000 ouvriers.

Dans l'hypothèse où l'autre partie témoignerait « d'une ouverture et de la possibilité d'un déblocage des négociations », la coalition a indiqué qu'elle pourrait lever l'épée de Damoclès qui pèse sur la poursuite des activités de l'industrie.

Plus tôt en journée, hier, le ministre québécois du Travail, M. Pierre Paradis a annoncé, à Québec, qu'il n'interviendra pas dans les négociations « tant et aussi longtemps que les chantiers seront ouverts, que l'économie roulera bien et que la paix sociale sera maintenue ».

Le ministre Paradis venait de prendre connaissance du rapport du conciliateur spécial au dossier, Me Raymond Leboeuf, qui concluait à l'impossibilité d'un compromis formulé à partir des positions respectives des parties.

Jeudi dernier, devant la menace de l'adoption d'une loi spéciale par l'Assemblée nationale, les parties avaient accepté de mettre un terme à leurs moyens de pression et de revenir à la table des discussions.

Samedi, l'AECQ avait déposé une offre « finale et globale » dans laquelle l'association maintenait ses principes de base notamment, la flexibilité des horaires, l'abolition de certaines primes compensées par des hausses salariales dans certains secteurs, une augmentation générale des salaires de 3 % en plus d'une prime de 5 % dans la construction industrielle.

L'AECQ avait renoncé à l'étalement de la semaine de travail sur six jours au lieu de cinq, mais elle s'objectait toujours à la diminution du nombre d'heures travaillées.

Dans une troisième version de leurs demandes, la FTQ et le Conseil maintenaient les douze revendications qu'ils jugent prioritaires, dont la diminution des heures de travail et la majoration des bénéfices de retraite.

Du côté patronal, on tient encore la coalition responsable de cette rupture. Mais, en conférence de presse, le président de la FTQ-Construction, M. Jean Lavallée, a déclaré que « l'acceptation des offres rétrogrades de l'AECQ qui nous ramènent maintenant 200 ans en arrière, au lieu de 50 ans, il n'y a pas si longtemps, signifierait qu'on se ferait lyncher par nos membres ».

Le directeur général de la FTQ-Construction, M. Jean-Paul Rivard, a enchaîné en soutenant « qu'il n'y a jamais eu d'attaques aussi anti-sociales dans toute l'histoire de l'industrie québécoise ».

La coalition juge tout-à-fait inacceptable l'établissement d'un nouveau ratio d'un apprenti par compagnon de métier qui accentuerait le chômage chez les ouvriers les plus expérimentés sous prétexte de créer des emplois moins payés pour les jeunes.

À l'heure actuelle, a soutenu la coalition, l'âge moyen des ouvriers qui s'établit à 37.6 ans est inférieur, par exemple, à celui qui a cours chez les cols bleus de Montréal (41 ans) ou dans l'industrie du transport (39 ans).

La coalition rejette aussi l'institution d'un corps de métier d'homme-à-tout-faire dans le secteur résidentiel, le principe d'une journée de douze heures sans temps supplémentaire et l'élargissement de 48 à 60 kilomètres du périmètre de déplacement non-rétribué des ouvriers.

Selon elle, les compensations offertes amèneraient une baisse réelle de 2 % du revenu des travailleurs. La double échelle salariale créerait une discrimination à l'égard des ouvriers de la construction domiciliaire.

L'abolition des primes dans l'industrie lourde et le remplacement de l'annexe de l'ancien décret portant sur la Baie James se traduirait également par une diminution de la prime horaire d'éloignement pouvant aller jusqu'à 7 %.

Les syndicats écartent les offres salariales de l'employeur et maintiennent leur demande d'une hausse de 5 % pour la première année du contrat suivie d'une indexation de 2 % pour les deux suivantes.

Au moment où les perspectives économiques des dix prochaines années s'annoncent excellentes pour l'industrie, ont soutenu leurs porte-parole, le taux horaire des ouvriers québécois demeure inférieur de quatre dollars à celui de leurs confrères des provinces de l'Ouest.

Enfin, la proposition patronale de déplacer la date d'expiration du contrat de la fin d'avril au 28 décembre — ce qui reviendrait à priver les syndicats de l'exercice de moyens de pression en pleine période estivale d'activités — a soulevé l'ire de la coalition.

Pour sa part, le président et directeur général du Conseil provincial des métiers, M. Maurice Pouliot, a indiqué que les syndicats maintiendront comme exigence première à la reprise des négociations, l'établissement de tables particulières pour chacun des corps de métier.

Son homologue de la FTQ, M. Jean-Paul Rivard, a rappelé qu'avant l'imposition par le législateur de l'adhésion obligatoire de tous les entrepreneurs à l'AECQ, l'ancien système de négociation par métier « permettait de s'entendre ».

M. Pouliot a précisé « qu'il ne faut pas s'attendre à des concessions majeures de notre côté, bien que rien ne soit coulé dans le ciment ». La coalition serait prête à discuter mais sur la base de ses propositions et du statu quo de l'ancien décret.

De plus, les leaders syndicaux se disent persuadés qu'une entente secrète serait intervenue entre le gouvernement libéral et l'association des entrepreneurs pour faire accepter aux travailleurs des reculs importants, par une loi spéciale ou autrement.

« Qu'on nous laisse faire notre grève, ont-ils lancé. Elle se déroule d'une façon très civilisée si on excepte quelques cas isolés. Mais, chose sûre, ont conclu les trois hommes, nous ne négocierons pas notre prochain décret ».

Ils ont finalement invité les citoyens qui construisent eux-mêmes leur future demeure à communiquer avec la coalition afin d'obtenir une lettre d'attestation les mettant à l'abri de toute représaille exercée par les équipes volantes de surveillance des chantiers.

Par ailleurs, la troisième centrale dans l'industrie, la CSN-Construction poursuivait, hier encore, un exercice de consultation auprès de ses membres visant le rejet des offres patronales.

La centrale a déjà déclaré qu'elle participerait d'emblée à un mouvement de débrayage général qui, selon elle, constitue la seule façon de faire bouger les patrons.

◆ Pornographie

est une amende de $ 2,000, un emprisonnement de 6 mois, ou les deux peines à la fois.

En conférence de presse, M. Crosbie a souligné que les changements que le gouvernement proposait tenaient compte des préoccupations grandissantes de la population envers la prolifération de la pornographie, son accès de plus en plus facile et sa nature de plus en plus contestable. « Ceci est particulièrement grave dans le cas de la pornographie concernant les enfants et le matériel pornographique à caractère violent et dégradant, que nous voulons à tous pris faire disparaître », a-t-il déclaré.

Les modifications au Code Criminel entraîneront une définition plus claire de la pornographie et de ce qui doit être prohibé. Des contrôles plus stricts seront imposés et toute vente ou location de matériel pornographique à un jeune de moins de 18 ans constituera des infractions punissables par procédures sommaires ($ 2,000 et/ou 6 mois de prison).

Un nouvel article du Tarif des douanes rendra illégalle l'importation de matériel pornographique sous quelque forme que ce soit. Il sera également interdit d'importer du matériel qui constitue de la propagande haineuse.

Comme le mot pornographie n'a jamais été défini dans le Code Criminel, le projet du ministre Crosbie comprend quatre définitions précises dont la première est, selon les partis d'opposition et le Comité sur le statut de la femme, très vague. Un document pornographique est « la représentation visuelle d'actes sexuels, notamment de rapports sexuels vaginaux, anaux ou oraux, ou qui montre un comportement sexuel violent, la bestialité, l'inceste, la nécrophilie, la masturbation ou l'éjaculation ou autre activité sexuelle ».

Les autres définitions ont trait à des scènes de violence, de dégradations ou de comportements sexuels violents. Toutes ces représentations seront interdites et une peine de 5 ans de prison sera rattachée à la fabrication et à la distribution de ce genre de documents.

Le ministre de la Justice a déclaré que la première définition de la pornographie était adéquate et reflétait l'opinion des Canadiens sur le sujet. Les nouvelles mesures ne s'appliqueront qu'à la pornographie visuelle. Le matériel produit pour des fins scientifiques, éducatives ou artistiques ne sera pas touché.

La députée d'Outremont et critique libérale pour la condition féminine, Mme Lucie Pépin, s'est dite très déçue de cette définition. Mme Pépin a déclaré que son parti appuyait la majorité des mesures annoncées par M. Crosbie mais que les politiques mises de l'avant au sujet de la pornographie adulte étaient rétrogrades.

« La définition de la pornographie proposée par le ministre est tellement vague qu'elle peut conduire à de nombreux abus. En effet, on considère aussi nocive la représentation de rapports sexuels vaginaux que celle des comportements sexuels violents, de la bestialité, de l'inceste et de la nécrophilie. En clair, cela signifie que le gouvernement conservateur veut nous faire retourner à l'époque victorienne », a-t-elle déclaré en conférence de presse.

Mme Pépin aurait aimé que le gouvernement adopte l'approche utilisée par le Comité Fraser sur la définition de matériel pornographique, « approche qui distinguait très bien la pornographie douce des autres formes, non acceptables, de pornographie ».

Dans un rapport publié en avril 1985, les membres du Comité Fraser, chargé d'étudier la pornographie et la prostitution, recommandaient l'adoption d'une définition de la pornographie en classant le matériel en trois niveaux: la pornographie enfantine; la pornographie violente et avilissante et les productions explicites mais non violentes.

Mme Pépin pense que des modifications pourraient être apportées à ces nouvelles mesures lors de l'étude en commission parlementaire cet automne. Le ministre Crosbie n'a pas écarté cette éventualité.

Pour la présidente du Comité canadien d'action pour le statut de la femme, Mme Louise Dulude, les propositions sur la pornographie adulte sont puritaines et vont avoir pour effet d'interdire toutes productions érotiques ou pornographiques « douces ».

« C'est obscène. Le gouvernement va trop loin, dans l'espoir de se faire du capital politique sur cette question pour le moins sexy », a-t-elle déclaré.

Les nouvelles mesures modifieront aussi la Loi sur la preuve au Canada de façon à autoriser un tribunal à entendre le témoignage de jeunes enfants sans qu'il soit nécessaire que leur témoignage soit corroboré. Les enregistrements magnétoscopiques d'un enfant, dans lequel celui-ci décrit l'infraction imputée, et enregistrés peu après l'incident, seront admissible en preuve s'ils sont confirmés par l'enfant au cours de son témoignage.

De plus, la prescription d'un an à l'égard des infractions sexuelles ne sera plus applicable aux enfants.

Le ministre a aussi annoncé que le gouvernement nommera, sous peu, un conseiller spécial à l'agression sexuelle des enfants, qui sera chargé de coordonner les activités fédérales sur cette question. « Ce conseiller recevra les avis d'un comité restreint de conseillers régionaux qui lui transmettront les idées exprimées dans différentes parties du pays et feront part aux régions de l'engagement du gouvernement de collaborer avec le secteur privé et le secteur bénévole à la protection de la jeunesse », a déclaré le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Jake Epp, qui participait à la conférence de presse en compagnie de M. Crosbie et de Mme Andrée Champagne, ministre d'État à la Jeunesse.

De plus, le gouvernement consacrera $ 20 millions au cours des 5 prochaines années à des initiatives sociales et éducatives pour lancer et soutenir l'effort national de lutte contre l'agression sexuelle des enfants. L'argent servira à des mesures de sensibilisation et d'éducation du public et des spécialistes; à de la recherche et des projets expérimentaux et à la communication et la coordination entre les différents paliers gouvernementaux.

Démission de deux ministres après la victoire de Waldheim

VIENNE (Reuter, AFP) — L'élection de M. Kurt Waldheim a entraîné hier la démission du chef de la diplomatie autrichienne, M. Leopold Gratz, et du ministre de l'Agriculture, M. Guenter Haiden.

Tous deux ont déclaré qu'ils refuseraient de faire partie du gouvernement que doit former la semaine prochaine M. Franz Vranitzky, le successeur du chancelier Fred Sinowatz qui a démissionné lundi.

La nette victoire de M. Waldheim, candidat du Parti populiste (conservateur) aux présidentielles de dimanche dernier, a provoqué une grande confusion au Parti socialiste autrichien, actuellement au pouvoir, et constitue un tournant de la vie politique après 16 ans de régime socialiste.

M. Gratz a dit ne pas avoir à cacher son opinion sur M. Waldheim. « J'estime donc, a-t-il dit, que, pour des raisons purement personnelles, il serait pour moi excessif de remplir certains aspects des fonctions de ministre des Affaires étrangères. »

M. Haiden, auquel une loi draconienne sur les vins, promulguée après le scandale des vins frelatés, a valu de vives critiques des agriculteurs, a déclaré au journal télévisé d'hier soir qu'il démissionnerait également. « Je ne suis pas un déserteur, mais je ne suis pas non plus du genre à rester vissé à mon fauteuil. »

D'autre part, la première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a envoyé hier un message de félicitations à M. Waldheim, a annoncé le 10 Downing Street. Le texte de la lettre n'a pas été communiqué, mais on précise de source autorisée « qu'il suit la ligne normale de tels messages ». Des organisations juives et plusieurs parlementaires avaient demandé à Mme Thatcher de ne pas adresser de félicitations à M. Waldheim en raison des accusations qui pèsent contre lui.

Le chef de la révolution libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi, a lui aussi adressé un message de félicitations à M. Waldheim, rapportait hier l'agence libyenne d'information JANA. Dans ce message, le colonel Kadhafi écrit : « Je vous félicite pour la confiance qu'a placé en vous le peuple autrichien, en vous élisant président de la République en dépit des efforts déployés par le sionisme (...) pour vous porter atteinte, efforts qui constituent une intervention flagrante dans les affaires intérieures d'un pays indépendant. »

Enfin, les collaborateurs de M. Waldheim ont accueilli favorablement hier le principe d'une enquête internationale sur les crimes de guerre, mais en recommandant qu'on ne la transforme pas en tribunal dirigé contre l'ancien secrétaire général de l'ONU.

Un responsable a estimé qu'une étude sur le passé du président élu, comme l'a proposé le chasseur de nazis Simon Wiesenthal, montrerait l'impossibilité d'étayer les accusations qui le rendent complice de crimes de guerre. « Je crois qu'il serait extrêmement utile de disposer d'une étude afin de montrer comment cela se passait dans les Balkans, ou en Grèce », a-t-il dit.

---

constance : « Au Cap, la censure voulait nous faire enlever la scène où les prisonniers font la visite au médecin pour les maladies vénériennes. On a joué la pièce devant eux, et à cette scène le monde riait et applaudissait tant qu'on nous a laissé partir »

« Faut-il beaucoup de courage et vous sentez-vous menacés lorsque vous jouer *Asinamali* en Afrique du Sud ? » a demandé un journaliste. L'un des comédiens a répondu : « Si vous êtes nés en Afrique du Sud, où tout peut arriver, vous apprenez à vivre sans peur. » Et un autre d'ajouter : « C'est la condition actuelle de l'homme noir dans notre pays : n'importe où il est, même en apparente liberté, il est en cellule, et notre spectacle, qui n'est pas un documentaire politique mais une pièce touchant la réalité, veut dire cela. »

Ces quatre comédiens-danseurs-chanteurs — Bheki Mgadi, Makalo Mofokens, Bhogi Ngema, Borgani Hlophe, et Thami Cele qui n'assistait pas à la rencontre de presse — donnent encore une représentation d'*Asinamali* ce soir à 19 h 30, dans le cadre de la Quinzaine. Un spectacle qui n'a pas fini de faire du bruit, et qui porte en Amérique le combat essentiel contre l'apartheid.

— — —

Pauvre Alberto Vidal ! Ce Catalan de Barcelone, qui a fui le théâtre et la représentation pour la performance et la présentation, était venu à la Quinzaine pour déranger avec son *Homme urbain*, une expérience de 16 heures (en deux jours) où il s'installe en plein centre-ville, dans un carré aménagé où il vaque à ses occupations quotidiennes devant les badauds. Une performance qu'il promène à travers le monde depuis quelques années.

Or, à Québec-la-froide, après deux heures d'exposition, samedi dernier, une entorse lombaire l'a forcé à cesser son jeu. Le lendemain, des vents épouvantables rendaient l'entreprise périlleuse. Puis, la pluie s'est mise de la partie. Son enclos, en plein milieu de la place d'Youville face au Palais Montcalm, est demeuré vide, exposé comme sur le pont d'un navire au grand large. Finalement, lundi soir, il a donné un spectacle d'une demi-heure, bien au chaud à l'Implanthéâtre. Notre collaborateur Paul Lefebvre, qui y était, soutient que cette demi-heure, titrée *Charter*, est ce qu'il a vu de plus drôle à la Quinzaine.

— — —

Aujourd'hui, au douzième jour, première du Nexus Theatre, d'Edmonton (croisons les doigts), qui présente *Gimme That Prime Time Religion*, une satire sur l'évangélisme télévisé. Et première d'un spectacle québécois joué par Andrée Lachapelle, *Les Chants du Karanawe*, de Mona Latif-Ghattas, qui, si l'on en croit les papiers officiels de la Quinzaine, se retrouve à la fois dans la sélection officielle et dans ce qu'on appelle ici les « pièces en marge ». Fâcheuse position, d'autant plus que cette « marge », cette année, est à peu près l'équivalent d'ennui mortel. Demandez à quelqu'un qui l'aurait vu ce qu'il pense d'*En pièces détachées*, de Tremblay, monté par des gens d'Alberta...

◆ Quinzaine

sements saccadés et non équivoques, le quintette d'acteurs absolument convaincants et impétueux —, cet Asinamali est un exemple de théâtre politique total, courageux, mais aussi inventif, humoristique, entraînant et tout à fait contemporain. Les Montréalais auront l'occasion de voir *Asinamali* en octobre, au Centaur, où le groupe s'installera pour quatre semaines de représentations.

L'auteur et metteur en scène de ce spectacle qui secoue la Quinzaine, Mgbongeni Ngema, n'est pas à Québec. Il est actuellement en Afrique du Sud. Il avait accompagné ses cinq acteurs qui ont quitté leur pays le 31 mars dernier pour une longue tournée internationale qui a débuté à Harlem (New York) au printemps. Le groupe, que Ngema a fondé en 1982 sous l'appellation des « *Committed Artists* » (les artistes engagés), et en s'inspirant du travail du *Teatro Campesino* mexicain, ne retournera en Afrique du Sud qu'à la fin de décembre prochain, après deux semaines que l'on prévoit triomphales à New York.

Curieusement, à la rencontre avec la presse et les festivaliers, hier, l'accompagnateur du groupe, un Blanc, a d'abord demandé qu'aucune question directement liée à la politique de ce pays, dont la situation est de plus en plus agitée à l'approche de l'anniversaire des émeutes de Soweto, ne soit dirigée vers les quatre comédiens présents (« On ne veut pas de problèmes pour le retour », a-t-il dit). Malgré cet avertissement, il fut impossible, tant le message du spectacle était directement lié à la lutte contre l'apartheid, et puisqu'il était dédié nommément à Nelson Mandela, de parler d'autre chose, et les comédiens n'ont en aucun moment refusé de parler clairement de la violence du régime, sans toutefois prononcer une seule fois le nom des dirigeants du pouvoir blanc de Pretoria.

« En Afrique du Sud, a expliqué le comédien Bheki Mgadi, l'homme noir n'a pas de théâtre. Si l'on veut en faire, on doit faire appel à un théâtre établi qui a de l'argent pour nous soutenir. La *Market Theatre Company* (NDLR : l'étiquette sous laquelle le groupe de Ngema a pu monter *Asinamali* et venir en Amérique) est le seul théâtre de Johannesburg qui accueille des Noirs, et nous, avec cette production, on essaie de ramasser de l'argent pour l'avenir des *Committed Artists*, mais il faudra beaucoup de temps pour qu'un jour on puisse produire nous-mêmes nos propres pièces. Le grand problème, c'est ce que dit la pièce, *Asinamali* : on n'a pas d'argent ! »

Ces comédiens sud-africains qui visitent l'Amérique ont tous fait de la prison dans leur pays. La plupart de leurs camarades réunis par Mgbongeni Ngema n'avaient jamais joué sur une scène avant 1982. « On était forcé par les circonstances d'ignorer notre désir de la scène. Pourtant, on apprend le théâtre dans les rues; les enfants, chez nous, créent des personnages. Alors, il y a quatre ans, on a commencé, dans les *townships*, à présenter des spectacles, puis on est venu dans les villes, et partout on a été bien reçus. »

En fait, la popularité d'un spectacle comme *Asinamali*, accrochée à la popularité d'un slogan fondamental qui a fait le tour du pays, a été immédiate et sa reconnaissance (la troupe a obtenu un *Vita Award*, le plus important prix de théâtre en Afrique du Sud) a donné jusqu'ici au groupe un caractère d'« intouchable ».

Sans subventions, évidemment, les *Committed Artists* vivent sur un fil. La protection du *Market Theatre* leur est essentielle. Un seul autre théâtre (blanc qui accepte les Noirs) a une telle politique dans toute l'Afrique du Sud, et il se trouve au Cap. Le *Market Theatre* a dû aller en cour pour soutenir l'intégrité d'*Asinamali* lorsque la censure blanche a décidé d'y mettre son nez. Un des comédiens a résumé avec humour la circ-

HAÏTI

Une grève générale sans coup d'éclat

PORT-AU-PRINCE (Reuter, AFP) — Les magasins et écoles de Port-au-Prince sont demeurés fermés, hier, en réponse à un appel à la grève générale lancé par l'opposition.

Le mouvement, qui réclame la révocation de deux responsables du gouvernement, ne semble cependant pas avoir été très suivi. Il constituait un test important pour les partis de la jeune opposition haïtienne.

Taxis collectifs et autobus continuaient à circuler, tandis que les services téléphoniques et le trafic aérien étaient maintenus.

En milieu de matinée, la police n'avait connaissance d'aucun incident majeur à Port-au-Prince, mais une nouvelle flambée de violence était signalée dans la région des Gonaïves, où les radios locales indiquaient que quatre sorciers vaudous avaient été tués lundi.

Les habitants du village de Carrefour-Alexis ont declaré à un photographe de l'agence Reuter, arrivé sur place peu après les meurtres, qu'un des sorciers abattus avait été tué pendant « une chasse au loup-garou ».

Les adeptes de la religion traditionnelle haïtienne, rappelle-t-on, sont actuellement victimes d'une vague de violence.

La grève d'hier coïncidait avec les funérailles de Julie Depestre, étudiante de 21 ans abattue par l'armée lors d'émeutes antigouvernementales jeudi dernier. Le président du gouvernement provisoire haïtien, le général Henri Namphy, avait alors declaré que le pays se trouvait au bord de la guerre civile et de l'anarchie.

Aucun policier ni militaire n'était présent aux funérailles de l'étudiante auxquelles assistaient plusieurs centaines de personnes. Deux autres personnes ont péri dans les manifestations de la semaine dernière.

◆ Pretoria

Chambres métisse et indienne du Parlement tricaméral de lever leurs objections à deux projets de loi déposés par le ministre de la Loi et de L'ordre, M. Louis Le Grange.

Le premier donnerait carte blanche au ministre pour déclarer toute cité noire « zone d'émeute » et pour y prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires. Le second autoriserait la police à détenir sans jugement toute personne pendant une période de six mois.

Bien que le gouvernement contrôle la Chambre blanche du Parlement, il semble bien improbable, s'il n'arrive pas à un compromis en commission avec les députés indiens et métis, qu'il parvienne à faire adopter les deux textes à temps pour le 16 juin. Les travaux de cette commission ont commencé hier.

Plusieurs personnalités de l'opposition anti-apartheid, dont l'évêque noir Desmond Tutu, n'ont pas caché leur intention de passer outre à l'interdiction d'organiser des réunions publiques à l'occasion de l'anniversaire des émeutes de Soweto.

Cette interdiction a même été condamnée hier par le Syndicat des travailleurs unis d'Afrique du Sud (UWUSA), créé récemment à l'initiative du chef zoulou Mangosuthu Buthelezi, dans le but de s'opposer à la ligne anti-apartheid radicale d'autres syndicats noirs. Le secrétaire général du UWUSA, M. Simon Conco, a estimé que l'interdiction « doit être considerée comme une mesure répressive et provocante visant à étouffer la liberté de parole et de réunion ».

D'autre part, un jeune Blanc a été grièvement blessé et deux ouvriers agricoles noirs ont été légèrement touchés par l'explosion de deux mines, dans la région de Volksrut, à environ 200 km au sud-est de Johannesburg, a annoncé la police.

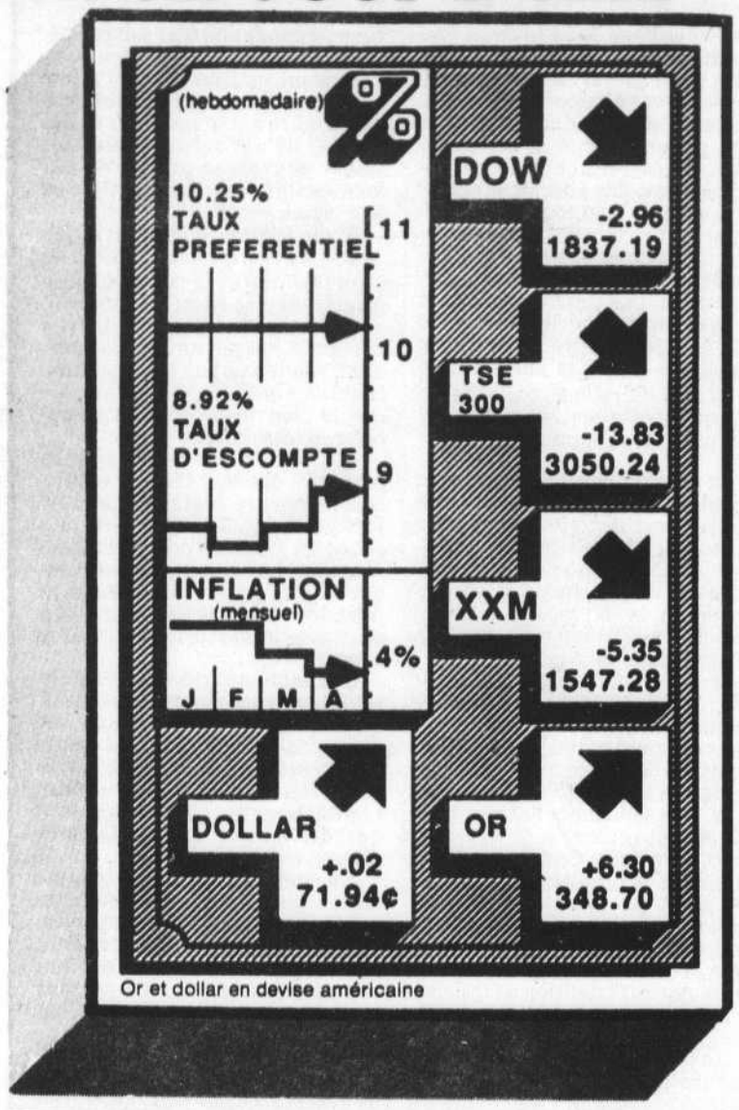
Par ailleurs, l'armée sud-africaine a catégoriquement nié, hier, être responsable du raid de la semaine passée contre le port angolais de Namibe, au cours duquel un cargo cubain a été coulé et deux autres, soviétiques, endommagés.

Ce démenti de l'état-major de Pretoria a été publié quelques heures après l'annonce faite à Moscou par un responsable soviétique selon laquelle l'URSS envisageait une série de mesures contre l'Afrique du Sud à la suite de ce raid, qui remonte à jeudi dernier.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE CAHIER 2

Montréal, mercredi 11 juin 1986

EN UN COUP D'OEIL



Or et dollar en devise américaine

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

■ *Domtar fait un autre financement*

La société montréalaise Domtar procédera sous peu à un nouveau financement public afin de recueillir les capitaux nécessaires à la modernisation et à l'agrandissement de ses installations, dont le gigantesque projet de l'usine de Windsor dans les Cantons de l'Est.

L'entreprise qui vient tout juste de compléter l'émission de quelque $ 56.2 millions d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec, vise cette fois à recueillir près de $ 90 millions, mais sans toutefois être admissible au RÉA.

L'émission vise 1.4 million d'actions ordinaires au prix de $ 31 ⅜ chacune pour un montant total de $ 43.9 millions. Parallèlement, la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui détient actuellement environ 15 % des actions de Domtar, s'est engagée à acquérir 1.1 million d'actions additionnelles aux mêmes conditions. Domtar retirera également $ 12.4 millions de la vente de crédits d'impôt à l'investissement.

L'émission sera d'abord vendue à des sociétés canadiennes assujetties à l'impôt, lesquelles revendront alors les actions ordinaires sans crédit d'impôt à un groupe de preneurs fermes avant que les titres soient offerts au grand public.

■ *Le Groupe SNC s'inscrit en Bourse*

Les actions subalternes de catégorie A du Groupe SNC seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal ainsi que de la Bourse de Toronto ce matin. Les transactions apparaîtront dès lors dans nos pages financières sous le nom abrégé de *SNC*.

La firme d'ingénierie-construction de Montréal complétait récemment son premier appel public à l'épargne au prix de $ 13 l'action. Quelque 4.1 millions de ces titres furent émis, dont 3.6 millions dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.

La Banque Nationale du Canada a par ailleurs annoncé hier la conclusion d'un accord avec le Groupe SNC pour le financement de l'acquisition récente des Arsenaux Canadiens Ltée au coût de $ 92.2 millions.

■ *Les affaires de Matco-Mart progressent*

La compagnie Matco-Mart a enregistré une forte augmentation de ses affaires au cours du deuxième trimestre terminé le 30 avril dernier. Des données comparables pour l'exercice de 1985 ne sont toutefois pas disponibles.

Les ventes du deuxième trimestre se sont élevées à $ 7.8 millions, par rapport à $ 5.5 millions le trimestre précédent. Le bénéfice net est passé entre temps de $ 5,662 ou 0.2 % par action ordinaire, à $ 140,734 ou 3.6 cents l'action.

Matco-Mart, une société membre du réseau Ro-Na, exploite quatre centres de distribution de matériaux de construction sur la Rive-Sud de Montréal. Ses actions sont cotées à la Bourse de Montréal.

■ *Radiomutuel s'associe à Bell Cellulaire*

La société Radiomutuel vient de s'associer à Bell Cellulaire pour relancer la vieille formule radiophonique des « nouvelles payantes », apprêtée au goût du jour. Selon l'entente, les automobilistes pourront téléphoner sans frais à la station de tête du réseau, CJMS, pour communiquer des événements dont ils auraient été témoins.

Le vice-président exécutif, M. Paul-Émile Beaulne, a par ailleurs annoncé son projet de constituer un réseau en modulation de fréquence spécialisé dans la *Dance Music*. La station CHIK-MF de Québec a demandé l'autorisation au CRTC de modifier sa grille-horaire en ce sens et des demandes de permis pour établir des stations de radio MF pour les jeunes à Chicoutimi et Rouyn ont également été déposées.

M. Beaulne a souligné que les résultats de l'entreprise à ce jour s'avéraient conformes aux prévisions faites au prospectus, malgré les achats publicitaires réduits de la part des annonceurs nationaux.

■ *Publifor revendique* Votre argent

La société Publifor, éditrice du journal *Finance*, n'a pas tardé à réagir à la venue d'un nouveau concurrent dans le domaine de la presse financière.

L'entreprise dirigée par M. Jacques Forget vient en effet de mettre en demeure Les Éditions Télémédia de ne pas utiliser le titre *Votre argent* pour son nouveau magazine financier qui se veut une adaptation française du périodique torontois *Your Money*. Publifor affirme détenir ces marques de commerce par l'entremise de sa filiale en propre, Magazine Votre Argent Inc.

■ *Montréal Trustco divise ses actions*

Les actionnaires de la société Montréal Trustco Inc. réunis en assemblée extraordinaire hier ont approuvé la division des actions ordinaires en circulation à raison de deux pour une. Les certificats représentant les actions additionnelles seront expédiés aux actionnaires inscrits le 4 juillet 1986, aussitôt que possible après cette date.

Le directeur de la recherche de l'institut signe une étude

C.D. Howe préconise une aide temporaire à l'agriculture et à l'industrie pétrolière

PAUL DURIVAGE

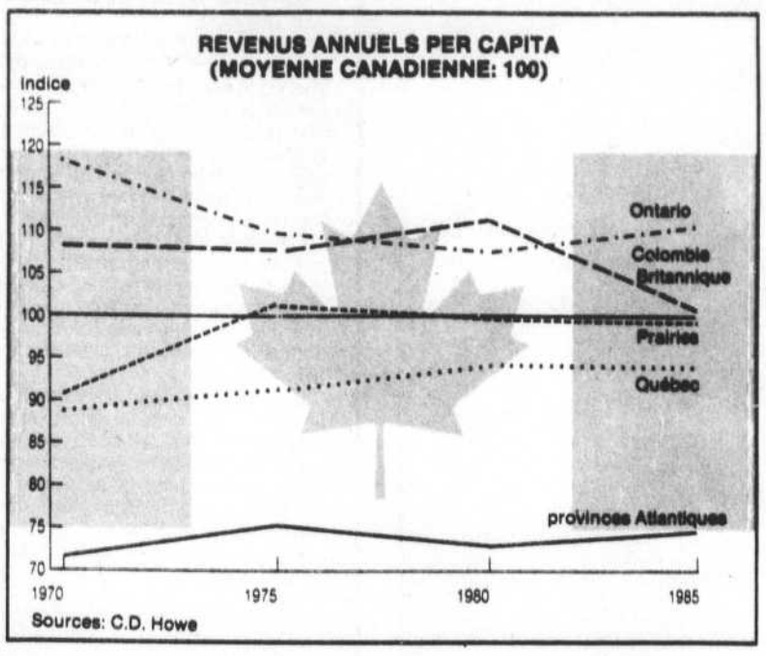
Le gouvernement devrait accorder une aide sélective et temporaire à l'agriculture et à l'industrie pétrolière pour compenser l'accentuation des écarts entre les différentes régions du Canada sur le plan économique.

C'est ce que soutient l'institut indépendant C.D. Howe dans une étude intitulée *New Stresses on Confederation: Diverging Regional Economies* (De nouvelles contraintes pour la Confédération : des économies régionales divergentes) et signée par le directeur de la recherche en matière de politique, M. Edward Carmichael.

En termes pratiques, il s'agirait, selon l'auteur, d'assouplir les régimes d'imposition des ressources naturelles et de promouvoir des rajustements interrégionaux afin d'assurer un meilleur équilibre régional en ce qui concerne les possibilités d'emploi et le niveau de vie.

D'après cette étude, le gouvernement ferait mieux de retenir cette solution plutôt que de tenter de protéger le secteur primaire du Canada en contrôlant les prix. Cette dernière solution, habituellement retenue par les autorités, encouragerait l'inefficacité tout en aggravant à long terme les problèmes d'ordre structurel.

« Les différences de plus en plus marquées qui existent entre l'économie des diverses régions du Canada sont dues surtout à des facteurs externes, et notamment au fait que le prix mondial auquel se vendent les denrées agricoles du Canada, ses produits forestiers et ses minéraux, dont le pétrole, est trop faible », pose-t-on.



Sources: C.D. Howe

L'institut de recherche à but non lucratif fait remarquer que bien que certains signes aient permis de penser que l'activité économique se rééquilibrait entre les régions, des écarts importants demeurent. En outre, la plupart des emplois créés depuis la récession de 1981-1982, l'ont été dans le centre du Canada.

C'est ainsi qu'en 1985 les taux de chômage en Ontario et au Québec étaient nettement inférieurs aux niveaux records qu'ils avaient atteint en 1983. Par contre, en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique, les taux de chômage étaient supérieurs aux taux de 1983, tandis que dans les Prairies, il n'avait guère diminué.

Qui plus est, selon C.D. Howe, il semble certain que les régions du Canada où l'exploitation des ressources joue un rôle important connaîtront de nouvelles difficultés en 1986 en raison de l'effondrement du prix mondial du pétrole, de l'adoption aux États-Unis d'un projet de loi concernant l'agriculture, qui a entraîné une chute du prix mondial des céréales, ainsi que de la persistance des menaces protectionnistes aux États-Unis.

« Si l'on protège les régions consommatrices de matières premières quand le prix des marchandises grimpe en flèche, il faut venir en aide aux régions productrices quand le prix des mêmes marchandises s'effondre... Si l'on n'atténue pas les effets négatifs des fluctuations brutales du prix des marchandises dans les deux sens, ceux qui sont défavorisés ne manqueront pas de s'interroger sur le bien-fondé de la Confédération », conclut l'auteur.

Des copies de l'étude présentée hier en conférence de presse à Edmonton ont été envoyées au premier ministre du Canada ainsi qu'à ses homologues des provinces. Il s'agit là de la 28e publication de la série *Observation* publiée par C.D. Howe depuis 1974.

Ayant écoulé tout le brut acheté à gros prix, l'industrie pétrolière va augmenter ses profits

OTTAWA (PC) — Petro-Canada est à la veille de faire de l'argent.

C'est la conviction, en tout cas, de M. Robert Robinson, conseiller en énergie de la firme torontoise Loewen Ondaatje McCutcheon.

En fait, a expliqué M. Robinson, c'est l'industrie pétrolière en entier qui va augmenter ses profits, après avoir finalement écoulé tout le brut acheté à gros prix avant la baisse sur les marchés mondiaux.

Petro-Canada va particulièrement profiter de la situation puisqu'elle détient le cinquième des stations-service au pays et le quart du marché.

De plus, a noté M. Robinson, il est à prévoir que l'industrie va vouloir garder pour elle trois cents par litre, au lieu d'un demi-cent comme actuellement.

L'exemple va venir de Petro-Canada, a prédit M. Robinson, parce cette société d'État se trouve en position de force et que le gouvernement, qui veut en mettre une partie en vente, lui a demandé « d'améliorer ses revenus ».

Devant le comité parlementaire de l'énergie, cette semaine, le grand patron de Petro-Canada, M. Bill Hopper, a déclaré que la compagnie commençait à apprendre à vivre avec son nouveau mandat de réaliser des profits.

Sur le plan national, la société Petro-Canada possède 20 % des stations-service. Elle est suivie de Shell avec 18 % ; Imperial, 16 % ; Texaco, 11 % ; et Ultramar, 8 %.

En Ontario, Petro-Canada a 26 % des postes d'essence ; Shell, 23 % ; Texaco, 14 % ; Imperial, 13 % ; et Suncor, 11 %. Le gouvernement ontarien possède 25 % des intérêts de Suncor.

Au Québec, Ultramar dirige le réseau le plus important avec 18.5 % des stations-service, suivie de Shell avec 17 % ; Petro-Canada,

Voir page 10 : Profits

Statistique Canada dévoile les données du mois d'avril

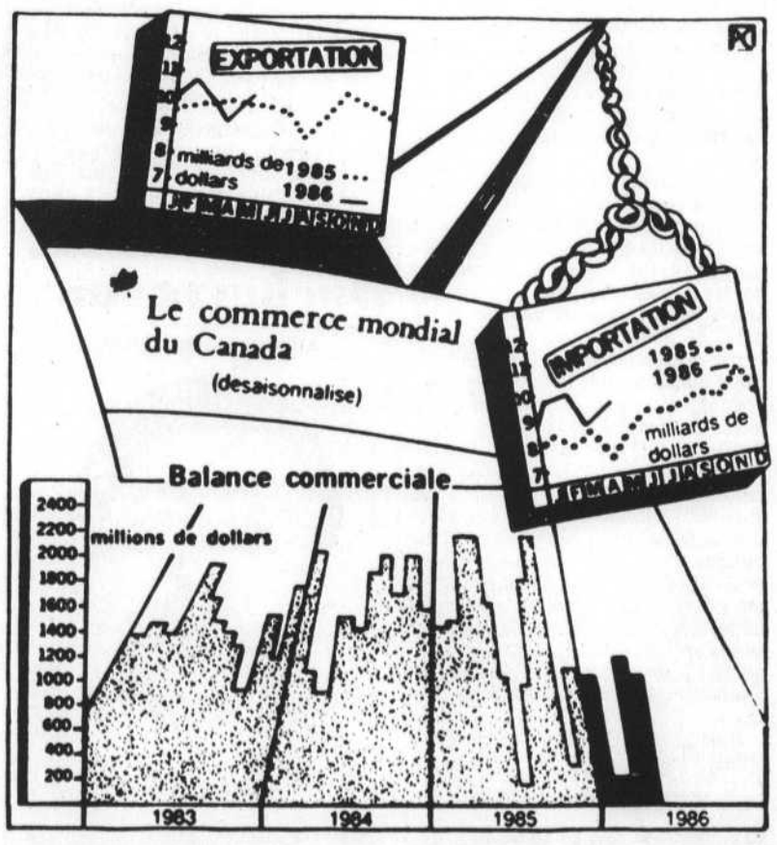
L'excédent commercial diminue en raison des hausses des exportations et des importations

OTTAWA (PC) — Les exportations et les importations canadiennes ont augmenté en avril dernier, ce qui s'est traduit par une légère diminution ($ 194 millions) de l'excédent commercial, qui est passé à $ 1.1 milliard, a annoncé Statistique Canada mardi matin.

Les données mensuelles provisoires, rajustées aux variations saisonnières, indiquent que les exportations ont augmenté de 9.5 % ou de $ 891 millions, pour atteindre $ 10.2 milliards. Cette augmentation survient après deux diminutions mensuelles consécutives dépassant de 7 %, en moyenne, le niveau record de $ 10.8 milliards enregistré en janvier dernier.

Les importations ont progressé de 13.4 % ou $ 1.1 milliard, pour s'incrire à $ 9.2 miliards après avoir baissé de 18.3 % en mars.

L'agence fédérale précise que la diminution des importations en mars a été en partie neutralisée en avril. Ce brusque changement peut se rattacher au fait que Pâques a eu lieu en mars pour la première fois en huit ans et que le nombre de jours où les échanges commerciaux peuvent être effectués en a ainsi été réduit.



Exportations

Les exportations ont augmenté pour tous les principaux groupes de marchandises, à l'exception de celui des produits énergétiques. Les exportations de produits et matières industriels ont augmenté de 21 %, après avoir baissé de 12 % en mars, principalement à cause des minerais et concentrés métalliques.

Les exportations de machines et de matériel ont progressé de 15 %, principalement à cause des hausses des exportations d'aéronefs et autre matériel de transport. Celles des produits automobiles se sont accrus de 7 %.

Selon Statistique Canada, l'augmentation générale d'avril s'explique également, dans une grande mesure, par l'accroissement de 11 % des exportations de produits de la forêt. Les exportations de produits énergétiques ont reculé de 13 %, en raison d'une forte chute des exportations de charbon et de gaz naturel.

À l'exception des autres pays de l'OCDÉ, les exportations vers tous les partenaires commerciaux du Canada ont augmenté. Les exportations vers les États-Unis ont grimpé de 9.1 %, après avoir baissé de 6.5 % en mars et d'autant en février. Celles vers le Japon ont augmenté de 25.4 %, après deux baisses mensuelles consécutives de 8.2 %, en moyenne.

Toutefois, l'agence gouvernementale note que la tendance à court terme des exportations a continué la baisse amorcée en décembre 1985. La cause principale de ce recul demeure les produits énergétiques, qui ont enregistré une brusque chute du prix du pétrole brut et des dérivés du pétrole.

Importations

Comme pour les exportations, tous les principaux groupes de marchandises importées, à l'exception des produits énergétiques, ont enregistré une progression. Après avoir baissé de 47 % en mars, les importations de produits énergétiques ont diminué de 19 % en avril, principalement à cause du charbon.

Dans tous les autres secteurs, à l'exception des produits automobiles et énergétiques, les fortes chutes enregistrées en mars ont été suivies d'accroissement semblables en avril. Les importations de machines et de matériel ont augmenté de 24 % après avoir baissé de 19 % en mars. Celles des produits et matières industriels ont augmenté de 16 %, après une diminution semblable le mois précédent. Les autres biens de consommation ont progressé de 23 %, après une diminution de 14 %. Ce sont les produits de l'agriculture et de la pêche qui ont augmenté le plus (31 %), après une chute de 20 % en mars. Les importations de produits automobiles n'ont augmenté que de façon minime en avril.

Les importations canadiennes en provenance de tous les partenaires commerciaux ont enregistré une progression appréciable en avril, contrairement aux fortes baisses observées le mois précédent. Les importations en provennce des États-Unis ont augmenté de 7.8 %, après avoir baissé de 13.5 %. Celles en provenance du Japon ont connu une reprise vigoureuse (25.4 %) après une chute de 16.9 % en mars.

Après 15 mois consécutifs de croissance, la tendance à court terme des importations a accusé une deuxième baisse mensuelle consécutive. La tendance des importations de produits énergétiques a enregistré la baisse la plus forte, à laquelle s'est ajoutée celle des importations des produits automobiles, de machines et de matériel et de produits et matières industriels. Par contre, la tendance à court terme des autres biens de consommation et des produits de l'agriculture et de la pêche a enregistré des taux de croissance mensuels d'environ 2 % depuis le début de l'année.

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!
TRUST GÉNÉRAL

DÉPÔTS GARANTIS
10% 5 ans intérêt annuel
9¼% 3 ans intérêt annuel
9% 15 mois intérêt à l'échéance
Taux sujets à confirmation

FONDS DE PLACEMENT*

Actions américaines	44,8 %
Actions canadiennes	26,5 %
Hypothèques	14,5 %
Obligations	26,4 %

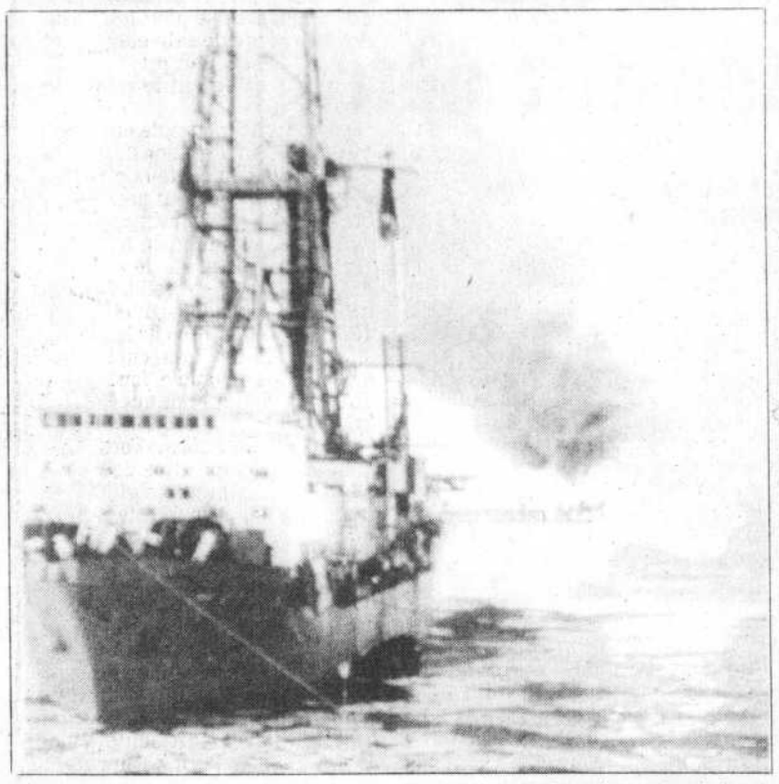
Rendement pour la période du 1er mai 1985 au 30 avril 1986.

■ Dépôts garantis: choix dans le paiement des intérêts.
■ Fonds de placement: aucuns frais d'adhésion, de transfert ou de fermeture.
■ Conseils gratuits

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean: 694-5670
Conseillers: Val d'Or: 825-8101 • Ste-Thérèse: 437-6677 • Duvernay: 667-3333 • Mtl/Ahuntsic: 382-8000 • Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 651-9381 • St-Hubert: 462-1880 • St-Hyacinthe: 773-7699 • Granby: 378-8461

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La privatisation du groupe pétrolier français Elf présente des risques



Elf a les moyens de s'adapter à court terme à la baisse des prix du brut, en réduisant toutes ses dépenses, notamment celles d'exploration.

VÉRONIQUE MAURUS
du journal *Le Monde*

« La privatisation, pour Elf, n'est pas une révolution, mais une évolution », a assuré, le mardi 3 juin dernier M. Michel Pecqueur, président du groupe pétrolier français. Une « évolution » toutefois suffisamment inquiétante pour que le patron d'Elf multiplie les réserves et les mises en garde. Car si, sur le fond, le passage au privé d'un groupe traditionnellement exposé à la concurrence internationale ne risque pas de chambouler sa gestion, les modalités de cette opération ne sont pas sans risques dans la période fort troublée que traverse ce secteur.

La dépression « durable » des prix du pétrole, qui, selon Elf, resteront « volatiles » et varieront pendant quelques années entre $ 12 US et $ 18 US par baril, va entraîner, a dit M. Pecqueur, des « bouleversements importants dans les structures de l'industrie pétrolière ».

Dans cette conjoncture, Elf préfère être le chasseur que la proie. Le risque d'être victime d'une offre publique d'achat sauvage est « très important », a souligné M. Pecqueur. En dehors de l'État, qui, par l'intermédiaire de l'ERAP, détient 67 % des actions, le capital d'Elf-Aquitaine est très dispersé. Le plus gros actionnaire « privé » est l'UAP, avec 2.5 % à 3 % des parts.

Et le groupe est une cible de choix pour ses grands concurrents, notamment européens, comme BP ou Shell. Sous-capitalisés, ses résultats demeurent jusqu'ici excellents, en dépit de la baisse des prix du brut et du dollar, qui feront chuter massivement son chiffre d'affaires cette année. Au premier semestre, sa marge brute d'autofinancement a atteint 10.4 milliards de francs, et son bénéfice net 3 milliards, soit un peu plus que l'an passé à même époque. Mieux, grâce au redressement du raffinage et de la chimie, tous les secteurs d'activité équilibrent désormais leurs comptes. Enfin, son endettement reste mesuré : 80 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 180 milliards.

De quoi allécher plus d'un prétendant si l'État laisse sa participation tomber trop bas. Dans la première phase de privatisation qui sera « engagée prochainement », le risque est certes nul. L'ERAP, qui détient pour l'État 67 % des actions, vendra seulement 16 % du capital et conservera donc la majorité. L'opération, prévue dans le collectif budgétaire, devrait rapporter à l'État de 4 à 4.5 milliards de francs, sans aucun risque pour Elf. « Ce premier désengagement devrait se passer dans des conditions satisfaisantes pour tous », a souligné M. Pecqueur.

Il en va tout autrement pour la suite. L'ampleur du désengagement de l'État reste pour l'heure une question « totalement ouverte ». Mais il est important, a dit le président du groupe, qu'Elf « conserve un noyau d'actionnariat stable, lui permettant d'éviter d'être victime d'OPA sauvages ». L'ennui est que, à part l'État, on ne voit pas, a-t-il souligné, quel groupe financier en France aurait « les capacités de s'offrir 30 % à 40 % du capital ».

Profiter des bonnes affaires

Tant qu'à faire, le groupe voudrait faire de cette contrainte une chance et « renforcer [son] potentiel industriel ». Mais, pour profiter des bonnes affaires, il lui faut des moyens financiers supplémentaires et donc une augmentation de capital. C'est plus qu'un souhait, presque une nécessité, si le groupe veut assurer son avenir à long terme.

Elf a, certes, les moyens de s'adapter à court terme à la baisse des prix du brut, en réduisant toutes ses dépenses, notamment celles d'exploration : - 18.5 % cette année par rapport à l'an passé. Mais il n'a pas réussi, en dépit de ses efforts, à remplacer à terme les rentes des gisements de Lacq et de Frigg, qui constituent toujours l'essentiel de ses bénéfices et seront épuisés au milieu des années 90. Les réserves d'hydrocarbures contrôlées par le groupe ont, bien sûr, augmenté de façon continue depuis quelques années, mais aucune découverte importante n'a été faite dans les zones où les bénéfices des compagnies sont les plus forts (Europe et Amérique du Nord essentiellement).

Le rachat de la compagnie américaine Texas Gulf s'est révélé, de ce point de vue, un échec. « Ça ne mange pas de pain, mais ce n'est pas glorieux », reconnaît M. Pecqueur en privé. Et Elf n'a pas réussi à obtenir un rôle d'opérateur dans les gisements prometteurs de la mer du Nord.

C'est la raison pour laquelle le groupe négocie actuellement avec la petite compagnie pétrolière norvégienne Saga une « mise en commun des actifs » des deux sociétés en Norvège. Saga, 600 salariés, dont le groupe suédois Volvo détient 20 % du capital, a des difficultés pour financer ses investissements, mais elle détient des droits sur des gisements très prometteurs, notamment celui de « Snorre », en mer du Nord norvégienne, où elle a été nommée opérateur. Elf Norge, deux fois plus gros, a par contre des revenus importants, grâce à l'exploitation du gisement de Frigg, mais pas où peu de réserves à développer à moyen terme.

La fusion des deux sociétés, qui en ferait le troisième groupe norvégien, est donc, estime M. Pecqueur, « un arbitrage du court terme en vue du moyen terme : nous utilisons une partie du *cash flow* actuel pour une opération prolongeant à terme le volume de notre activité ».

Ce « beau coup », s'il est finalement approuvé par le gouvernement norvégien, ne suffira toutefois pas à assurer l'avenir de tout le groupe. Elf devra, s'il veut maintenir ses bénéfices au cours de la prochaine décennie, en faire d'autres pour s'assurer le contrôle de nouveaux gisements. D'autant que la baisse des dépenses d'exploration risque de se prolonger et de grever un peu plus les chances de découverte. « Nous différons les investissements, nous ne les arrêtons pas, a assuré M. Pecqueur, nous croyons toujours à l'avenir à long terme des hydrocarbures. »

Reste à en convaincre les pouvoirs publics français.

Diverses mesures régissent l'application des taxes à la consommation imposées par le gouvernement

FISCALITÉ

JEAN-HUGUES CHABOT

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Jean-Hugues Chabot est membre du service de fiscalité du cabinet Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross.

aqpfs
association québecoise de planification fiscale et successorale

Les différentes taxes à la consommation imposées par le gouvernement provincial ainsi que les règlements adoptés sous leur empire prévoient diverses règles régissant leurs applications à des situations particulières. Pour n'en citer que deux, la loi concernant l'impôt sur la vente en détail impose une taxe égale à 9 % du prix d'achat de tout bien mobilier au Québec et la loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie impose une taxe de 10 % sur le prix de chaque repas de plus de $ 3.25 donné ou pris dans un établissement. De plus, il est monnaie courante de retrouver dans ces textes de nombreuses références à d'autres lois, comme la *Loi sur le ministère du Revenu* et la *Loi sur les permis d'alcool*.

Devant la complexité sans cesse grandissante de la législation fiscale sur le sujet, les contribuables qui sont en affaires ou qui désirent partir en affaires obtiennent souvent de la part des fonctionnaires du ministère du Revenu du Québec des directives quant aux implications de toutes ces lois sur leurs activités.

Cependant, comme il arrive parfois que ces directives ou lignes de conduite soient incorrectes ou non conformes à la loi, il est donc bien important de déterminer si elles lient le ministère ou si ce dernier peut tout simplement les ignorer et émettre une cotisation, incluant des intérêts et une pénalité, souvent substantielle.

Par le passé, notre jurisprudence québécoise a eu, à maintes occasions, l'occasion de se pencher sur la question et de déterminer ce droit d'un contribuable d'utiliser de telles directives pour s'opposer à un avis de cotisation.

Dans une situation bien précise, un manufacturier de chevrons préfabriqués percevait et remettait la taxe de vente provinciale calculée sur son prix de vente total desdits chevrons, incluant matériaux et main-d'oeuvre en fonction de la loi et d'une directive écrite du ministère. Plus tard, une autre directive écrite confirmée par un représentant en autorité du ministère à qui il s'était adressé pour obtenir certains éclaircissements lui indique qu'il n'avait à facturer, percevoir et remettre la taxe de vente que sur le prix coûtant des matériaux inclus dans ces chevrons préfabriqués et non sur son prix de vente total comprenant la main-d'oeuvre.

Devant ces faits, ce dernier modifie donc ses remises de taxe et se conforme à cette nouvelle directive pendant un certain temps. Mais au hasard d'une rencontre avec d'autres manufacturiers de chevrons, il se fait dire qu'il est dans l'erreur. Voulant en avoir le coeur net, il demande alors au ministère de lui envoyer un vérificateur qui, après une visite, le cotise pour la taxe non perçue, plus les intérêts, plus une pénalité. Ce dernier s'oppose alors à la cotisation, son opposition est rejetée. En Cour provinciale, le juge siégeant lui donne raison sauf qu'en Cour d'appel, à l'unanimité, le jugement du tribunal inférieur est cassé et la Cour donne gain de cause au ministère pour les raisons suivantes :

— « L'obligation du manufacturier de chevrons préfabriqués de percevoir la taxe sur le prix total des biens vendus ne pouvait être régie que par la loi applicable, sans tenir compte de l'interprétation qu'il pouvait lui-même donner à la directive ou que pouvait donner à la loi un fonctionnaire du ministère qui n'était pas le législateur ou quelqu'un d'autorisé par lui. Une directive n'est pas une émanation de la loi et elle ne peut modifier celle-ci. Le ministère du Revenu n'est pas lié par ses directives ou par les interprétations erronément données par ceux qu'il a chargés de renseigner le public. »

Dans une autre situation, un restaurateur, sur les conseils de son comptable, calcule et fait parvenir un pourcentage de 5.5 % de ses ventes au ministère en guise de remise sous la loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie. Cette pratique s'étend pendant près de 20 ans, période à laquelle ce restaurateur reçoit de nombreuses visites, dont une dite éducative, des représentants du ministère du Revenu qui ne l'avisent d'aucune façon de changer son système. Or, après 16 ans d'exploitation, ce dernier reçoit une cotisation incluant la taxe non perçue, les intérêts et une double pénalité, l'une de 5 % appelée *cascade* et une autre de 25 % appelée *pénale*, basée sur le fait que le pourcentage utilisé n'était pas le taux applicable selon la loi.

La Cour provinciale, siégeant en appel sur le rejet de l'opposition du restaurateur, accorde au ministère le montant de la cotisation réclamée. La Cour refuse alors au contribuable le droit d'alléguer pour se disculper le fait que, premièrement, le ministère a depuis très longtemps reçu et accepté ses remises, donc, sa façon de calculer le pourcentage taxable et, deuxièmement le fait que les représentants du ministère ne lui ont jamais demandé de changer ses méthodes de calcul après les avoir constatées. Non seulement le contribuable se voit refuser telle défense, mais, en plus, la Cour accorde au ministère la première pénalité de 5 % parce que considérée *pénalité administrative* tout en rejetant toutefois la deuxième de 25 % dite *pénale*, cette dernière nécessitant la *mens rea* ou l'intention de frauder le ministère, ce qui n'était pas le cas.

Il existe entre ces deux exemples une différence énorme. Dans la première cause, il s'agit d'une situation de droit où le manufacturier se conforme aux directives écrites et verbales, mais erronées des représentants du ministère. Dans la deuxième cause, il s'agit d'une situation de fait où une fausse méthode de calcul appliquée par un restaurateur est néanmoins acceptée par les représentants du ministère pendant une très longue période de temps. Dans les deux cas, cependant, les tribunaux ont rejeté la défense des contribuables cotisés, confirmant le principe que dès qu'une loi est votée, seules les Cours peuvent se prononcer sur leur légalité, leur interprétation ou leur application.

D'une façon ou d'une autre, que ce soit à l'égard d'une situation de droit provoquée par l'émanation de directives provenant de l'autorité en place ou d'une situation de faits acceptée, reconnue et admise pendant longtemps par les représentants du ministère, si la loi est violée, le contribuable n'a alors aucune défense à faire valoir.

Le problème demeure donc le suivant : que doit faire le contribuable pour se conformer à la loi lorsqu'il sait que la directive qu'il reçoit du ministère peut elle-même être contraire à la loi, surtout lorsque la jurisprudence juge que le ministère n'est pas lié par de telles directives lorsque le texte de loi est clair ?

Devant toutes ces situations, le seul conseil qu'on peut alors donner à quelqu'un, qui, bien entendu, n'est pas au courant de toutes les dispositions des différentes lois applicables à ses activités, est d'être extrêmement prudent quant à la valeur qu'il doit attacher à ces différentes directives.

En conclusion, dans notre système législatif et réglementaire, ni le gouvernement, ni ses employés, ni les avocats ou autres conseillers n'ont le pouvoir de statuer sur l'interprétation de la loi. Ce pouvoir appartient seulement aux tribunaux.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de $ 10 plus $ 2 de frais d'envoi. Téléphone : (514) 845-3124.

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
NOUVELLE ADRESSE
550 Sherbrooke Ouest — Bureau 365
Examen de la vue
Lunettes — Lentilles de contact
849-1274

◆ Profits

15 % ; Imperial, 11 % ; et Texaco, 10 %.

Dans l'Ouest canadien et les territoires, Petro-Canada compte 23 % des postes d'essence ; Imperial, 19 % ; Shell, 18 % ; et Texaco, 10 %.

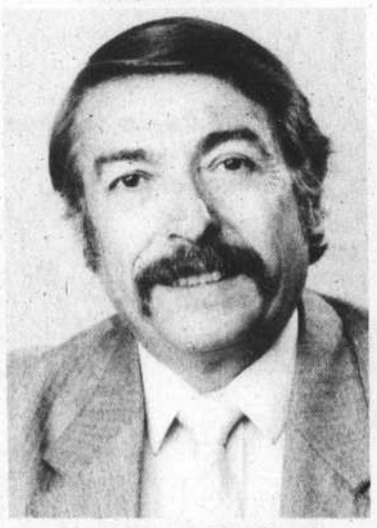
Le géant de la région de l'Atlantique est Irving Oil avec 37 % des stations-service. Imperial a 21 % ; Ultramar, 13 % ; Texaco, 10 % ; Shell, 9.5 % ; et Petro-Canada, 9 %.

Une enquête d'*Oilweek*, une publication de l'industrie pétrolière, a démontré que le nombre de stations-service a baissé de plus de 3 % au cours des 12 mois se terminant le 1er mai dernier.

Petro-Canada est devenue propriétaire du plus grand réseau national en achetant, l'an dernier, les postes d'essence de Gulf dans l'Ouest canadien et l'Ontario.

Quebecor inc.

AVIS DE NOMINATION



M. Gilbert Martinet

Le président et chef de la direction de Quebecor inc. et de sa filiale Groupe Quebecor, M. Pierre Péladeau, annonce la nomination de M. Gilbert Martinet au poste de vice-président, Imprimerie.

Entré au service de Quebecor inc. en 1975, monsieur Martinet occupait le poste de directeur des services techniques, Imprimerie. Dans ses nouvelles fonctions, il aura la responsabilité de tout le secteur des imprimeries du Groupe Quebecor et il continuera à superviser les services techniques de ce secteur. Quebecor inc. possède 16 imprimeries dont 10 au Québec, trois dans les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et trois autres aux États-Unis (Michigan, New Jersey et Massachusetts).

Quebecor inc. oeuvre dans six secteurs: édition, quotidiens, hebdos régionaux, imprimerie, distribution et vente au détail.

PLACE HÉRELLE
AU COEUR DU VIEUX-LONGUEUIL
Espaces à bureaux et commerciaux à louer
Au 550 Chemin Chambly à Longueuil
Micheline Bourdua
SOCART LTÉE 514-871-1057



STEINBERG INC.
ERRATUM
AVIS DE DIVIDENDE
L'avis du montant du dividende sur les Deuxièmes Actions Privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 1,95$ Série Un, payable le 30 juin 1986 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 juin 1986 devait se lire QUARANTE-HUIT CENTS (48¢) l'action et non QUARANTE-NEUF CENTS (49¢).
Diane Marcelin Laurin
Vice-présidente, Directrice générale du Service juridique et Secrétaire

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Résultats d'exploitation du deuxième trimestre

État des revenus — non vérifié (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre terminé le 30 avril		Pour le semestre terminé le 30 avril	
	1986	1985	**1986**	1985
Revenu d'intérêts				
Prêts	**$1,854,077**	$1,717,344	**$3,626,141**	$3,523,545
Financement de baux financiers	**16,942**	15,273	**32,490**	30,713
Valeurs mobilières	**219,344**	182,847	**440,728**	372,345
Dépôts à d'autres banques	**274,059**	372,580	**582,150**	730,080
	2,364,422	2,288,044	**4,681,509**	4,656,683
Frais d'intérêts				
Dépôts	**1,628,185**	1,682,263	**3,203,344**	3,406,522
Débentures bancaires	**42,814**	33,645	**85,733**	69,099
Autres	**10,027**	10,048	**20,513**	19,843
	1,681,026	1,725,956	**3,309,590**	3,495,464
Revenu net d'intérêts	**683,396**	562,088	**1,371,919**	1,161,219
Provision pour pertes sur prêts	**200,000**	157,000	**387,000**	312,000
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	**483,396**	405,088	**984,919**	849,219
Autres revenus	**224,009**	184,498	**444,060**	380,301
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**707,405**	589,586	**1,428,979**	1,229,520
Frais autres que d'intérêts				
Salaires	**278,187**	260,337	**556,036**	520,893
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	**30,632**	26,073	**58,489**	48,462
Locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	**89,077**	77,358	**176,692**	149,507
Autres	**136,535**	103,880	**255,652**	203,228
	534,431	467,648	**1,046,869**	922,090
Revenu net avant impôts sur le revenu	**172,974**	121,938	**382,110**	307,430
Impôts sur le revenu	**47,000**	21,000	**115,000**	80,000
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires	**125,974**	100,938	**267,110**	227,430
Participations minoritaires dans les filiales	**828**	560	**1,575**	951
Revenu net	**$ 125,146**	$ 100,378	**$ 265,535**	$ 226,479
Revenu par action				
Non dilué	**$1.05**	$0.85	**$2.27**	$1.98
Dilué	**$0.96**	$0.80	**$2.06**	$1.83
Dividendes déclarés				
Actions privilégiées				
De premier rang série A	**$ 2,414**	$ 2,496	**$ 4,850**	$ 5,014
De premier rang série B	**5,437**	5,437	**10,874**	10,874
De premier rang série C	**1,982**	1,882	**3,651**	3,929
De premier rang série D	**2,314**	2,416	**4,783**	5,042
De second rang série A	**5,775**	5,775	**11,550**	11,550
	17,922	18,006	**35,708**	36,409
Actions ordinaires	**51,067**	48,721	**101,736**	97,028
Total des dividendes déclarés	**$68,989**	$66,727	**$137,444**	$133,437

Points saillants du bilan — non vérifié (en milliers de dollars)

	Au 30 avril	
	1986	1985
Total des prêts	**$65,496,077**	$62,283,120
Total des dépôts	**$84,246,825**	$81,787,614
Total de l'actif	**$97,527,865**	$92,703,948

L'information dans le Bulletin et rapport provisoire aux actionnaires est plus complète.
Pour obtenir un exemplaire, veuillez écrire au Service des affaires publiques,
La Banque Royale du Canada, C.P. 6001, Montréal (Québec) H3C 3A9.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Pour attirer la navigation de plaisance américaine

Norwing Promotion et Iberville annoncent la création d'un complexe touristique sur les rives du Richelieu

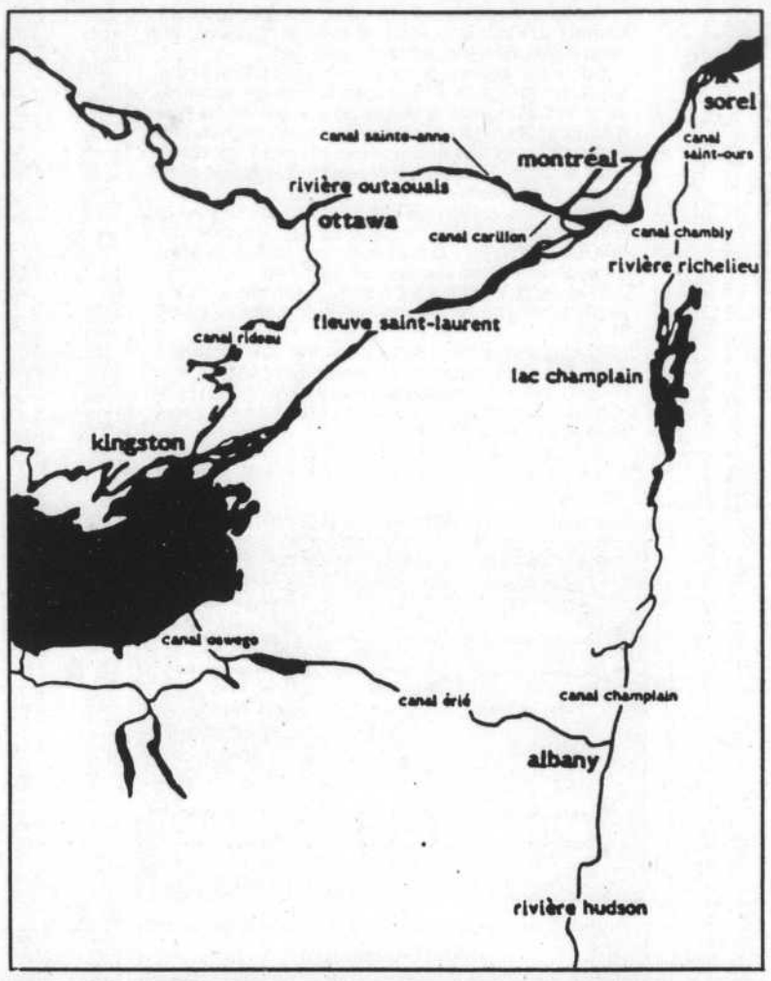
CLAUDE TURCOTTE

La construction d'un complexe touristique de $ 18 millions à Iberville sur les rives du Richelieu vise à combler en partie l'absence d'une politique québécoise en matière de navigation de plaisance.

Le complexe, annoncé hier matin par M. Pierre Trahan, président de Norwing Promotion Inc., et par le maire d'Iberville, M. Léo Fortin, sera construit en face du Collège militaire royal de Saint-Jean et comprendra un hôtel de 160 chambres, un centre de congrès, des aménagements sportifs et une marina pouvant accueillir une centaine de bateaux de plaisance.

Selon M. Fortin, ce complexe touristique sera la porte d'entrée au Québec de la navigation de plaisance en provenance de la région de New York, où se trouve, dit-on, la plus grande flotte de bateaux de plaisance au monde. On y trouverait un parc d'environ 75,000 embarcations, dont un grand nombre se rendent déjà au lac Ontario, en empruntant la rivière Hudson, le canal Érié et le canal Oswego. Toutefois, très peu parmi ces embarcations qui empruntent le lac Champlain poursuivent leur voyage dans les cours d'eau du Québec.

Par exemple, entre le 15 mai et le 15 octobre en 1985, on a enregistré 3,509 embarcations à l'écluse du canal Chambly à la hauteur de Saint-Jean-sur-Richelieu, mais seulement 15 % d'entre elles provenaient des États-Unis. « S'il n'en vient pas plus, c'est que nous sommes mal équipés pour les accueillir », explique M. Trahan.



Pour sa part, le maire d'Iberville, M. Fortin, soutient que nous n'avons pas au Québec de politique en matière de navigation de plaisance. « C'est l'Ontario qui en profite, ajoute-t-il, avec des infrastructures beaucoup mieux développées. Nous avons un retard de 15 ans à rattraper sur la province voisine. Le projet de Norwing Promotion vient combler en partie cette lacune. Sa réalisation pourrait devenir la pierre angulaire d'une politique québécoise de la navigation de plaisance. »

M. Fortin rappelle que historiquement le Richelieu a joué un rôle militaire et commercial important dans l'axe Montréal - New York. Bien qu'il ne reste plus rien de cette fonction stratégique, le Richelieu est toujours là avec un riche potentiel touristique que l'on pourrait mieux exploiter.

Quoiqu'il en soit de ces considérations générales, la construction du complexe de $ 18 millions à Iberville devrait commencer en mai 1987 en vue d'une ouverture un an plus tard. Les coûts de construction sont évalués à $ 12 millions pour l'hôtel, $ 4 millions pour le centre des congrès et $ 2 millions pour la marina. Le concept architectural retenu s'inspire des bâtiments militaires qui occupaient jadis le site du fort Saint-Jean, sur l'emplacement actuel du Collège militaire. Les promoteurs ne visent pas uniquement le marché touristique de navigation de plaisance.

Ryad a encore les moyens de ses ambitions alimentaires

tiré du journal *Le Monde*

La récession des recettes pétrolières, qui a déjà coûté plus de $ 10 milliards à l'Arabie saoudite, aura des répercussions inévitables à tous les niveaux de l'activité nationale. L'adoption du budget a été en mars différée de cinq mois, dans l'attente d'une stabilisation des cours du pétrole. Ses objectifs seront probablement révisés à la baisse, de même que ceux du quatrième plan quinquennal 1986-1990 élaborés sur la base d'un baril à $ 25 US, et d'un dollar fort.

Il n'en reste pas moins que les Saoudiens demeurent très attachés à leur politique d'autosuffisance alimentaire. Si la production céréalière devrait s'infléchir cette année, d'autres cultures, fourragères notamment, prendront la relève. Un retour à l'état antérieur, c'est-à-dire au désert, est exclu : malgré la crise, les Saoudiens ont très largement les moyens de leurs ambitions.

Les grands équipements collectifs ayant été mis en place au cours des dernières années, et les investissements primordiaux ayant été réalisés, il s'agit maintenant pour eux de gérer ce qui existe, c'est-à-dire des firmes à fortes capitalisation et spécificité technologique, en diminuant autant que faire se peut leur coûteux système de subventions, et en aidant le secteur privé à prendre graduellement le relais de l'État.

Trois mille tonnes de blé récoltées en 1978, 1.7 million de tonnes l'an dernier : ces deux chiffres donnent la mesure du prodigieux bond en avant réalisé par l'agriculture saoudienne en huit ans. Un bond en avant que le ministre de l'Agriculture, Cheikh Abderrahman Ibn Abdulaziz, en poste depuis 1975, justifie par la nécessité d'assurer « la sécurité alimentaire du royaume, fondement de notre indépendance nationale ».

Des moyens énormes ont ainsi été mis à la disposition de l'agriculture, longtemps négligée et maintenue dans un rôle de subsistance, mais aujourd'hui devenue la deuxième priorité du royaume, après la pétrochimie. Ces efforts ont été couronnés de succès : l'Arabie saoudite exporte désormais du blé vers les autres pays du Golfe. Elle est devenue autosuffisante en oeufs, produits laitiers, pommes de terre, dattes, alors qu'elle satisfaisait seulement 10 % de ses besoins il y a huit ans.

National Sea Products achète les marques *Booth* et *Fisher Boy*

HALIFAX (PC) — National Sea Products (NSP), le numéro un du poisson congelé au Canada, a acheté pour $ 6 millions US les marques *Booth* et *Fisher Boy*, qui appartenaient à Rich-SeaPak de Chicago.

Ce n'est pas la première fois que NSP se tourne vers les États-Unis. L'an dernier, la compagnie avait perdu de l'argent dans les marchés américains avec sa propre marque *Highliner*. Le lancement de l'affaire avait été prohibitif.

Cette fois, a dit le président Gordon Cummings, en ajoutant *Booth* et *Fisher Boy* à notre panoplie, nous pouvons offrir aux chaînes de détail américaines une grande diversité de produits pour le consommateur et un approvisionnement sur en matière première.

Les deux marques américaines réalisent un chiffre d'affaires annuel de $ 30 millions US, et M. Cummings a bon espoir de le porter à $ 100 millions d'ici à 1990.

Booth est la quatrième marque de poisson aux États-Unis, derrière Van de Kamp, Gortons et Mrs. Pauls.

National Sea se taille déjà environ 3 % du marché du poisson aux États-Unis, dans lequel roule un milliard de dollars.

Boeing construirait des dirigeables pour la marine US

SEATTLE (Wash.) (AP) — La marine américaine avait abandonné voilà 25 ans les dirigeables de reconnaissance, en les considérant comme dépassés, mais ces derniers reviennent en force, plus grands et meilleurs, et la compagnie d'aéronautique Boeing compte beaucoup sur ses performances en matière de plastiques pour obtenir un contrat militaire.

Ces ballons, dont le coût unitaire est estimé à $ 66 millions US, sont prévus pour localiser et traquer les missiles soviétiques rasant la mer jusqu'à 200 kilomètres.

De tels dirigeables, qui pourraient être deux fois plus longs que les derniers *747* de Boeing, seraient plus économiques que n'importe quel autre engin aérien d'avertissement ou système de contrôle et reviendraient beaucoup moins cher à maintenir en l'air, selon la compagnie américaine.

Alors que la marine envisage de se doter d'une flotte de 50 dirigeables, pour un coût total de $ 3.3 milliards US, Boeing a mené une étude qui a permis de mettre au point un corps rigide couvert de plastiques composites différents des matériaux ordinaires.

Les dirigeables, utilisés pour la première fois voilà plus de 60 ans, avaient joué un rôle très important au cours de la Seconde Guerre mondiale, mais ils avaient été abandonnés par la marine américaine en 1961.

Les nouvelles versions pourraient voler jusqu'à une altitude de 3,000 mètres, à une vitesse maximale de 160 kilomètres-heure. Autre avantage pour parer à la détection par les radars ennemis, ils pourraient ne contenir aucun élément métallique. Sans parler de leur capacité à rester en l'air longtemps — un mois pour celui de Boeing, selon les responsables de la compagnie — et à lancer des missiles.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

La Chambre africaine de Commerce et d'industrie du Canada
The African Chamber of Commerce and Industry of Canada

La Chambre Africaine de Commerce et d'industrie du Canada (CACIC) reçoit en déjeuner causerie

Le 12 juin 1986 ***Au Centre Sheraton de Montréal:***
M. Fréderic AFFO, Ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin;

Le 18 juin 1986 ***Au Grand Hôtel de Montréal:***
M. Pascal RAKOTOMAVO, Ministre auprès de la Présidence chargé de finance et de l'économie, République de Madagascar;

Le 18 juillet 1986 ***Au Grand Hôtel de Montréal:***
M. Nicholas KOUANDI ANGBA, Ministre de Commerce, République de Côte d'Ivoire.

VOCATION DE LA CACIC

La Chambre Africaine de Commerce et d'industrie du Canada (CACIC) est une association à but non lucratif et totalement autonome. La CACIC a été créée pour promouvoir le commerce entre le Canada et les pays africains (membres actifs ou éligibles de l'Organisation de l'Unité africaine — O.U.A.).

La Chambre Africaine de Commerce et d'industrie du Canada croit à la nécessité (1) pour le Canada de développer des liens économiques plus étroits avec les pays africains comme partenaires commerciaux de l'avenir; et (2) pour les pays africains le désir et la volonté d'accroître et de diversifier leurs relations internationales en ce qui concerne leur développement commercial et industriel. Elle croit profondément au rôle que peut jouer l'entreprise privée canadienne et africaine pour y arriver.

Peut devenir membre de la CACIC, à titre individuel ou corporatif, toute personne domiciliée ou entreprise ayant son siège social au Canada, en Afrique ou ailleurs dans le monde, appuyée par deux membres en règle de la CACIC et qui souscrit à ses buts et objectifs. Écrire à La Chambre africaine de Commerce et d'industrie du Canada, Case Postale 1114, Succursale «B», Montréal, Québec, H3B 3K9.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations émises par la Commission scolaire de Ville d'Anjou.

Émission de 818 000 $ comprenant 153 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 7 1/2% — échéant le 1er août 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire de Ville d'Anjou étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 31 000 $, le 1er août 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

667 688 703 720 745 770
671 691 705 725 750 775
674 695 710 730 755 780
676 697 711 735 760 785
681 700 715 740 765 790
682

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1986.

Montréal, le 3 juin 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations émises par la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice.

Émission de 776 000 $ comprenant 289 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 7 1/2% — échéant le 1er août 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire de Saint-Léonard de Port Maurice étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 34 000 $, le 1er août 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

488 516 556 606 646 691 726 754
492 517 567 618 658 703 736 758
497 528 578 627 670 714 739 766
505 539 590 637 679 725 747 767
508 549

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1986.

Montréal, le 3 juin 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations émises par la Commission scolaire régionale Le Royer.

Émission de 2 075 000 $ comprenant 681 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 8% — échéant le 1er août 1989 remboursables en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission scolaire régionale Le Royer étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 152 000 $, le 1er août 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

1382 1457 1532 1607 1682 1757 1832 1878 1918 1978
1387 1462 1537 1612 1687 1762 1837 1880 1923 1983
1392 1467 1542 1617 1692 1767 1842 1883 1924 1988
1397 1472 1547 1622 1697 1772 1843 1886 1928 1993
1402 1477 1552 1627 1702 1777 1848 1888 1930 1998
1407 1482 1557 1632 1707 1782 1849 1892 1933 2003
1412 1487 1562 1637 1712 1787 1853 1893 1936 2008
1417 1492 1567 1642 1717 1792 1855 1898 1938 2013
1422 1497 1572 1647 1722 1797 1858 1899 1943 2018
1427 1502 1577 1652 1727 1802 1861 1903 1948 2023
1432 1507 1582 1657 1732 1807 1863 1905 1953 2028
1437 1512 1587 1662 1737 1812 1867 1908 1958 2033
1442 1517 1592 1667 1742 1817 1868 1911 1963 2038
1447 1522 1597 1672 1747 1822 1873 1913 1968 2043
1452 1527 1602 1677 1752 1827 1874 1917 1973 2048

Coupure de 10 000 $ rachetable jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant après ledit numéro:

X-001 2 000 $

Les obligations (ou partie de ces obligations) devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de l'obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais; les obligations seront immatriculées de la même manière que l'obligation immatriculée remise à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1986.

Montréal, le 3 juin 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations émises par la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield.

Émission de 1 777 500 $ comprenant 537 000 $ d'obligations à terme de 20 ans — 7 1/2% — échéant le 1er août 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, pour un montant en principal de 81 000 $, le 1er août 1986, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M:

1230 1270 1315 1361 1418 1496 1564 1634 1702
1236 1274 1316 1364 1427 1503 1572 1640 1710
1240 1280 1325 1370 1437 1511 1580 1648 1718
1243 1284 1328 1374 1446 1519 1587 1656 1726
1249 1290 1334 1379 1456 1527 1594 1664 1733
1250 1295 1340 1386 1465 1535 1602 1672 1740
1258 1298 1342 1388 1473 1542 1610 1680 1748
1261 1304 1350 1398 1481 1548 1618 1686 1756
1266 1307 1351 1409 1488 1556 1626 1694 1763

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er août 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er août 1986 y attachés.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er août 1986.

Montréal, le 3 juin 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a.

UN DON GÉNÉREUX DE BELL CANADA À LA RECHERCHE BIO-MÉDICALE

Centre de recherche de l'Hôpital Notre-Dame — **Institut du Cancer de Montréal**



Monsieur Laurent Beaudoin (gauche), pdg de Bombardier Inc., reçoit de M. Claude St-Onge, vice-président administration de Bell Canada, un chèque de 250 000$. Bell Canada participe ainsi, avec joie et fierté, à la collecte de fonds de 25 millions de dollars en faveur du Centre de Recherche Louis-Charles-Simard.

Cette campagne de souscription, présidée par M. Beaudoin, est entreprise conjointement par l'Hôpital Notre-Dame et l'Institut du Cancer de Montréal. Les fonds recueillis serviront à construire un édifice de huit étages et à aménager des locaux fonctionnels et nécessaires à la recherche biomédicale.

Près de 250 personnes y poursuivront des recherches sur le cerveau, le poumon, le rein, le coeur, les articulations ainsi que sur la reproduction, la nutrition, l'immunologie et le cancer.

Pour dons et renseignements, s'adresser au **Centre de Recherche Louis-Charles-Simard, 2065, rue Alexandre DeSève, bureau 4915, Montréal, H2L 2W5, tél.: (514) 876-7000.**

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

Recul du marché

TORONTO (PC) — Le marché torontois s'est maintenu à la baisse dans une activité modérée, hier. L'indice composé a encore cédé 13.83 points pour finir la journée à 3050.24.

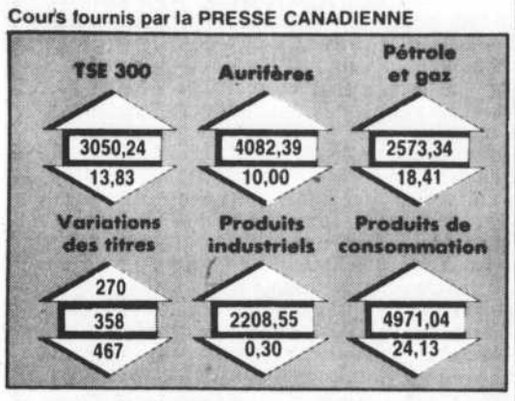
Près de 15 millions d'actions ont changé de main.

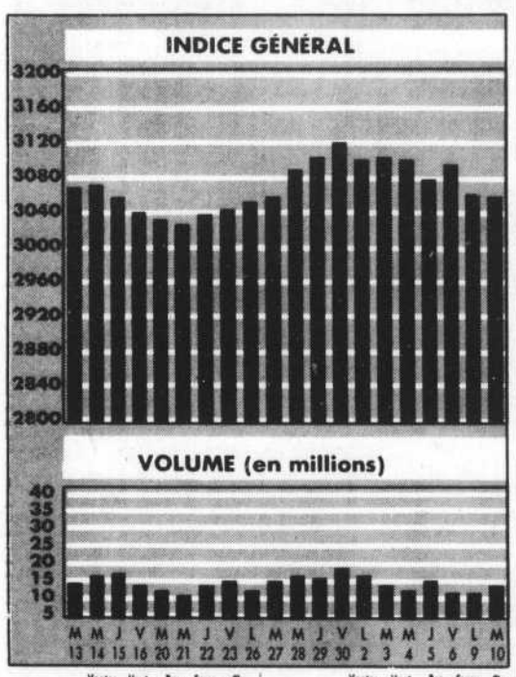
Dans les industrielles, Cableshare Inc. a perdu 3 à $48 1-2; CDC Life Sciences 1 5-8 à $32 5-8; Cinram 1 1-4 à $22 1-8; Alcan 1 1-4 à $43 et Domtar 1 à $31 3-8. Ford Motor Canada a gagné 4 1-2 à $151; Power Financial 1 3-4 à $24 3-4; Kelly Douglas A 1 1-8 à $40; Bell Enterprises 1-4 à $37 7-8 et Northern Telecom 1-2 à $40 5-8.

Dans les mines, Rio Algom a cédé 1-2 à $23 1-4; LAC Minerals 3-8 à $22 7-8 et Campbell Red Lake 3-8 à $22 5-8. Placer Development a gagné 1-4 à $23 3-4 et Teck Corp. B 1-8 à $22 1-4.

Dans les pétroles, Canada Northwest Energy aandonne 1-2 à $14 1-2; Merland Exploration 14 cents à $1.80 et Metalore Resources 1-2 à $8. Numac Oil and Gas avance de 5-8 à $8 3-4 et Strathfield de 50 cents à $2.75.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	100	538	38	38	— 3/8
AHA Auto o	5000	$9½	9½	9½	
AMCA Int	11708	$16¾	16½	16½	— 3/8
AMCA p	±90	525	25	25	
AMCA 2 p	2570	$28½	28⅛	28⅛	+ 1/4
AMCA 3 p	500	$25⅛	25⅛	25⅛	+ 1/8
Abatera o	2000	15	12	12	
Aberford	5000	55¾	5¼	5¼	— 1/8
Aberford w	10100	17	17	17	
Abermin o	5246	144	141	141	— 3
Abti Prce	6185	$24½	24¼	24¼	— 3/8
Abitbi 7½p	100	$46½	46½	46½	— 1/2
Abitibi w	1900	55	480	5	+ 15
Acug A	5800	450	440	450	
Acug w	1250	135	135	135	—15
Agassiz	4133	345	300	345	
Agnico E	5400	$21½	21⅛	21½	+ 3/8
Agra Ind A	1700	$16¼	16	16¼	
Agra B f	200	$15¾	15¾	15¾	+ 1/8
Ahed C	26700	225	275	320	+ 90
Aiguebel o	1800	215	210	210	— 5
Akaitco o	1000	88	85	85	— 3
Albany o	200	20	20	20	—
Alt Energy	5995	$12	11¾	11⅞	— 1/8
Alt Enr A	3100	$27⅜	27¼	27¼	
Al Enr 1125	900	$32¾	32½	32½	+ 1/4
Al Enr 775	4250	$23¾	23½	23⅝	— 3/8
Alta Nat	2825	$12¾	12½	12½	— 1/4
Alcan	101032	$44⅛	42⅞	43	—1¼
Alcan w	30850	$9⅜	8⅜	8⅝	— 1/4
Alexs 1	125800	$25⅝	25½	25⅝	+ 1/8
Algo Cent	300	$22½	22½	22½	
Algoma St	2154	$15¼	15⅛	15⅛	— 1/8
AStel p	1040	$19½	19⅛	19⅛	— 3/8
Algma St B	1600	$17½	17⅛	17½	+ 3/8
Algon pr	200	$40	40	40	
Alum A	3225	$26⅛	26¼	26⅜	+ 1/8
Alum 1st p	200	$26¼	26¼	26¼	
Alum c p	4150	$25¼	25	25	
ACCI f	3600	$15⅝	15⅜	15½	
A Barick o	82045	$14¾	14⅜	14⅜	— 1/8
A Brk w	235700	155	145	145	— 5
Am Eagle o	15300	110	110	110	
Am Leduc	43500	25	24	24	— 1
Andrs WA f	400	$24⅞	24¾	24¾	— 1/4
A C Mn	2500	53	53	53	+ 1
Ang CT 315	100	$38½	38½	38½	
Ang UDev	500	70	70	70	— 3
Anthes	14000	86	84	84	— 5
Arbor A	100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Arbor B f	5000	$15½	15½	15½	
Argus B pr	1300	30	29⅞	30	+ 1/2
Asmrz	116400	$9½	9¼	9⅜	+ 1/8
Asamera 8	3600	$24¾	24½	24¾	
Asamera 7	7900	$12	11⅞	12	
Asoc Porc o	906	150	140	150	+ 15
Astral A f	1800	$15¼	15	15	
Atco I f	25838	$8⅝	8⅜	8⅜	— 1/4
Atco w	16770	118	111	115	— 5
Atl C Cop	500	141	141	141	—14
Atl Shop p	1100	$27¾	27⅜	27⅜	
Atlas Yk o	19000	21½	20	21½	+ 1½
Augmitto o	2356	96	96	96	
Aur Res o	8800	260	250	260	+ 10
Autrex A	900	225	225	225	+ 5
Avinda o	2900	33	30	30	— 5
BCED	64418	435	420	430	— 5
BCED A	700	5⅝	6⅜	6⅜	— 1/8
BCED B	8⅜	100	8⅜	8⅜	
BCED 9½	1200	9⅜	9	9⅛	
BC Rail p	1950	$27⅞	27⅛	27⅞	— 1/4
BC Sugar A	8127	$19¾	19⅜	19⅜	— 1/4
BC Sugar w	1000	220	220	220	—10
B Corp p	5300	$30½	30¼	30½	+ 1/8
BGR A	4000	8	7⅞	7⅞	
BMB Comp	2000	140	140	140	
BP Canada	6010	$30¾	30¾	30¾	
Bkrtic	1500	62	62	62	
Banister C	6200	10	10	10	+ 1/8
Bk Alberta	1200	$7⅞	7½	7⅞	+ 3/8
Bank BC	4760	335	330	330	— 5
Bk BC 228	200	$20¾	20¾	20¾	— 1/4
Bk BC 222	200	$21⅜	21⅜	21⅜	
Bank Mtl	45865	$32⅞	32¾	32¾	— 1/4
Bk Mtl 285	1885	$36⅛	36	36⅛	— 1/4
Bk Mtl 250	2700	$26⅞	26¾	26⅞	+ 1/8
Bk Mtl 3p	3750	$26¾	26½	26¾	+ 1/8
Bk Mtl w	10400	$5⅛	5	5	— 1/8
Bk NS	504076	$15½	15¼	15⅜	— 1/8
Bk N S lp	4600	$25¾	25⅝	25⅝	
Barons Oil	2350	370	360	370	+ 20
Baton	1000	$24	24	24	+ 1/8
Battle MA f	1400	$18½	18½	18½	— 1/8
Bay Mills	4400	$9⅞	9¾	9¾	— 1/8
Beau CA o	2500	40	40	40	— 5
Beikin Inc f	9790	$19	18¾	18⅞	+ 1/8
BCE	131938	38	37½	37⅞	+ 1/4
BCE 1.80 p	400	$25½	25½	25½	
BCE 2.70 p	7300	$39⅞	39⅝	39¾	
Belmoral o	12633	265	260	265	+ 5
Bentall 1 p	700	$26⅜	26⅜	26⅜	— 1/4
Biltrite Nat	880	$10⅝	10⅝	10⅝	— 1/8
Biltrite w	180	160	160	160	+ 5
Biotech	3050	55	490	490	—10
Bl Hawk o	±500	4	4	4	
Bikdm	1900	$6½	6⅜	6½	+ 1/8
Blackwod	650	$6⅛	6	6	— 1/2
Bluesky	600	250	250	250	—10
Bombdr A	600	$21⅛	21	21	— 1/8
Bombdr B f	400	$20¾	20⅜	20⅜	+ 1/8
Bonanza R	29566	166	162	162	—11
Bonar	1000	$28	27¾	28	— 1/4
Bonar w	1700	$16¼	16	16¼	
Bow Val	642551	$10½	10⅛	10¼	— 1/8
Bow Valy 4	1656	$10¼	10¼	10¼	— 1/4
Bow Vly 205	400	$19¾	19½	19¾	
Bow Valy w	2358	60	60	60	
Bow Vly R	4316	150	145	145	— 5
Bow VR p	1000	$5½	5½	5½	
Brcknl dr f	1672	30	30	30	— 5
Bralor 8.75	425	$6⅜	6⅛	6⅛	— 1/4
Bramalea	4500	$20	20	20	— 1/4
Brmlea B p	500	$25½	25½	25½	— 1/4
Brscade p	932	$40⅜	40¼	40⅜	+ 1/8
Brascan A	44578	$25½	25⅛	25½	+ 1/2
Brscn 8½	1000	$27	26⅝	26⅝	— 3/8
Brscn 1981	600	$26¼	26¼	26¼	
Brkwater o	15950	$6⅛	6	6	— 1/8
BCFP	21116	$12⅛	11½	11¾	— 1/2
BC Res	33070	140	138	139	+ 1
BC Res p	3700	$24¼	24	24	
BC Phone	12107	$28	27⅞	27⅞	+ 1/8
BCPh 4¾ p	200	$52	52	52	
BCPh 4¾ p	245	$54⅞	54⅞	54⅞	
BCPh 1956	±30	$57	57	57	
BCPh 5¾ p	±25	$66¾	66¾	66¾	
BCPh 6.80	200	$20½	20½	20½	— 1/2
BCP 7.04 p	200	$22¼	22¼	22¼	— 1/4
BCP 11.24 p	1600	$29½	29¼	29¼	— 1/2
BrTel ods	200	$47¼	47¼	47¼	— 3/4
Broulan	3166	148	148	148	+ 1
Bruncor	4949	18	17⅞	18	+ 1/8
Brunswk	600	$14	14	14	— 1/4
Budd Can	350	$34½	33¾	33¾	— 1/4

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	28775	$22½	21⅜	22	+ 3/8
CB Pak	200	$27	27	27	
CCL B f	11810	$19¾	19⅜	19⅜	— 1/2
CDC Life	1700	$34½	32⅝	32⅝	—1⅛
CFCF f	400	$19½	19⅜	19⅜	— 1/4
CIL	±50	$31¾	31¾	31¾	
CME Res o	18000	48	47	48	+ 1
CSA A f	100	5½	5¼	5¼	
Cableshar	24901	$50½	46½	48½	— 3
Cabre	2500	290	290	290	
Cad Frv	10610	$19¾	19½	19¾	+ 1/8
Cad Frv A	930	$10	9⅞	10	
Cad Frv 2	850	$10⅞	10¾	10⅞	+ 1/8
Cad Frv w	200	$13½	13½	13½	+ 1/4
Calgary 1 p	300	$26½	26½	26½	
Cifrna	300	415	415	415	+ 5
Cambridg	5221	$23½	23⅛	23½	+ 3/8
Camb 1	1900	$29¾	29½	29½	— 1/4
Cmbridg w	8500	$7¼	7	7¼	
Camco Inc	4700	$23½	23⅛	23⅜	
Camndx o	6500	100	100	100	
Camp RL	68289	$22⅞	22½	22⅝	— 3/8
Camp Res	17668	135	130	130	+ 5
Camp R w	1024	17	17	17	+ 5
Camp Soup	264	$32½	32½	32½	+ 3/8
Campeau f	1300	$26⅜	26¼	26⅜	— 1/4
Cmp B	500	$24¼	24¼	24¼	— 3/8
Campeau C	200	$25	24¾	24⅝	— 3/8
Cmpeau w	1100	450	450	450	
CCem ex p	6238	$15¾	15	15⅛	— 1/4
CDC f	2918	$7⅝	7½	7½	— 1/8
CDC I R	see below				
CDC pr B	±45	$100	100	100	
CDC 1980	11114	$16⅝	16⅜	16⅜	— 3/8
CDC 1983	2400	$26¾	26	26	+ 1/8
Can Malt	600	$18½	18½	18½	
C Nor Wst	15212	$14⅞	14½	14½	— 1/2
CNor Wst B	3762	$24½	24⅛	24⅛	— 3/8
CNor Wst w	1118	125	125	125	—10
C Packrs	2720	$44	43⅜	43⅜	— 7/8
Can Trust	100	$51	51	51	— 2
C Trsco B	470	$20¾	20⅜	20⅜	+ 3/8
C Trsco C	830	$21⅛	21⅜	21⅜	
C Trsco G	925	$23¾	23½	23½	— 1/4
C Tung	3040	$8⅜	8¼	8¼	— 1/8
Canadex o	4000	32	32	32	+ 1
C Energy	8100	360	350	360	
C Energy w	2000	85	85	85	
CForms A f	2050	440	425	440	+ 15
C Found pr	200	$11	11	11	
CG Invest	±80	$55⅞	55⅞	55⅞	
C Im B	175003	$17⅞	17⅝	17⅞	+ 1/4
CIBC 250 p	900	$25¾	25½	25½	— 1/8
CIBC	35625	3025	528	734	734
CIBC 3 p	±4	$100	100	100	
CIBC w	16650	350	320	320	—30
CIBC w A	5550	$6½	6½	6½	— 1/8
Cibc w B	7650	350	345	345	— 1/8
Cdn Jorex	2000	140	130	140	+ 10
C Lncort o	1000	11	11	11	+ 1
C Marconi	25500	$25	24½	24¾	— 1/8
CNat R	34000	11	10	10	— 3
C Nth Star	100	125	125	125	
C Ocdental	712	$17⅜	17¼	17⅜	— 5
CP Ltd	420755	$17⅛	16¾	16⅞	— 1/8
CPL Cdn p	250	135	135	135	+ 25
Cdn Roxy	1521	$5	5	5	
Cancom o	4301	$12⅝	12¼	12⅜	
Cdn Tire	1550	$21⅞	20½	21⅞	+ 3/8
CTire A f	66241	$14⅞	14½	14⅝	+ 1/8
CUtil A f	11801	$18⅜	18½	18⅜	
C Util B	4100	$18¾	18⅜	18⅜	
CUtil 6 pr	±50	$72¼	72¼	72¼	
CUtil 2nd F	600	$26¾	26¼	26¼	+ 1/8
CUtil 2nd G	600	$27¾	27⅜	27¾	+ 1/8
CUtil 2nd H	300	$23⅛	23	23	— 1/8
CUtil 2nd I	14160	$27⅛	27	27⅛	+ 1/8
CUtil 2nd K	1000	$26	26	26	— 1/4
CUtil A w	5326	365	350	360	— 5
CUtil B w	7300	370	365	370	+ 5
C Wrld	7700	285	275	276	— 4
CWorld A p	100	$13½	13½	13½	
CWorld 1 p	300	37⅝	7⅝	7⅝	
Cnamax o	4500	6	6	6	+ 1/8
Cnamm A f	200	$15¾	15¾	15¾	+ 1/8
Canfr Cp lp	300	$25¼	25¼	25¼	+ 1/8
Canfor	11900	$13¼	13	13⅛	— 1/8
Canfor pr	500	$18¾	18¾	18¾	— 1/2
Canhorn o	12518	185	180	180	— 3
Canron A	1775	$17	16¾	17	
Canrn A w	1288	280	260	280	+15
Canterra	950	$6½	6½	6½	
Canuc	115500	25	22	25	+ 5
Caro	18425	$33	32½	33	
Cara A f	22340	$32⅛	31¾	31¾	— 3/8
Careno	3900	$41	41	41	
Carl OK	3685	$14¼	14	14⅛	+ 1/8
Carl A p	200	$25½	25½	25½	
Carma A	28250	25	22	25	+ 2
Carolian o	6600	470	450	465	— 5
Cascades	25000	$15⅜	14¾	14¾	— 1/2
Cassiar	4541	170	160	160	—10
Cassiar II w	8000	65	60	65	
Celanese	2600	$18	17¾	17¾	
Celan 175 p	100	$20	20	20	
CFund A f	16730	$6¼	6	6⅛	+ 1/8
Centri Tr	23683	$21½	20⅞	21	— 3/8
Cntrl Tr p	250	$26½	26½	26½	— 3/8
Chalngr A f	3000	$5¾	5½	5½	— 1/2
Charan	9700	$14¼	13⅜	13⅜	— 1/2
Charan w	2000	$10	10	10	
Chateau A f	1300	$15	15	15	— 1/8
Chvco A	2000	320	320	320	+ 5
Chieftan B	300	$39	39	39	
Chieftain C	100	$38	38	38	
Chrysler	393	$49½	49¼	49¼	— 1/2
CHUM B f	500	$53½	53½	53½	— 1/2
Cimaron o	3000	55	475	475	—15
Cineplex	38605	$21½	20⅞	21¼	— 1/4
Cineplex p	110	$21	21	21	— 1/4
Cinram	20340	$23¼	22	22⅛	—1¼
Cinram w	6225	$15⅝	14⅞	15	— 3/8
Circo Crft	7750	$10½	10¼	10½	— 1/8
Cobi Food	19674	27⅜	265	270	— 5
Coho A	68600	105	100	100	— 5
Coin Lake	o38800	145	135	145	+ 10
Colonial o	3000	65	65	65	
Colony P o	5000	155	155	155	— 5
Cmplx	1800	160	160	160	
Cominco	17069	$14¼	14⅛	14⅛	— 1/8
Cominco A	200	$23¼	23¼	23¼	
Cominco D	2700	$27⅞	27½	27¾	+ 1/8
Cmrcl Fin	23500	55	465	5	+ 35
Cml Fin w	6100	160	140	160	+ 5
Cmrcl OG	±50	100	100	100	
Compu H o	12500	300	285	285	—15
Compu H w	4000	80	80	80	— 4
Cmplg	100600	55⅜	5⅜	5⅜	— 1/4
Cmp Inv o	6733	350	345	350	
Comterm	500	160	160	160	
Ctrm w	1000	75	75	75	— 7
CAscat	4500	16	16	16	+ 1
Con Bath A	31646	$25¼	24¾	24¾	— 1/8
CBth C	500	$24¾	24¾	24¾	— 1/8
C Bath 525	see below				
C Brinco A	5800	305	300	305	—10
C Norex	4375	190	190	190	+ 10
Con Prot o	3100	100	92	100	+ 5
C Rambler	800	5⅝	5⅜	5¾	+ 3/8
C Thomsn o	±147	63	63	63	
Consoltex	1100	$18¾	18½	18¾	+ 1/4
C Distb A	1500	$7¾	7¼	7¼	
CDistb B f	28500	$7¾	7⅛	7⅛	— 1/8
Cons Gas	4424	$26⅝	26½	26½	— 1/4
C Gas	13½	300	$30½	30¼	30½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Con Glass	300	$23½	23½	23½	
CTL Bank	6800	$9½	9⅜	9½	
Cantrns A f	2100	$9¾	9½	9¾	— 1/8
Conwest A	10400	$8¼	8¼	8¼	+ 1/8
Conwst B f	7240	$8½	8½	8½	
Conwst 12	1300	$27¾	27½	27½	— 1/2
Cooper C	200	450	450	450	+ 10
Corby	900	$20¾	20½	20½	— 1/4
Cor Mark f	4550	$7¼	7⅛	7¼	— 1/8
Core Mrk w	8100	285	275	275	—10
Corp Food	1700	$32	31	31	— 1
C Falcon C	200	$18½	18½	18½	
Coseka R	3400	122	115	122	+ 2
Coseka 7 p	1400	325	315	320	— 5
Costain Ltd	176	$15⅞	15⅞	15⅞	+ 3/8
Costain w	1000	$8⅛	8	8⅛	+ 1/4
Crain RL f	1200	$31	30¾	30¾	
Crestbrk	2800	$9¾	9½	9½	— 1/4
Cr Life Ap	2880	$26¾	26½	26⅝	
Crownx	10811	$33½	33⅛	33¼	+ 1/8
Crownx A	f33194	$15¼	15	15⅛	— 1/8
Crownx 1	p14965	$39⅜	39	39	— 1/4
Crownx 2	p 2420	$26⅞	26½	26⅝	— 1/4
Crownx 3	p 200	$23⅜	23⅜	23⅜	
Crnx w	8550	$12⅝	12	12⅝	— 3/8
Cuvier o	24500	34	30	32	+ 2
Czar Res	2900	145	145	145	— 5
Dar Val o	3100	210	204	210	+ 2
DRG A f	1900	$16½	16½	16½	
Dalmys	121	$14	14	14	+ 1/2
Datel o	500	100	100	100	
Davidson o	4200	390	380	380	—15
Deiour o	5000	20½	20½	20½	— 1/2
D Eldona o	1095	54	54	54	+ 4
Denison A p	9321	$7	6¾	6⅞	
Denison B f	8350	$6⅝	6⅜	6⅜	— 1/8
Denison p	4834	$20½	20	20	— 3/8
Denison B p	8050	$19⅛	19	19	
Denison w	±925	72	65	66	
Denisn 86 w	2600	28	28	28	
Derlan	3150	$12½	12⅛	12⅛	— 1/8
Develcon	3200	350	340	350	+ 15
Dexleigh o	13130	440	425	435	— 5
Dexligh w	18800	240	230	230	—12
Dicknsn A	f23900	$7½	6⅞	7½	+ 1/2
Dicknsn B	17200	$7½	7	7½	+ 1/4
Dicon Sys	3000	$10⅜	10½	10½	
Discovry f	2560	155	150	150	— 5
Dofasco	23637	$30¼	29⅞	30	
Dfs 4¼	100	$64½	64½	64½	+ 1/2
Dfs 260	8340	$38½	37¼	37¼	— 3/8
Dofor 1 p	1700	$25¾	25¾	25¾	— 1/8
Doman A	4760	380	370	370	— 5
Doman B f	8714	380	370	380	+ 10
Dome Cda	7699	470	455	455	
Dome Mine	36160	$9¼	9⅛	9⅛	— 1/8
Dome M gw	1900	170	166	166	— 4
Dome M sw	50800	195	190	190	— 5
Dome Pete	73510	141	136	136	— 4
DPete A p	850	280	280	280	—15
D Pete w	±1000	7	7	7	
D Expl fo	12700	25	24	25	+ 1
D Textile	6920	$21	20¾	20⅞	— 1/4
Domtar	16424	$32	31⅜	31⅜	— 1
Domtar B	1500	$25¼	25⅛	25⅛	
Domtar pr	1000	$14	14	14	— 1/4
Donohue	300	$24⅝	24½	24½	— 3/8
Dover Ind	100	$33⅜	33⅜	33⅜	+ 1/8
Drm P	154200	6½	6	6½	+ 1/2
Dmag	770	$5¾	5¾	5¾	+ 1/4
Dunde	1333	50	50	50	
Dunraine o	2500	49	49	49	+ 3
Du Pont A	3550	$33¼	33	33	— 1/4
Durham f	8382	110	103	107	+ 2
Durham w	10110	20	20	20	— 1
Dylex Ltd	100	$21⅜	21⅜	21⅜	— 1/8
Dylex A	82624	$16¼	16¼	16¼	— 1/2
Dynamar	13000	27	26	26	— 1
Dynmr 105	400	175	175	175	—25
Dynex A	3000	18	18	18	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Est Bakrie	100	$15¾	15¾	15¾	— 1/2
Eaton T A	100	$10⅝	10⅝	10⅝	+ 1/8
Echo	178917	$20⅛	20⅜	20⅞	
Echo 1987	w 8650	$6¾	6⅝	6¾	+ 1/8
Echo 1988	w20150	56	5⅞	5⅞	
Echo 1989	w 799	$5¾	5½	5¾	+ 1/4
Econ Inv	1455	$52	52	52	
Elcthom X	1500	$11¼	11	11⅛	— 3/8
Elcthm Y f	750	$10⅛	10	10	— 1/8
Elks	14100	485	465	485	+ 10
Emco	1460	$30	29¾	29¾	— 3/8
Empire A f	2100	$18¼	18	18¼	+ 1/4
Energx o	4000	99	97	97	— 3
Equity Svr	14100	410	405	410	
Equity p	3300	$16⅛	16	16	
Evergren o	12500	22	22	22	— 2
Exall o	±250	53	53	53	
FCA Intl	3014	$17	16⅝	16⅝	— 3/8
Fibrdg	129196	$22¼	22	22⅛	— 1/8
Ficnbrdg w	300	$47	47	47	— 1
Fordy Res	2660	325	315	325	+ 10
Fathm Ocn	701	$8¼	8¼	8¼	
Fed I A	108850	$16	15½	15⅝	— 3/8
Fed Pion	200	$31	31	31	+ 1
Fin Truco	4000	$13¾	13⅝	13⅝	— 1/4
F Trsco lp	1045	$9⅝	9½	9½	— 1/8
FTrsco B w	1312	$8¾	8¾	8¾	
Finning A	3000	$15½	15½	15½	
Finning B f	2600	$14¾	14¾	14¾	
Firan	2800	165	162	165	
FCigry A o	1100	30	30	30	+ 2
F Calgry p	1200	225	225	225	
F City Fin	5100	$15	14¾	15	+ 1/4
F Cty Tr B	300	$9¼	9¼	9¼	— 1/4
F Cty Tr C	2500	$7⅞	7⅞	7⅞	— 1/8
F Marth A f	7750	$17¾	17⅜	17⅜	— 1/8
F Marthn C	2050	$17¼	17¼	17¼	— 1/2
F Mar	2600	225	225	225	— 5
F Mrcn A	1500	$6½	6½	6½	+ 1/4
F Mrcn w	3800	91	91	91	
Flanagan o	4000	135	130	135	
Fleet Aero f	600	$27	26½	27	+ 1/2
FAr A f	±45	$26	26	26	
Fleet Aro w	7200	$16⅛	15¾	15¾	— 1/4
Ford Cnda	905	$152	150	151	+ 4½
FSesn HI f	2508	$20½	20	20⅛	
F Sea A pr	120	$8⅜	8⅜	8⅜	+ 1/8
Franco o	22400	180	175	179	
Fruehauf	280	$25¼	25¼	25¼	
Futurtek o	36350	64	62	64	

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GB Auto	900	$5½	5¼	5½	
GTC TrCan	7300	$12½	12⅛	12⅛	— 1/8
GSW CI A	1300	$19¼	19	19	— 1/4
GSW B f	100	$16½	16½	16½	— 1/2
Galctic o	12712	$14½	13¾	14	— 1/2
Galctic L	21900	$12	11½	11½	— 1/2
Galfaco	300	$11¼	11	11	— 1/2
Gandalf	8868	9	8¾	9	+ 1/2
Gane	5500	20	20	20	
Gaz Metr	11462	$12⅛	12	12	
Geac Comp	10700	$5¼	5⅛	5¼	+ 1/8
Gendalis A	11500	$22⅛	21½	21⅞

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTRÉAL

Tendance à la baisse

MONTREAL (PC) — La tendance à la baisse s'est poursuivie hier à la Bourse de Montréal et l'indice général a clôturé la séance en retrait de 5.35 points, à 1547.28.

En tout 4,117,962 actions ont été brassées comparativement à 5,208,580 la veille.

Tous les compartiments de valeurs ont fléchi, sauf celui des services publics. Les forestières ont encaissé une nouvelle défaite de 31.83 points à 1863.28 et les bancaires ont abandonné 10.92 à 1560.53.

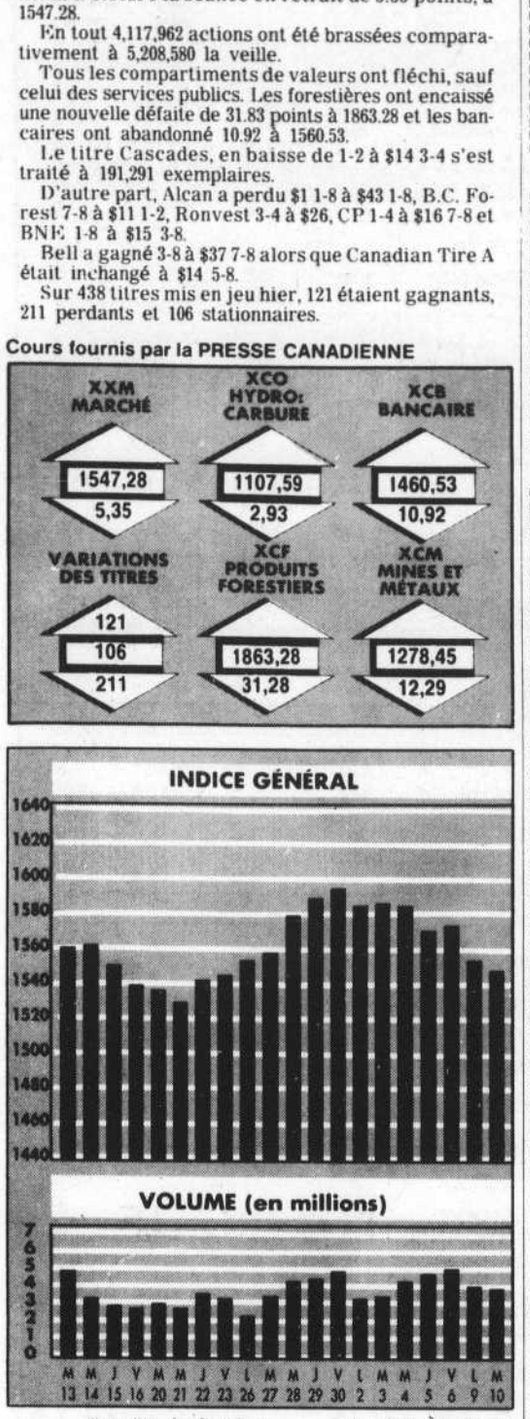
Le titre Cascades, en baisse de 1-2 à $14 3-4 s'est traité à 191,291 exemplaires.

D'autre part, Alcan a perdu $1 1-8 à $43 1-8, B.C. Forest 7-8 à $11 1-2, Ronvest 3-4 à $26, CP 1-4 à $16 7-8 et BNE 1-8 à $15 3-8.

Bell a gagné 3-8 à $37 7-8 alors que Canadian Tire A était inchangé à $14 5-8.

Sur 438 titres mis en jeu hier, 121 étaient gagnants, 211 perdants et 106 stationnaires.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACSI	2400	$57⅞	57⅜	57⅜	— ⅛
Agnico E	700	$21¼	21	21¼	+ ⅛
Aigue	13750	215	210	215	
Alta energ	475	$12	11⅞	12	+ ⅛
Alcan Alu	149978	$44¼	42⅝	43⅛	—1⅛
Alcan Wt	8800	$9⅜	8½	8⅝	— ⅛
Algma2.00	200	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Aligro	4700	$22⅞	22	22⅛	+ ⅛
Alum 2.312	300	$26¾	26¼	26¼	
AMCA int	357	$16½	16½	16½	— ¾
AMCA8.84	1000	$25	25	25	— ¾
Ame	500	52	52	52	+ 10
Am.Barric	4500	$14⅜	14⅜	14⅜	
A.Barr.wt	2000	145	145	145	—5
fACCI	400	$15⅜	15½	15⅜	+ ⅛
Amer.r	56650	460	445	450	
Amuse	29700	320	285	320	+ 30
Artopex	1000	99¾	99¾	99¾	— ¼
Asamera	500	9⅜	9⅜	9⅜	
Asamra.W	200	155	155	155	—5
Asamera.8	1450	$25¼	24¾	24¾	
fAstral A	3901	$15	15	15	+ ¼
fAtco I	12646	$8½	8⅜	8½	— ⅛
BCRail2.3	1100	$27¼	27	27	— ⅜
B Corp.A	1800	$30⅜	30¼	30⅜	
BCED	28937	435	425	430	—5
BCE	153065	$38	37½	37⅞	+ ⅜
BCE 1.80p	525	$25½	25½	25½	+ ⅛
BCE 2.70p	3425	$39⅞	39½	39¾	— ⅛
B C Forst	152029	$12	11½	11½	— ⅛
BGRpMt.A	500	8	8	8	
BC Phone	41900	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
BP Can	1000	$30¾	30¾	30¾	—1⅜
Bank NS	91475	$15½	15¼	15⅜	— ⅛
B NS sr1	200	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Baue Cont	410	9¼	9¼	9¼	
Baue Mtl	148927	$32⅞	32¾	32¾	
BMO 2.85	550	$36⅛	36	36	— ⅜
BMO $2.50	1000	$27	26¾	27	+ ¼
BMO Wts	1750	$5	5	5	— ¼
Ba Eparg	9060	$29½	29⅜	29⅜	— ⅜
Baue Nat	55061	$29¼	29	29	— ¾
Bq Nat s8	1000	$24⅝	24⅝	24⅝	+ ¼
Bq Nat s4	300	$26⅜	26½	26½	
Ba Royale	46264	$32¼	31¾	31¾	— ⅜
Bq Rv Wt	3750	275	270	270	—5
BqRy 2.75	950	$32	31¾	31¾	— ⅛
Belkin.A	200	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Belmoral	1000	260	260	260	—5
Belm.w	6000	100	100	100	
Berkley.pr	500	420	420	420	—10
Biltrite	2350	$10⅞	10⅝	10⅝	— ⅛
Biltrite.Wt	4275	165	162	162	
Biotech	1900	55	490	490	—22
fBomb A	1400	$21½	21⅛	21⅛	
fBomb B	7135	$20¾	20⅜	20½	— ¼
Bow Val	1215	$10½	10¼	10¼	— ⅛
Bow V Rs	1000	145	145	145	
Bralorne	300	131	131	131	
Brascade	821	$40¼	40¼	40¼	
Brascan A	10660	$25½	25⅛	25½	+ ½
Bruncor	4450	$18	17¾	17¾	— ¼

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE Ind	7725	$22¼	21⅜	22¼	+ ¾
CDC Life	600	$33½	33	33	—1¼
CB Pak	250	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
CB Pak.wt	250	$13⅛	13⅛	13⅛	
CIL	100	$31¾	31¾	31¾	— ⅛
Cad Frvw	2200	$19⅞	19⅝	19¾	+ ⅛
Ca.t.wt	1300	$13½	13⅜	13⅜	
CadFw B	3525	$10⅞	10⅞	10⅞	
Cambridge	300	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Cbrgwt	1000	$7¼	7¼	7¼	
Camp R	56516	135	123	135	+ 10
fCampeau	700	$26⅝	26½	26¼	— ⅛
CmpeauWt	600	450	425	425	
Cda Pack	175	$44	44	44	— ½
fCDC	1000	$7½	7½	7½	— ⅛
CDC 1980	3950	$16½	16⅜	16½	
C Imp Bk	35433	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ¼
CIBC wB	1500	345	345	345	—20
CIBQ 3.562	100	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
CIBC w	5100	350	320	325	—50
CIBC w.a	800	$6½	6½	6½	— ⅛
CP Ltee	99827	$17	16¾	16⅞	— ¼
Cdn Tire	650	$21½	21	21½	+ 1
fC Tire A	182340	$14⅞	14⅜	14⅜	
fC Utilit A	100	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
C Utilit B	1000	$18½	18½	18½	— ⅛
C Util Prk	650	$26¼	26¼	26¼	
C.Util SrH	300	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
CMnac	18050	$15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
Canron A	200	$17	17	17	
Carl Ok	15200	$14¼	14⅛	14⅛	+ ⅛
Casca.	191291	$15⅜	14½	14¾	— ½
Cassidys	700	$14½	14½	14½	
Celanese	21	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Cent.D.srI	800	250	250	250	—15
Central Tr	100	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅜
fCFCF.Inc	1550	$19¾	19½	19½	— ½
Charan	9570	$14⅛	13⅝	13⅝	— ½
Charan.wt	2500	$10	9¾	9¾	— ⅜
fChateau	1200	$15	14⅞	15	
Circo Crft	7415	$10⅜	10⅜	10⅜	
CimL PrE	1571	$15½	15⅛	15⅛	— ¼
Cinram	2600	$23½	22	22	—1⅜
Cinram.W	1700	$15⅞	15½	15½	— ⅛
Cogeco	3200	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
Coho R.A	500	100	100	100	—5
Cominco	1200	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Cmrd.a	3990	$8½	8⅛	8⅛	— ¼
Cancom	700	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Cmp Inv	5500	350	345	345	—10
Comterm	10070	165	155	155	—11
Comt.Wt	6100	80	76	80	+5
C Bath A	17742	$25¼	24⅞	24⅞	— ⅛
fCDistb B	125500	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅛
CPCI.A	4950	$6½	6⅛	6¼	+ ⅛
CPCI.B	2950	$6⅜	6¼	6¼	
Corby A	400	$20¾	20¼	20¼	— ½
C. life 2.28	800	$26¼	26½	26¾	— ¼

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Crwn.Pr.1	100	$39	39	39	
Datagram	4089	265	256	260	—10
Datmrk	27610	$7½	7⅛	7⅛	— ⅜
Davis Dist	100	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅝
Denison.A	2030	$6⅞	6⅞	6⅞	
fDenisonB	2030	$6½	6½	6½	
Denism9.75	560	$20½	20½	20½	— ½
Den9.50	2900	$19½	19	19	
Den.Wt	2300	67	67	67	
Disnat	13200	330	320	320	—15
Dofasco	4400	$30½	30	30	
Dfs	450	$37½	37½	37½	— ¾
Dotgr. A	12800	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Dotgr. pra	1700	$25¾	25½	25½	— ¼
Domco Lte	2900	$14⅝	14⅜	14⅜	— ⅛
Dome Cda	3700	460	450	460	+ 5
Dome Mns	3900	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Dome Pet	4500	140	140	140	+ 2
Domtex	4411	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Domtar	5279	$31⅝	31⅜	31⅜	—1
Domtr.2.25	400	$27⅛	27⅛	27⅛	
Domtr.sB	550	$25¼	25⅛	25⅛	
Donohue	1247	$24½	24	24	— ¾
DuPont A	500	$33	33	33	— ¾
fDylex Ltd	1300	$16½	16½	16½	— ¼

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
East Bak	400	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Echo Bay	21450	$20⅞	20⅜	20⅞	— ⅛
Eq. Denis	6050	370	350	370	+ 5
FCA Inter	2400	$17⅛	16¾	16¾	— ½
Falcn Cop	200	$18¾	18¾	18¾	+ ⅛
F.ax6.5	1000	180	175	175	—5
Forex	32636	81	76	80	—1
FourSeasn	230	$20½	20½	20½	— ⅛

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Goz Metr	12466	$12½	12	12½	+ ⅛
Goz 15	500	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅜
Goz SrD	500	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
Genstar	1821	$58½	57⅞	58½	+ ⅛
Genst.2.E	100	$26	26	26	— ¾
Geot.U	32400	$7½	6¾	7¼	+ ⅛
Goodfellw	1700	$5⅜	5¼	5¼	— ¼
Gr.Wst7.70	200	$25⅞	25⅞	25⅞	— ¼
fG.laub	8200	$13⅞	13¾	13¾	
G.lauW	7230	495	480	485	
GTC	16250	$12⅜	12⅛	12¼	+ ⅛
Guardcor	400	$5½	5½	5½	— ¼
Gdcor.wt	2600	81	81	81	— ¼
Guard prB	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Gulf Cor	14906	$15¼	15	15¼	+ ¼
Gulf.Sr1	9560	455	455	455	
Hawker	100	$29¼	29¼	29¼	— ¼
Hees.Int	6800	$35½	34¾	35	— ¼
Hees.wt	2800	$14⅜	13¾	13⅞	— ½
Helix.Circ	1600	460	460	460	—5
Henlys Gr	5322	$10	9	9½	— ¼
Hir Walkr	10137	$36⅜	36⅜	36⅜	— ⅛
H Wlkr f	650	$26	26	26	— ⅛
Hollin Inc	302	$24¼	24¼	24¼	— ¼
H Bay Co	2579	$29¼	28½	29¼	— ¼
Husky Oil	1140	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
Hypocrat	2500	$8⅜	8⅛	8¼	+ ⅛

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ideal Mtl	12685	$7⅜	7⅜	7½	— ⅛
IPL INC	5200	$9	8⅞	9	— ⅛
IU Inter	200	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Imasco ltd	13100	$34¾	34½	34⅝	
Imp Mtls	1700	118	118	118	—2
Imp Oil A	11736	$38⅞	37⅞	38	— ¾
Inco Ltd	13830	$19½	19⅜	19⅜	— ¼
Inco 10pr	700	$27	26⅞	27	— ⅛
Innopac	800	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
IBM	235	$204	203¾	204	—1¼
Inter Pipe	500	$44	44	44	
Ifvaco A	1800	$24	23⅞	23⅞	— ¼
Ivaco.sr1	1000	$32⅝	32	32¼	— ⅜
Ivaco.sr2	500	$32½	32	32	—1½
Ivaco.sr4	300	$35¼	35¼	35¼	— ¼
Janock	2500	$28⅜	27¾	27¾	— ⅜

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaufel	6200	$15⅜	15	15	— ⅛
Kiena	8000	$21	21	21	+ ½
Labatt	25938	$46⅛	46	46	— ⅛
Lacana	1200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Laidlaw A	3200	$20½	20¼	20¼	— ⅛
fLaidlw B	22200	$20	19⅞	20	
LamSo	4975	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
Laur.Mutl	2400	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Lvltec	3700	355	345	355	+ 5
Lvltec.Wt	2300	135	125	126	—9
fLaVrdy a	500	256	256	256	+ 6
Loblaw	7200	$12⅛	11¾	12⅛	+ ¼
Logistec.A	200	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Loh's	16800	215	207	213	+ 2
Lonvest	120600	$26¼	26	26	— ¾
Lonvest.Wt	250	$6⅝	6⅝	6⅝	— ½
Louvem	8050	106	105	105	—3
LouvmWt1	2200	1	1	1	—7

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M Corp	2810	$16¾	16½	16½	— ½
MICC Inv	14900	$7⅜	7⅛	7⅛	+ ⅛
MPA vid	6300	325	310	320	+ 5
Mclean X	100	$19	19	19	— ¼
McM Bldi	1623	$34	33½	33½	— ¾
MnP.p	1000	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅜
M.Cap.Sra	700	$25½	25½	25½	— ½
C Marconi	600	$24¾	24½	24¾	+ ⅛
Marit El	1400	$12⅞	12¾	12⅞	
fMarit Tel	1200	$15½	15⅛	15⅛	— ⅜
Mrt pr B	270	$10½	10½	10½	+ ⅜
Mass Fer	7368	410	390	395	—25
Matco	4700	230	230	230	+ 5
McNeil M	6065	$13	12⅝	12¾	— ¼
Memotec	9850	$10⅝	10	10	
Memo.Wt	8865	480	440	480	+ 55
Merland	6500	187	181	181	—6
fMeston	15212	160	155	155	

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low		Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—140,000 bd.ft.;US$—1,000bd.ft.							
.29	.29	JY			228.20	+ .60	0
2.75	2.75	SP			227.50	+ 2.30	0
1.00	.95	NV			227.50	+ 2.50	0
5.50	5.50	JA			230.20	+ 1.70	0
		MR			232.20	+ .60	0
		MY			233.20	+ .10	0
Total open interest: 0							

Montreal —Season— High	Low		Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
GOLD(MEM)—100 troy oz			cash	settle.			
2.10	2.10	JY					0
		AG			350.90	—3.50	0
		SP					0
		OC			354.30	—2.50	0
		DC					0
Total open interest: 0							

OPTIONS

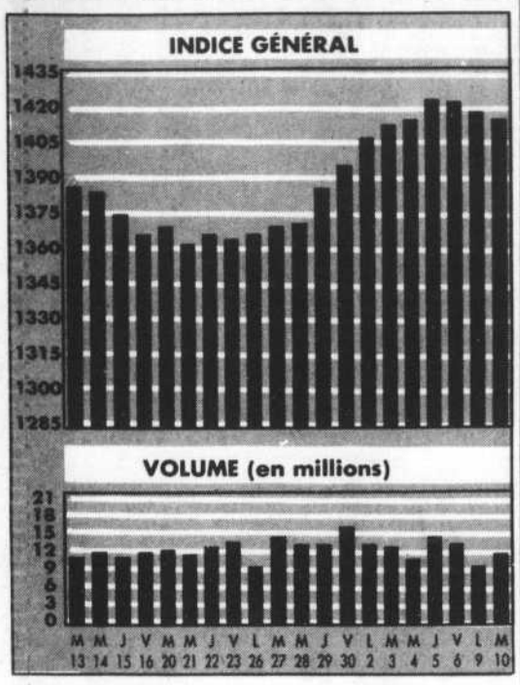
Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Agnic E	Fb	20	$3¾	$4		
Agnic E	Fb	20 P	135	160		
Agnic E	Fb	22½	260	285	260	20
Agnic E	Fb	22½P	220	245		
Agnic E	Ag	17½	405	430	360	25
Agnic E	Ag	17½P	20	45		
Agnic E	Ag	20	220	245	210	208
Agnic E	Ag	20 P	55	80	110	10
Agnic E	Ag	22½	115	140	125	75
Agnic E	Ag	22½P	160	185	210	30
Agnic E	Ag	25	30	50	125	66
Agnic E	Ag	25 P	360	385	480	
Agnic E	Nv	20	$3	$3¼	270	2
Agnic E	Nv	20 P	105	130		
Agnic E	Nv	22½	195	220	190	11
Agnic E	Nv	22½P	195	220	270	10
Agnic E	Nv	25	100	125	125	22
Agnic E	Nv	25 P	370	395	420	20
Alcan	Fb	37½	$7¾	$8	$8⅞	135
Alcan	Fb	37½P	85	100	90	7
Alcan	Fb	40	$5⅞	$6⅛	$8	32
Alcan	Fb	40 P	140	155	85	10
Alcan	Fb	42½	445	460	$5⅝	76
Alcan	Fb	45 P	320	340	310	4
Alcan	Fb	47½	$2¼	240	330	12
Alcan	Fb	47½P	485	$5	$4	3
Alcan	Ag	32½	$10⅜	$10⅜	$12⅜	43
Alcan	Ag	32½P	5	20	25	20
Alcan	Ag	35	$8⅛	$8⅜	$11⅜	213
Alcan	Ag	35 P	10	20	40	258
Alcan	Ag	37½	$5⅞	$6⅛	$7¼	327
Alcan	Ag	37½P	15	25	15	433
Alcan	Ag	47½	55	70	90	742
Alcan	Ag	47½P	$4½	470	360	40
Alcan	Ag	50 P	$6⅞	$7¼	$5¼	35
Alcan	Nv	37½	$6⅞	$7⅛	$8½	20
Alcan	Nv	40 P	110	125	95	103
Alcan	Nv	42½P	190	205	160	112
Alcan	Nv	50 P	$6⅞	$7¼	$5¾	11
Alt Enr	Jn	10	175	$2	$2½	19
Alt Enr	Jn	10 P	10	20	20	23
Alt Enr	Jn	12½	5	30	35	196
Alt Enr	Jn	12½P	45	70	40	59
Alt Enr	Jn	15	5	15	10	223
Alt Enr	Jn	15 P	295	320	345	
Alt Enr	Jn	17½	1	20	10	209
Alt Enr	Jn	17½P	$5½	$5¾	$6⅜	
Alt Enr	Jn	20	1	25	10	55
Alt Enr	Jn	20 P	$8	$8¼	195	
Alt Enr	Sp	10	215	230	335	285
Alt Enr	Sp	10 P	20	45	40	70
Alt Enr	Sp	12½	70	95	135	1238
Alt Enr	Sp	12½P	95	120	70	62
Alt Enr	Sp	15	30	45	30	367
Alt Enr	Sp	15 P	320	345	360	60
Alt Enr	Sp	17½	5	30	30	128
Alt Enr	Sp	17½P	$5⅜	$5⅞	$7	30
Alt Enr	Sp	20	1	25	75	5
Alt Enr	Sp	20 P	$8	$8¼		
Alt Enr	Dc	10	$2½	$2¾	380	88
Alt Enr	Dc	10 P	30	55	50	10
Alt Enr	Dc	12½	110	135	135	96
Alt Enr	Dc	12½P	115	140	85	27
Alt Enr	Dc	15	45	70	70	65
Alt Enr	Dc	15 P	340	365	260	5
Asama	Ja	8	185	210	185	3
Asama	Ja	8 P	40	60		
Asama	Ja	9	135	155	140	25
Asama	Ja	9 P	75	95	100	50
Asama	Ja	10	85	100	90	90
Asama	Ja	10 P	120	145	180	2
Asama	Jy	8	140	165	135	75
Asama	Jy	8 P	5	25	30	10
Asama	Jy	9	65	90	60	2209
Asama	Jy	9 P	25	50	30	169
Asama	Jy	10 P	75	100	80	76
Asama	Jy	12½	1	10	20	353
Asama	Jy	12½P	$3	$3½	$3¾	10
Asama	Jy	15	1	6	9	275
Asama	Jy	15 P	$5½	$5⅝	290	
Asama	Oc	8	165	190	215	55
Asama	Oc	8 P	20	40	30	30
Asama	Oc	9	100	125	115	159
Asama	Oc	9 P	60	80	65	137
Asama	Oc	10	50	65	70	531
Asama	Oc	12½	15	25	25	350
Asama	Oc	12½P	310	$3½	$3¼	7
Asama	Oc	15	5	25	20	46
Asama	Oc	15 P	$5½	$5⅞		
Bc Forest	Jn	12½	5	25	55	12
Bc Forest	Jn	15	5	25	10	5
Bc Forest	Jn	15 P	320	345		
Bc Forest	Sp	12½	30	55	80	3
Bc Forest	Sp	15	20	45		
Bc Forest	Sp	15 P	330	355		
Bc Forest	Dc	12½	75	85	100	57
Bc Forest	Dc	12½P	120	145		
Bc Forest	Dc	15	35	60		
Bc Forest	Dc	15 P	340	365		
BC Tel	Ja	27½	175	$2	180	18
BC Tel	Ja	27½P	75	100	110	10
BC Tel	Ja	30	40	60	100	4
BC Tel	Ja	30 P	210	235		
BC Tel	Jy	22½	$5⅜	$5⅝	$4½	3
BC Tel	Jy	22½P	1	25		
BC Tel	Jy	25	305	$3¼	370	42
BC Tel	Jy	25 P	1	25	50	3
BC Tel	Jy	27½	90	100	75	562
BC Tel	Jy	27½P	30	50	65	11
BC Tel	Jy	30	5	20		
BC Tel	Jy	30 P	$2	$2¼		
BC Tel	Oc	22½	$5⅜	$5⅞	390	5
BC Tel	Oc	22½P	1	25		
BC Tel	Oc	25	335	360	360	10
BC Tel	Oc	25 P	10	35	45	4
BC Tel	Oc	27½	140	165	145	83
BC Tel	Oc	27½P	55	80		
BC Tel	Oc	30	30	50	45	226
BC Tel	Oc	30 P	205	230	230	15
BCE	Fb	40	P 240	270	180	10
BCE	Ag	35	335	365	385	1
BCE	Ag	35 P	10	25	15	40
BCE	Ag	42½P	445	$4¾	470	
BCE	Ag	45	465	10	15	462
BCE	Ag	45 P	$6⅞	$7¼	$5¼	
BCE	Nv	40	P $2¼	$2½	$2½	238
BCE	Nv	42½P	460	55	55	14
Bk B-C	Ag	5	5	10	5	699
Bk B-C	Ag	5	P 160	180	140	91
Bk B-C	Ag	6	2	5	6	2529
Bk B-C	Ag	6	P 260	285	255	327
Bk B-C	Nv	5	10	15	10	518
Bk B-C	Nv	5	P 160	185	170	174
Bk B-C	Nv	6	2	10	15	270
Bk B-C	Nv	6	P 260	285	$2½	10
Bk Mtl	Fb	30	380	405		
Bk Mtl	Fb	30	P 80	95	105	18
Bk Mtl	Fb	32½P	165	180		
Bk Mtl	Fb	35	125	140	135	167
Bk Mtl	Fb	35 P	310	335		
Bk Mtl	Ag	27½	$5¼	$5⅜	$5⅜	1087
Bk Mtl	Ag	27½P	5	20		263
Bk Mtl	Ag	30	310	330	$3¼	2607
Bk Mtl	Ag	32½	120	130	155	2630
Bk Mtl	Ag	35	25	40	25	2154
Bk Mtl	Ag	35 P	260	285	285	61
Bk Mtl	Nv	27½	$5⅜	$5¾	$5½	60
Bk Mtl	Nv	27½P	20	35	30	41
Bk Mtl	Nv	30	P 60	70	75	48
Bk Mtl	Nv	32½	185	205	210	1421
Bk Mtl	Nv	32½P	135	155	130	423
Bk Mtl	Nv	35	P 285	310	270	35
Bk NS	Jn	10	$5¼	$5⅝	420	16
Bk NS	Jn	10 P	1	5		
Bk NS	Jn	12½	$2¾	295	$3	2224
Bk NS	Jn	12½P	1	5	15	525
Bk NS	Jn	15	P 1	15	40	136
Bk NS	Sp	10	$5⅜	$5¾	$5¾	24
Bk NS	Sp	10 P	1	5		
Bk NS	Sp	12½P	5	15	10	297
Bk NS	Sp	15	P 30	55	50	55
Bk NS	Sp	17½P	15	20	15	20
Bk NS	Sp	17½P	210	$2½		
Bk NS	Dc	12½	290	315	$3¼	108
Bk NS	Dc	12½P	5	30		
Bk NS	Dc	15	P 55	80	75	101
Bk NS	Dc	17½	25	45		
Bk NS	Dc	17½P	220	260		
Bow Val	Ja	9	215	$2½	$2¾	8
Bow Val	Ja	9 P	40	55	95	50
Bow Val	Ja	10	135	160	210	21
Bow Val	Ja	10 P	80	105	100	22
Bow Val	Ja	12½	60	85	75	32
Bow Val	Ja	12½P	235	285	195	6
Bow Val	Jy	9	150	175		
Bow Val	Jy	9 P	1	5	55	120
Bow Val	Jy	10	65	90	150	2332
Bow Val	Jy	10 P	20	35	30	572
Bow Val	Jy	12½	20	30	35	1965
Bow Val	Jy	12½P	210	245	185	20
Bow Val	Jy	15	1	5	10	323
Bow Val	Jy	15 P	435	485	410	32
Bow Val	Jy	17½	5	5	10	88
Bow Val	Jy	17½P	$7	$7½	$6¼	
Bow Val	Oc	9	180	205		
Bow Val	Oc	9 P	5	25		
Bow

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Volume (en millions)	Variations des titres
1412,30	1,3	242
7,47	12,6	420
		312



A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ABS res i	z101	55	55	55	
Aaron Mng	6000	12	12	12	
Abv inv a i	25000	13	10	10	—2
Abv inv b i	2000	22	22	22	
Abitibi res	z100	16	16	16	
Abo res	9500	53	50	50	
Acacia mn i	6500	25	25	25	
Academy i	9000	68	68	68	—2
Achates rs i	2000	41	41	41	—4
Achilles i	5300	45	45	45	+2
Acorn res i	6000	23	23	23	
Aquest i	4000	32	32	32	—1
Acquisitor i	6500	198	190	198	+11
Adams ex i	1000	30	30	30	
Adela i	5000	28	26	26	—4
Adriatc i	10000	28	25	28	+7
Adv aero i	1500	35	35	35	
Aegis res i	39950	145	135	145	+5
Aerolift inc	11500	180	171	175	+5
Agio i	5000	24	22	22	
Airborne i	2700	240	235	240	+5
Ajax res i	11100	175	155	160	—20
Alawas gld	2500	112	112	112	+2
Alban exp	28000	35	31	33	—1
Algo res i	1500	28	28	28	—1
Alice lake i	4000	20	20	20	
Alina intl i	4500	20	20	20	
All star i	41900	63	58	61	—2
Allanco i	11000	320	300	320	+20
Allure rs i	13000	70	67	68	—2
Alatta res	2000	95	95	95	+3
Alpha i	11000	23	22	22	—1
Altar gold i	500	50	50	50	
Amark expl	4000	28	28	28	
Amazn pete	2000	36	36	36	
Ambraust i	3000	23	23	23	
Amble i	292900	105	90	100	+12
Amca res	23500	86	84	85	—1
Am aquatc i	5000	20	20	20	+2
Amer fb i	16900	500	495	495	+5
Amer pltn i	22500	238	220	235	+5
Amer tec i	11500	64	52	64	+12
Am vol i	8500	18	17	17	
Am wstwt i	1600	5¾	6⅜	6⅜	— ⅛
Ameritex	700	50	50	50	+2
Ameroil i	2000	73	70	73	+3
Amir mine i	1850	100	100	100	+5
Ampac rs i	4500	310	300	310	+10
Amstar i	550	53	53	53	
Anchor i	21620	85	80	85	+5
Anchor w i	5500	2	2	2	+1
Anglo cdn	30000	53	52	53	+5
Ansco bc i	5000	30	30	30	—2
Applied en i	7400	210	185	190	—25
Arbor res	7100	300	280	295	—5
Archer i	85100	150	130	143	+18
Arctic Red	4500	42	42	42	+1
Argenta i	4300	300	280	300	+25
Argentex i	2500	90	85	85	
Argo dev	200	110	110	110	+3
Argonaut i	2000	35	35	35	
Argrei res i	3500	31	30	30	
Argyle vnt i	4000	39	35	39	
Aricana i	43100	100	80	90	—25
Aries res i	3500	46	46	46	
Arion res i	5000	50	45	45	—5
Arivaca sil	24500	90	80	90	+10
Arlz ioiobai	1000	107	105	105	—2
Arizona svr	2000	34	34	34	
Ark egy i	7000	18	17	18	
Armena i	6700	360	350	360	+10
Armor Dv i	1000	37	37	37	
Arthurian i	6500	53	50	50	—3
Artina res i	1000	75	75	75	—5
Ashburton i	2000	20	20	20	
Asian cdn i	18500	45	38	45	+10
Asitka res i	3000	150	148	148	—2
Atlantic	10000	5	5	5	
Aurex res i	17410	83	80	81	—4
Austro res i	1500	20	20	20	
Avanc intl i	8500	32	32	32	
Avanti i	15000	56	45	56	
Avino mns	500	180	175	175	—5
Aviva i	3300	95	90	90	—5
Awesome i	3000	45	45	45	
Axiom int i	6525	$14	13½	13½	— ¼
aCFP	200	$12	12	12	— ⅛
BC res	1120	138	136	136	—2
BGM div i	1200	45	45	45	
Baha res i	8500	75	70	70	+2
Bahma i	122200	115	90	90	+9
Balco ind	32200	$10¼	9⅝	9⅝	— ½
Banbury	133400	120	90	97	—19
Banco res i	2100	$11¾	11½	11¾	+ ⅜
Bank BC	4002	330	330	330	
Banner i	4000	31	30	31	
Bnqwst i	190500	57	50	53	—5
Bar res	4500	120	110	120	+10
Baroque i	40500	37	32	37	+5
Barsand i	2000	51	51	51	
Bart res	500	29	29	29	—1
BDC ind i	201289	180	160	176	+16
Beaver res	25600	180	174	177	+4
Belkin nv	100	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ¼
Bellabon i	1500	35	35	35	
Belmont	1500	50	50	50	
Belmoral	3500	255	255	255	
Bentley rs i	2600	75	75	75	—5
Berglyn i	24900	155	150	150	+5
Berle res i	3500	18	18	18	+4
Better res i	5000	25	25	25	
Beverly i	5200	$13⅛	13⅜	13½	— ½
Big ben i	27000	200	194	200	+7
Big m i	21500	59	53	58	+4
Bighrn i	11000	58	54	58	+2
Bigstn mnr	3500	24	24	24	
Billikin res i	500	80	80	80	+5
Bishop mn	4000	100	95	100	
Bitec dev i	73300	160	130	160	+15
Blk diamnd	16000	55	53	53	—2
Black labi i	23500	75	68	75	+7
Blac lbi wi	15000	25	25	25	+4
Blac pearl i	28800	240	230	235	—2
Blk swan i	32800	160	148	160	+6
Blackbery i	2500	50	50	50	
Bois creek i	61900	115	105	115	+9
Bondell rs i	8500	43	42	42	+2
Bonus pete i	1000	37	37	37	
Bouldr mt i	48000	44	40	40	—3
Bowes ly i	500	22	22	22	
Brace res	2000	23	23	23	
Bradsue i	4500	50	45	45	+10
Breakwtr	1500	5¢	6	6	
Bresea i	3000	132	130	132	+2
Brewmstr i	4900	135	130	135	
Brt pac i	12800	65	64	65	+1
BRO res i	2900	75	75	75	
Brohm rs i	11000	320	305	315	
Brower i	10000	14	14	14	—3
Brt slbk a	z2	30	30	30	
Brt slbk b a	4002	30	30	30	
Buena ex i	24500	61	58	60	
Burmac i	13000	18	18	18	

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CiS tech	47250	300	280	290	+5
CTI tech i	7200	173	165	167	—6
Caara vent i	4000	76	76	76	—4
Cactus i	1000	35	35	35	—2
Cal denver i	6400	135	125	135	+20
Cal grpht i	5400	$8½	7¾	8½	+1
Caldera i	2000	50	50	50	—3
Caledonia	32000	36	30	30	—6
Caliente i	10100	222	210	210	—15
Calilex ent i	500	130	130	130	
Calnor res	2932	55	50	50	
Cam net i	34400	270	260	270	+3
Cam w i	z11500	3	3	3	
Can Ex res	12500	95	90	91	—9
Can tel i	10000	25	25	25	
Canamex i	34600	291	280	288	+3
Canberra res	2200	19	19	19	
Candol dv i	18951	155	150	150	—2
Candrado i	2000	55	55	55	
Caneco aud	24600	204	190	195	—5
Canguard i	9800	250	240	250	+20
Canreos i	4000	45	39	39	—6
Canu res i	4800	435	435	435	
Canuck rs i	4000	395	385	385	—5
Cpricrn i	232000	25	20	24	
Care ont i	12600	100	90	95	—5
Carlin res	z25	74	74	74	
Carlson i	13600	65	65	65	+3
Carnes crk i	1000	15	15	15	—4
Carpntr tk i	1000	20	20	20	
Carrigan i	21000	74	66	66	+1
Casau exp i	31500	45	42	45	
Cascdia i	42500	55	54	55	+5
Cassidy i	4567	105	100	100	—15
Catear a i	15000	20	20	20	+2
Cater eng	5000	40	40	40	+1
Catlow res i	4000	26	26	26	
Caulfield	1500	25	23	25	
Cdn futrty	4077	21	21	21	
Cdn mcrcl i	1800	112	109	112	—3
Cdn ovrsea i	5000	22	22	22	
Cdn pw i	16300	52	51	51	—1
Cdn prem	16100	275	250	275	+25
Cdn united	3000	95	95	95	
Celico Res	35500	90	85	88	+3
Centurion i	755	245	245	245	+15
Chalice i	1000	110	110	110	—5
Chalice w i	z4000	28	28	28	
Channel	19250	100	89	100	+11
Chapel res i	1500	20	20	20	
Chipleau i	1000	54	54	54	+4
Charlirman i	5000	31	31	31	
Chavin cda	10100	10	8	10	+2
Chevy dev i	42050	460	340	375	—85
Chop cmp i	84530	$11⅜	9⅞	10⅛	—1¼
Chutine rs i	500	20	20	20	
CIBC	400	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
Cinnabar i	1000	43	43	43	—6
Claymore	12700	40	40	40	—1
Clifton res i	500	33	33	33	+2
Cmac i	11100	110	105	105	—11
Cmac w i	12500	34	28	30	—6
Coast rang i	4900	85	85	85	
Cobra ent i	26400	475	460	475	+20
Colby Mns	1500	115	110	115	
Colfax engy	1500	35	35	35	—5
Colony pac	5000	151	151	151	—9
Comet ind	900	92	92	92	
Computrx	7600	42	40	41	+1
Concert rs i	4000	300	300	300	
Condaka i	3000	21	20	20	
Cons andex	500	18	18	18	
Cons bel i	1000	33	33	33	
Cons bndry	1000	32	32	32	+2
Cons brx i	3500	36	33	36	+5
Cons cinola	4000	255	253	255	+4
Cons csa i	500	135	135	135	
Cons csa wi	500	10	10	10	
C indescr i	1000	105	105	105	
Cons intl pt	6438	295	295	295	
Cons knaby	43800	95	82	92	+9
C paymstr i	1500	18	18	18	
Cons sea i	3000	36	36	36	+6
Consort en i	7200	53	51	51	—8
Contact ven	1000	11	11	11	
C datanet i	1400	190	170	170	—15
Contour	82400	149	145	145	
Contour w	13000	25	25	25	
Cntrl env i	2000	30	30	30	—2
Copcon vrk	30000	45	45	45	
Copr stac i	500	42	42	42	+1
Coral eng i	1000	65	65	65	—5
Corncpia i	3075	$5¾	5¾	5¾	
Corollo res i	1000	65	65	65	
Corrie res i	5000	20	20	20	
Cosmos	345580	134	115	134	+16
Cous creek i	2000	30	30	30	
Cove engy	5000	50	50	50	
Cream svr	13200	95	90	95	+9
Crimson i	36500	195	185	185	—1
Crowder	1300	130	130	130	—4
Cruisr mnrl	8000	42	42	42	
Currie i	6500	60	55	60	+5
Crr rose wi	5000	7	7	7	
Cusac ind	11100	120	120	120	
Cutlass res i	800	405	405	405	
Cutty res i	500	115	115	115	
CV sports i	20000	150	145	145	
DK platm i	10500	39	35	35	
Dor Val	15700	210	195	205	—5
Dafrey res i	3000	32	32	32	+1
Dakota i	15000	18	17	17	
Daleco res	900	75	75	75	
Danstar rs i	4000	17	17	17	
Dasher res	33400	140	128	128	—12
Dassen gld	10000	40	40	40	
Davenport	z100	16	16	16	
Decker res i	3000	50	50	50	
Deex res i	1000	9	9	9	+1
Delaware i	13000	51	50	50	—2
Desen cm i	11000	92	88	88	
Desprdo i	9500	25	20	20	—3
Diamond i	1000	120	115	120	
Diatec res	19000	15	15	15	—1
Discv gld i	2000	141	141	141	+1
Diversifd i	46854	355	340	340	—15
Diversfd wi	z5400	115	110	112	—3
Dolly vrdn	1000	72	72	72	
Dolphin i	72500	75	65	73	+10
Dorchestr	4292	185	180	185	+5
DRC res	8000	118	112	115	+1
Drexare i	69250	78	74	78	+5
Dunganon	9500	125	120	123	+8
Duration i	83300	192	155	160	—10
Dusty Mac	500	75	75	75	
Dynamic i	1000	25	25	25	

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ELE egy i	15000	20	20	20	—2
EZ ventrs i	1433	45	45	45	
East west i	200	115	115	115	
Eastn Its i	4500	15	15	15	
Eastn mn i	2000	65	65	65	
Eastmq gld	4700	375	375	375	
Eden res i	5000	85	81	82	+2
Edgemont	395067	55	52	55	+2
Edgewatr i	1500	130	125	125	—5
El paraiso i	3000	30	30	30	+1
Electrnt nw	3400	63	60	60	—3
Electra titi i	9000	10	10	10	—2
Elektra pw	5000	32	32	32	+2
Elite res i	5000	45	45	45	+1
Emrald isl i	4000	83	82	82	
Emrld lk i	8000	420	400	410	
Emir oils	1000	10	10	10	
Enduranc i	500	50	50	50	
Energex	12050	100	98	98	—2
Enexco intl	1645	95	95	95	—5
Enfield w i	13000	16	16	16	
Enfield i	24000	105	105	105	
Equivest i	700	275	275	275	+5
Equus pete i	4000	38	38	38	
Erient res	2980	75	70	75	
Esstra ind	9000	138	136	138	
Everest rs i	3000	85	85	85	
Ewing oil i	4000	25	25	25	
Exol ind i	4500	69	65	65	—5
Expeditor i	24000	90	88	89	+2
Extotal i	5000	23	23	23	
E5 Res i	1500	115	115	115	
FC finel i	8501	280	250	250	—40
Faraway i	3000	88	85	85	
Ferber i	6000	240	230	230	—10
Fibertech i	13300	250	240	250	
Field pete i	7500	46	45	45	—3
Fifth gn a i	77800	154	143	154	+10
First allied	28386	108	98	103	—3
First china	500	17	17	17	
First dv a i	10300	30	30	30	—4
Frst gnrtn i	3600	189	185	189	+4
Frst gen i	4500	30	30	30	
First wstr i	31000	75	65	74	+11
Fleck res	4600	340	340	340	
Fleetwood i	11000	105	100	105	+2
Flint rock i	12500	17	17	17	
Flow res i	9000	33	30	33	
Folkeston i	2000	40	40	40	—1
Fontana i	27000	78	70	78	—2
Force res i	23330	270	255	265	+10
Foremost i	500	17	17	17	
Forester i	500	25	25	25	
Fort knox i	7400	48	46	48	+3
Forum Res	4000	30	28	28	
4 Seasons i	10000	50	50	50	
Fox res i	46600	110	85	88	—17
Franklin i	3800	210	200	200	—15
Freeport i	3000	80	80	80	
Freeway	10100	165	150	150	—15
Frontnd i	2600	375	350	350	—30
FTI food i	41050	120	100	109	+9

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gabriel res	2850	110	110	110	—5
Galilen res i	2500	52	52	52	
Gallant i	2100	93	89	89	
Gamin res i	22700	77	74	76	—2
GBM expl i	5750	$9½	9	9½	
Geddes res	2000	44	44	44	—5
Gemini tc	5400	245	231	235	+5
Gen allied	2000	55	55	55	
Gen cybrn i	25550	245	230	230	
Gen system	6800	184	170	184	+14
Gen wstrn i	2000	17	17	17	
Genex res i	24500	35	24	24	—7
Geodome	12000	180	170	170	—5
Geostar i	1000	32	32	32	
Gerle gold i	3500	115	115	115	
Gladiatr i	z300	16	16	16	
GLE res i	124000	92	77	85	+10
Glenora i	7500	90	89	89	—2
Glenvet i	2000	115	115	115	—4
Glory exp i	1000	15	15	15	+1
Gold reef i	2000	12	12	12	
Gld seekr i	19000	20	18	18	
Gold std	5500	12	10	12	
Gold star i	4500	28	27	28	+1
Gld texas i	1800	145	140	140	—4
Gold pan i	27425	190	180	185	
Goldbelt	4500	90	85	85	
Goldn bear i	5900	23	20	20	
Gldn cn i	14900	49	45	45	—1
G dawn i	1000	41	41	41	—4
Gldn Gate	5000	25	25	25	
Gldn grp i	13800	165	160	160	
Gldn gr wi	z50250	32	28	29	—1
Gldn hind i	10000	30	30	30	
Gldn hope i	6338	290	280	285	+5
Gldn hrzn i	1000	27	27	27	
Gldn key i	2000	30	30	30	—5
Gldn knight	2500	$11¾	11½	11½	— ¼
Gldn lake i	3000	65	60	60	
Gldn lion i	1000	100	100	100	—15
Gldn news i	5000	35	35	35	—1
Gldn pond i	2500	55	55	55	
Gldn pyrm i	5000	19	19	19	—1
Gldn quail i	4500	60	54	60	+8
Gldn rim i	7500	75	70	70	—2
Gldn scept	900	$9⅛	8⅞	8⅞	— ⅛
Gldn sevil i	10000	100	90	90	—10
Gldn shld i	12200	195	185	185	—8
Gldn shl wi	z4500	9	9	9	
Gldn state i	10050	37	35	35	—2
Gldn top i	5000	23	23	23	
Gldn tech i	66900	$5⅞	5½	5½	— ⅛
Gldn vale i	7000	36	35	36	
Gldnbel res	5500	260	245	260	+15
Gldnrod i	19100	415	400	405	—10
Goldera i	27500	95	90	95	+5
Goldfinch i	1500	14	14	14	
Goldhurst i	1500	50	50	50	—2
Goldpc inv i	7000	39	38	38	
Goldrich	2000	20	20	20	+1
Goldsil i	14750	225	219	222	+2
Goliath gld	1000	$9½	9½	9½	
Gonzales i	500	32	32	32	—3
Good hope	2100	300	300	300	
Granby rs i	5000	25	25	25	
Grd canyn i	5000	21	21	21	+1
G rnd ch i	120100	139	110	135	—5
Grnd frk i	4000	75	72	75	+3
Grand ntl i	15600	58	50	50	—5
Grandvw i	4400	$7⅛	7½	7½	
G l brew i	2000	27	27	27	—3
Grt pacific	4000	40	40	40	
Green lke i	49000	80	65	80	
Green rvr i	4910	170	150	160	—10
Greenstn i	500	25	25	25	
Greyhawk i	6500	23	22	22	
Greyhwk ri	6000	2	2	2	
Groundstr	z10	47	47	47	
Guld res i	5060	130	130	130	—10
Gulf titan i	3250	230	220	220	
Gunflint i	3500	86	85	85	
Gyro egy i	500	33	33	33	
HTR ind i	7900	305	300	305	+5
Hallmark	11500	69	69	69	
Hambr i	29500	26	25	25	—1
Happy res i	45800	305	280	285	—15
Hardy intl i	1000	11	11	11	
Harken fc i	1680	67	65	67	+2
Harlin res	14000	60	55	60	
Harlow rs i	1000	75	75	75	+10
Harwin ex	1000	27	27	27	
Haultain i	8000	155	150	155	+2
Hav info i	6800	180	175	180	+1
Hawk res i	23500	285	270	280	
Hector res i	18000	122	120	120	+1
Helix systm	9760	220	205	210	—11
Hemlo exp i	2000	23	23	23	
Hennessy i	181700	100	42	100	
Hi tech i	2000	44	44	44	
Hi Cor	3000	25	25	25	
Hi peg i	98800	126	111	126	+6
High rsrv i	7000	50	50	50	
High rise i	7000	75	73	73	—3
Hiland Crw	6700	270	262	270	+5
'hiland gn i	15500	110	105	105	—5
Hilnd val i	4500	58	55	55	
Hilnd vl wi	6000	8	8	8	
Hillside i	3000	19	19	19	
Hovle rs i	4000	20	20	20	
Humboldt	2000	11	11	11	—2
Huntngtn i	17000	90	84	84	—6
Hur rescue	48600	129	125	127	
Hutch qor i	100	310	310	310	
Hycroft rs i	800	160	160	160	
Hydra hm i	7500	25	20	20	

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ican res i	10000	340	330	335	—5
Ice Station	9000	12	10	12	+2
Imco res i	6200	60	50	60	+10
Imco w a i	50000	6	5	6	
Impact i	7500	10	10	10	
Impala i	118100	35	30	34	+3
Indepnd pet	1000	25	25	25	
Indian rivr i	7400	138	135	138	—2
Infotec i	50100	74	68	72	
Inind recov	6000	36	35	35	
Inlet res i	2000	37	37	37	+5
Inter globe	900	80	80	80	
Interstrat i	19200	75	70	74	—3
Intl belvu i	7000	25	25	25	—2
Int cherok i	2333	52	52	52	—3
Intl curator	500	40	40	40	
Intl dmascs	7000	61	56	60	—5
Int dmas w	5000	6	6	6	—2
Intl disp i	9000	30	23	23	
Intl domst i	5000	73	73	73	+3
Intl flver i	20000	91	91	91	—2
Intl hrs	2033	6⅜	6½	6⅜	— ¼
Intl hmstc i	500	19	19	19	
Intl ionare	5000	20	20	20	+1
Intl laser i	4500	40	40	40	
Intl maggie	2500	30	30	30	—2
Intl mai i	z100	62	62	62	
Intl maple i	4000	63	63	63	+7
Intl north	9000	140	135	135	
Intl nutritn	4400	65	60	65	+5
Intl pharm	500	45	45	45	
Intl phasor i	6000	12	12	12	
Int phnx en	10000	46	45	46	
Intl pwr a i	19300	120	110	110	—5
Intl prism	6000	30	30	30	
Intl rhodes	7900	33	32	33	
Intl royaln i	500	16	16	16	
Int santna	151573	155	140	150	+10
Int shasta	39400	23	18	18	—2
Intl sigma i	17500	138	135	138	—2
Intl Stanrd	4547	52	50	50	—1
Intl string	500	475	475	475	—25
Intl tipool i	6000	355	350	355	—5
Intl tillex i	28760	$20⅞	20	20⅞	+ ⅜
Intl union i	z2	33	33	33	
Intl wildct i	833	29	29	29	
Intl wldrse i	5500	39	37	37	—4
Iona ind	8500	60	60	60	
Iris res i	10000	55	51	51	—4
Iron horse i	11564	20	19	20	
Island cnyn i	38500	80	70	75	+5
Island tec i	3000	24	24	24	
Ivory oils i	3000	21	21	21	
Izone intl	37000	68	62	65	
JR engy	1800	35	35	35	—5
Jackfish i	8500	109	105	105	—4
Jacob gold i	7000	13	13	13	
Jaina res i	5000	7	7	7	
Jantar a i	1000	45	45	45	+5
Javelin int	1751	512	490	490	—22
Jean pier i	2750	135	130	130	
Jetta res i	500	57	57	57	—3
Justce mn i	3000	35	35	35	—5

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaaba res i	2500	130	125	130	+5
Kala explor	1000	12	12	12	
Kam creed i	2000	52	52	52	
Kangeld i	4000	58	55	58	+3
Kenar res i	4000	18	18	18	
Kerrisdal i	13100	85	83	85	+3
Kerry mng i	z350	36	36	36	
Kilembe i	8500	39	39	39	
Killick gld i	6200	19	19	19	
Kinai tec i	6000	30	30	30	
Kingdom i	500	14	14	14	—2
Knife res i	4500	27	27	27	
Kokanee i	4000	33	30	33	
Kwik prod	9300	235	220	220	—20
La Teko res	800	120	115	116	—9
Lake vntr i	7500	84	81	81	—4
Lana gold i

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Des prix qui pouvaient être réduits de 50 %

Les lignes aériennes cessent leurs super-rabais

DAVID GERSOVITZ
de la Presse Canadienne

Les compagnies aériennes canadiennes ont abandonné une pratique qui faisait pourtant le bonheur de leurs clients : les « super-rabais », en vigueur tout au long de l'année.

Grâce à cette formule, les voyageurs pouvaient planifier leurs vacances ou leurs visites familiales à l'avance, en étant assurés d'obtenir des tarifs avantageux. Les rabais allaient de 45 à 55 % pendant les périodes de grand achalandage, jusqu'à 70 % pendant le reste de l'année.

À Air Canada, on les appelait les tarifs *Quatre-Saisons*. Introduits l'automne dernier à grands renforts de publicité, ils sont disparus sans faire de bruit le 1er mai. Cependant, les billets déjà vendus pour cet été sont toujours acceptés.

Pour le consommateur, l'abolition des rabais en vigueur l'année durant l'oblige à se familiariser de nouveau avec un ahurissant mélange de ventes-surprise annoncées à intervalles irréguliers et de rabais variant selon la saison et le trajet.

Les rabais toutes saisons — chez Canadien Pacifique, on les appelait *Minitarifs* — devaient remplacer les ventes saisonnières de sièges qui provoquaient de véritables ruées chez les consommateurs anxieux d'obtenir le meilleur prix.



Les passagers en étaient rendus à considérer le tarif *Quatre-Saisons* d'Air Canada comme le tarif de base.

Divers types de rabais

Sur n'importe quelle liaison, à toute période de l'année, il est possible de bénéficier de toute une gamme de rabais comportant différentes exigences en matière de réservation à l'avance ou de conditions d'annulation.

Ce mois-ci, par exemple, Air Canada offre cinq tarifs spéciaux sur les vols Ottawa-Regina, permettant des économies de 20 à 56 %.

Le concept des tarifs *Quatre-Saisons* était un modèle de simplicité. C'était presque toujours le meilleur taux. On y avait accès sur presque tous les trajets d'Air Canada, tandis que CP offrait ses *Minitarifs* sur son réseau intérieur.

Il existe deux explications à la disparition des tarifs toutes saisons.

En premier lieu, Air Canada indique que les tarifs étaient trop populaires, malgré le fait qu'il fallait acheter les billets au moins 30 jours avant le jour du départ, qu'ils n'étaient pas remboursables et qu'on ne pouvait pas y apporter aucune modification.

Comme la plupart des compagnies aériennes canadiennes, Air Canada perd de l'argent, et les tarifs *Quatre-Saisons* étaient devenus désavantageux pour la compagnie d'aviation. « Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser trop de gens voler à bas prix », admet Mme Jackie Irvine, responsable des prix pour l'Amérique du Nord.

Pratiques douteuses

Et, deuxième facteur, selon certaines informations provenant du milieu de l'aviation, Air Canada a constaté que certains agents de voyage truquaient leurs transactions, accordant à leurs clients les tarifs de *Quatre-Saisons*, même lorsque les billets étaient achetés moins de 30 jours avant le départ.

Aux États-Unis, d'où est venue en premier l'idée de cette formule, les compagnies aériennes ont constaté que plusieurs personnes qui avaient été incapables d'obtenir un billet au tarif spécial décidaient de se procurer quand même un autre billet, à un prix plus élevé. Mais au Canada, relève Mme Irvine, lorsque les billets à prix réduits étaient épuisés, les entreprises ont constaté que les clients refusaient tout simplement d'acheter un autre billet. Les passagers considéraient le tarif *Quatre-Saisons* comme le tarif de base, et aucun autre rabais n'était jugé acceptable.

Les compagnies d'aviation ont besoin d'un dosage judicieux de clients à différents taux, incluant les pleins tarifs, pour maintenir la moyenne de leurs revenus par passager à un niveau rentable.

Air Canada était en butte à de fortes pressions pour augmenter le nombre de sièges offerts aux tarifs *Quatre-Saisons*, mais, ce faisant, sa rentabilité chutait.

Quant à CP Air, l'entreprise n'a jamais été particulièrement enthousiasmée par les rabais à longueur d'année, d'indiquer M. Steve Lamont, vice-président au marketing à l'intention des passagers. CP Air n'avait lancé les *Minitarifs* que pour concurrencer le programme similaire d'Air Canada.

Pertes

M. Lamont croit que les tarifs *Quatre-Saisons* et *Minitarifs* étaient probablement trop faibles pour une industrie qui se trouve déjà « dans le rouge ».

« Nous préférerions de beaucoup avoir des tarifs quotidiens raisonnables et, pendant certaines périodes de l'année, si nous souhaitons stimuler la demande, nous pourrions offrir de véritables aubaines », commente-t-il.

La disparition des rabais toutes saisons ne signifie pas la fin des bas tarifs. Mais il devient plus difficile pour les consommateurs ainsi que pour les agents de voyage de demeurer à la fine pointe de l'information, étant donné la diversité des options offertes.

Les tarifs les plus avantageux sur les trajets de longue distance, cet été, devraient être aussi intéressants, ou même davantage, que ceux de l'an dernier à la même période. Quant aux trajets sur de courtes ou moyennes distances, cependant, l'abolition des tarifs toutes saisons se traduira par une certaine augmentation des prix.

Cet automne, prévient Mme Jackie Irvine, les tarifs seront un peu plus élevés que les tarifs offerts en vertu des programmes abandonnés. Mais il y aura certainement d'autres rabais. Autrement dit : attendez-vous à une vente-surprise de sièges.

Air Canada conserve ses tarifs *Quatre-Saisons* pour les vols à destination des États-Unis, et les remettra en vigueur, à compter de l'automne, sur les liaisons entre Toronto et certaines villes de l'Ouest du pays.

Les transporteurs nationaux et régionaux tendent de plus en plus à offrir des rabais, allant de 30 à 45 %, avec des délais de réservation plus courts, ramenés parfois à sept jours seulement.

M. Jack Lawless, de PWA, fait remarquer que « plus le rabais est important, plus les conditions du billet sont contraignantes. Quand vous dépassez le niveau de 50 % de rabais, vous entrez dans une zone de tarification où l'on ne peut plus permettre de changements, ni de remboursements. »

Les États-Unis sont prêts à aider le Mexique avec son problème de dette

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis, inquiets de la rapide détérioration des finances extérieures du Mexique, ont, semble-t-il, décidé d'agir en coulisse afin de faciliter un accord avec le FMI, préalable à tout règlement de la crise, estime-t-on de sources bancaires à Washington.

Le président de la Réserve fédérale américaine, M. Paul Volcker, a effectué lundi une visite-éclair à Mexico pour tenter de trouver une issue aux négociations FMI-Mexique, dans l'impasse depuis plusieurs semaines, a-t-on appris mardi.

Les réserves de devises du Mexique, deuxième pays le plus endetté du tiers monde ($ 97 milliards US), fondent à vue d'oeil et la perspective se précise d'une cessation de paiement qui frapperait de plein fouet le bilan des banques créancières, notamment américaines. Plusieurs responsables mexicains envisagent ouvertement depuis quelques jours la possibilité d'un moratoire.

En outre, le ministre mexicain des Finances, M. Jesus Silva Herzog, doit rencontrer dans les prochains jours à Washington les responsables du FMI, de la Banque mondiale, ainsi que le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, et le président de la Fed, a-t-on appris mardi de source bancaire bien informée. Au siège des quatre institutions et administrations concernées, on se refusait mardi à tout commentaire sur le Mexique.

Les négociateurs du FMI, toujours présents dans la capitale mexicaine, s'attendent à tout moment à une rupture de la part du gouvernement mexicain, a affirmé à l'AFP un banquier qui suit de près les discussions.

Banque Continentale du Canada

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS
(SOUS RÉSERVE D'UNE VÉRIFICATION)

(MILLIERS DE DOLLARS)

	Pour le trimestre terminé le 30 avril 1986	Pour le trimestre terminé le 30 avril 1985	Pour le semestre terminé le 30 avril 1986	Pour le semestre terminé le 30 avril 1985
Revenu d'intérêts				
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	$ 147,601	$ 128,277	$ 279,978	$ 260,095
Revenu du financement de baux financiers	4,315	4,606	8,910	9,501
Revenu de valeurs mobilières	12,401	21,331	26,897	42,547
Revenu de dépôts à d'autres banques	4,184	3,554	9,862	8,600
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	$ 168,501	$ 157,768	$ 325,647	$ 320,743
Frais d'intérêts				
Intérêts sur les dépôts	$ 60,983	$ 113,936	$ 127,613	$ 234,529
Intérêts sur les débentures bancaires	421	447	846	897
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	74,861	15,514	135,662	30,066
Total des frais d'intérêts	$ 136,265	$ 129,897	$ 264,121	$ 265,492
Revenu net d'intérêts	$ 32,236	$ 27,871	$ 61,526	$ 55,251
Provision pour pertes sur prêts	9,025	8,340	18,050	15,900
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	$ 23,211	$ 19,531	$ 43,476	$ 39,351
Autres revenus	8,072	6,938	15,673	12,969
Revenu net d'intérêts et autres revenus	$ 31,283	$ 26,469	$ 59,149	$ 52,320
Frais autres que d'intérêts				
Salaires	$ 13,026	$ 12,200	$ 25,764	$ 24,769
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	1,083	1,144	1,858	2,214
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	7,253	6,376	13,748	12,455
Autres frais	7,545	5,532	14,744	11,073
Total des frais autres que d'intérêts	$ 28,907	$ 25,252	$ 56,114	$ 50,511
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	$ 2,376	$ 1,217	$ 3,035	$ 1,809
Provision pour impôts sur le revenu	$ (2,382)	$ (2,925)	$ (5,816)	$ (5,726)
Revenu net pour l'exercice	$ 4,758	$ 4,142	$ 8,851	$ 7,535
Revenu net attribuable aux actions ordinaires, après le versement des dividendes sur les actions privilégiées	$ 3,555	$ 3,001	$ 6,581	$ 5,182
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	13,598,629	13,598,629	13,598,629	13,598,629
Revenu net par action ordinaire	$ 0.26	$ 0.22	$ 0.48	$ 0.38

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

Symbole d'action

1080 BEAVER HALL

Situés à deux pas du boulevard Dorchester, au coeur du quartier des affaires, nous bénéficions d'une situation géographique privilégiée. L'accès direct au métro Square Victoria nous permet également d'être en contact avec l'ensemble de la ville. Cet édifice moderne et fonctionnel est géré par une équipe de professionnels – la Corporation Première, Québec.



LA CORPORATION PREMIÈRE, QUÉBEC

Pour tous renseignements sur la location, appelez le: **284-9115**

VOTRE C.A....

une compétence sur laquelle vous pouvez compter

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. — Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON BÉLANGER CLARKSON GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Jonquière, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie.
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND
comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBIN, EPSTEIN, PINSKY
Comptables agrées
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, F.C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. — Harvey Zalchman, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR
Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internatinale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0
Tél.: (514) 451-5374
Affilié à: Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, F.C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freiman, C.A. — Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. — Elielbaz, C.A. — Howard A. Schnider, C.A. — Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. — Hermance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. — Puneet Mehta, C.A. — Robert Viau, C.A. — Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. — Elyse Villemaire, C.A. — Bernard Vinet, C.A. — Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. — Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. — David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. — Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. — Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, F.C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. — Donald J. Chazan, C.A. — Alain Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. — Eric J. Birenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. — Chantal Desmarais, C.A. — Denis Deschamps, C.A. — Jean-Daniel Breton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. — Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. — Luciano Ottoni, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. — Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. — Jonathan R. Bell, C.A. — Michael S. Cohen, C.A. — Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavek, C.A. — William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. — Andrew Plaitis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. — Abraham J. Blitzer, C.A. —
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix de gros des légumes fournis aux détaillants de la région de Montréal par le ministère de l'Agriculture du Québec:

Ail tresse: $4.90 à $6.25.

Asperges: $37.75 à $48.80 la caisse de 30 lb; $28.50 la caisse de 15 lb; $15.75 à $21.90 la caisse de 11 lb.

Betteraves: moyennes, $6.25 le sac de 25 lb.

Céleri-rave: $12.00 es 20 lb.

Choux rouges: $6.50 à $10.15 les 12-16 unités.

Ciboulette: $5.40 à $6.50 les 12 pqts.

Concombres de serre, sans pépin, grands: $9.10 à $10.25 les 12 un. Ont; concombres de serre sans pépin, moyens: $8.75 à $9.60 les 12 unités Ont.

Endives: $8.75 à $9.00 la caisse de 5 lb; $15.25 la caisse de 10 lb.

Epinard: $7.40 à $8.00 la caisse de 12 x 10 onces.

Germe de luzerne: $5.50 à $5.80 les 12 unités

Laitue Boston (serre): $9.50 la caisse de 12 unités.

Laitue Boston: $6.75 à $8.25 la caisse de 12 unités.

Laitue frisée $5.00 à $6.75 la caisse de 24 unités.

Laitue romaine: $7.75 à $12.00 la caisse de 16 à 24 unités.

Oignons jaunes: moyens, $7.50 à $8.25 le sac de 50 lb.

Oignons jaunes: moyens, $9.00 à $9.25 pour 24 sacs de 2 lb ou 10 sacs de 5 lb.

Oignons verts: $11.00 à $11.75 la caisse de 4 doz de paquets.

Panais: $8.25 à $9.00 12x1 lb.

Poireaux: $4.40 la caisse de 12 unités; $15.25 12 fois 3.

Radis: $7.50 à $12.00 la caisse de 3 doz de pqts; $10.50 à $15.75 la caisse de 4 douzaine de paquets; $4.75 à $6.00 pour 30 cellos de six ou de 12 cellos de 16 onces.

Rhubarbe: $2.00 à $3.50 la botte de 12 pqts.

Rutabaga: moyen, $9.50 à $11.55 les 50 lb.

Têtes de violon: $17.75 les 10 lb.

Têtes de violon: $35.90 à $39.75 les 20 lb.

Tomates de serre No 1, Ont.: $6.50 à $7.50 les 8 lb.

DENRÉES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, 39 — 92, $4.909 le kg; 40 — 93, $4.929 le kg; prix du gros au détaillant: $5.142 le kg.

Fromage cheddar au kilo: 1-ère catégorie - blanc, $5.009; 1-ère catégorie - coloré: $5.016.

Produits concentrés (sacs de 20kg) : lait écrémé en poudre, pulvérisé, $2.928 le kg; destiné à l'alimentation du bétail: $1.114 le kg; poudre de babeurre, pulvérisé, $2.210 le kg; poudre de lactosérum, pulvérisé, $0.495 le kg; pour alimentation du bétail, $0.395.

Oeufs: prix de gros aux détaillants, en cartons d'une doz. A-extra-gros, $1.26 6-10; A-gros, $1.26 6-10; A-moyens, $1.17 7-10; A-petits, $0.83 5-10.

Prix de gros aux producteurs, établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, $1.00; A-gros, $1.00; A-moyens, $0.91; A-petits, $0.57.

Prix de gros des pommes de terre: Québec, $2.25 à $2.50 le sac de 50 lb; $1.15 à $1.20 le sac de 20 lb; $0.65 à $0.70 le sac de 10 lb. Ile du Prince-Edouard: $3.75 à $4.00 le sac de 50 lb; $1.90 à $2.00 le sac de 20 lb; $0.95 à $1.00 le sac de 10 lb.

AVIS PUBLICS

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Prenez avis que Mme HUGUETTE PLANTE s'adressera au ministre de la Justice pour faire changer son nom pour JENNYFER PLANTE.

Avis est donné que Hans Stenner, gentilhomme, domicilié et résidant au 2060, rue Liebert, appartement 101, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Brousseau.

Montréal, ce 7 avril 1986.

Procureurs du requérant

CORDEAU TRUDEAU & PAQUETTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-152-180-869

PRÉSENT: PROTONOTAIRE
MONIQUE DAVELUY,
10670, L'Acadie, app. 16,
Montréal

partie requérante
—VS—
PHILIPPE RINGUET,
adresse inconnue,

partie intimée

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PHILIPPE RINGUET de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le Journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en divorce a été remise au Greffe à l'intention de PHILIPPE RINGUET.

MONTRÉAL, ce 4 juin 1986.

M. Martin, P.A.

Avis est donné que: BERNARD & GRANDCHAMPS (en société) B. & G. ENR. 10770, Jean-Meunier, Montréal-Nord, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510401-02, région 10, à Serge Girard, 105, Etienne, St-Calixte Nord, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: les 11 et 12 juin 1986.

S.P.T.Q. LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-010759-863

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE,
Partie demanderesse
-vs-
DANIEL BRUNET,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DANIEL BRUNET de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de DANIEL BRUNET, défendeur.

Montréal, ce 9 juin 1986

M. MARTIN
Protonotaire adjoint

Prenez avis que le contrat en date du 15-05-86, par lequel LES PLASTIQUES REACH LTÉE/REACH PLASTICS LTD, a cédé et transporté à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toute ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de CHAMBLY le 21-05-86, sous le numéro 706643

Le 26-05-86.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)

Avis est donné que: LES EXCAVATIONS DE PISCINES SU-DAN INC., 7333, Des Roseraies, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M511430-01, région 10, à Léonard Scalia, 7225, Bordeaux, Montréal, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: les 11 et 12 juin 1986.

S.P.T.Q. LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-152215-863

VALDA TOUSSAINT,
Partie demanderesse
-vs-
EVERALD ANTHONY ROBERTS,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Everald Anthony Roberts de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 Est, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 40 jours de la date de publication du présent avis dans Le Devoir.

Montréal, ce 30 mai 1986

DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-152214-866

IMMACULA HEDWIGE BEAUDUY,
Partie demanderesse
-vs-
LOUIS-JACQUES LAMBERT,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Louis-Jacques Lambert de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 Est, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 40 jours de la date de publicatin du présent avis dans Le Devoir.

Montréal, ce 30 mai 1986

DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-152-181-867

PRÉSENT: PROTONOTAIRE
DIEUPHAITE ORIVAL,
8600-A, rue Chaminade,
St-Léonard,

partie requérante
—VS—
IRANA ELIE,
adresse inconnue,

partie intimée

ASSIGNATION

ORDRE est donné à IRANA ÉLIE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100, dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de IRANA ELIE.

MONTRÉAL, ce 4 juin 1986.

J. MARTIN, P.A.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES pour 10 h 30 heure de Montréal

NPU.60019.A le mercredi 2 juillet 1986

DÉPLACEMENT D'UNE BATTERIE DE CONDENSATEURS, CONSTRUCTION D'UN MUR PARE-FEU ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE AU LABORATOIRE HAUTE TENSION INSTITUT DE RECHERCHE D'HYDRO-QUÉBEC À VARENNES

Garantie de soumission: 30 000 $

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 $ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC DIRECTION SERVICES ADMINISTRATIFS GROUPE FINANCES ET RESSOURCES 7e étage 75, BOUL. DORCHESTER OUEST, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H2Z 1A4

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-2525

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le chef de service,
Approvisionnement et Services
Guy McSween

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No: 720-32-000187-852. RICHARD CYR & Le Greffier-Adjoint à la Cour Provinciale, demandeurs, — VS — LOUIS MAY, défendeur. Le 26 juin 1986, à 10h30 au domicile du défendeur au No 7292 - 19e Avenue, en la cité de Montréal (Ville-St-Michel), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS Sears no: 30365002884, 1 ensemble de salon 2 mcx (moderne), 2 tables de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. MAURICE SIMARD, huissier, 8 De Martigny Ouest, St-Jérôme. (514) 438-2404 ou (819) 326-7707. St-Jérôme, le 12 juin 1986 1986.

Dans l'affaire de la faillite de:
1050450 CANADA INC.
rue Viau
Mt. Tremblant, Québec
J0T 1Z0

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que les débiteurs susdits ont déposé une cession le 27 mai 1986; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 juin 1986 à 9:30 heures au bureau du séquestre officiel, Complexe Guy Favreau, 200 boul. Dorchester Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal.

DATÉ de Montréal, ce 29 mai 1986.

PFEIFFER & PFEIFFER INC.
Syndic

ADRESSE:
2015 rue Drummond # 950
Montréal, Québec
H3G 1W7
Tél.: (514) 282-9636

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 610-12-000265-869

PRÉSENTE: Alberte Boucher, protonotaire-adjoint

RENÉE LOISELLE, domiciliée et résidant à Ville-Marie, district de Témiscamingue;

partie requérante
—vs—
WAEL ABD EL RAHMAN AHMED BISHR,
d'adresse inconnue,

partie intimée

ASSIGNATION

ORDRE est donné à WAEL ABD EL RAHMAN AHMED BISHR de comparaître au greffe de cette Cour située au 8, rue St-Gabriel, Ville-Marie, district de Témiscamingue, QC, salle RC.1 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en divorce, affidavit, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation, cert. du registraire a été remise au greffe à l'intention de WAEL ABD EL RAHMAN AHED BISHR.

Ville-Marie, 21 avril 1986.

Alberte Boucher
Protonotaire-adjoint

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1979i du Code Civil qu'il sera procédé par Villeneuve, Miller au 41 rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, encanteurs, à la vente aux enchères publiques des items ci-après décrits nantis en faveur de La Caisse Populaire Lajeunesse par Les Gestions Acajou Inc., en vertu d'un acte de nantissement commercial passé le 12 décembre 1985 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 24 décembre 1985 sous le numéro 3667485.

DESCRIPTIONS DES BIENS:

— 1 four Baker's Pride modèle X500 (C2517) — 1 Grille à charcoal au gaz 36" MKE CB 105 (8308488) — 1 machine à glace Ross Temp RC 50 SC — 1 cafetière Bunn O Matic STS-F-15 (15-2959) — 1 réfrigérateur "Nordic" 6 portes en acier inoxydable (DF 230) — 1 Four micro-onde "Litton": modèle 2008 (009204), etc... et équipements divers et restaurant et de bureau.

PROPRIÉTAIRE DES BIENS:

Les Gestions Acajou Inc.
475 et 477 boul. St-Laurent
Montréal, Québec

La vente est fixée pour le 16e jour de juin 1986 à 10:00 heures de l'avant-midi, au 475 et 477 boul. St-Laurent à Montréal dit district.

Montréal, le 9 juin 1986.

VILLENEUVE, MILLER
Encanteurs (288-0211)
Mes Saint-Amour &
Pauzé, procureurs de
La Caisse Populaire Lajeunesse

RECTIFICATIF

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2435-3195 Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale Barclay Investments a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 9ième jour de mai 1986, sous le numéro 3714389

Le 21ième jur de mai, 1986

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT: Protonotaire-adjoint MARIA CONZALEZ,
Partie demanderesse
—vs—
ANCIZAR GARCIA,
partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à l'intimé, M. Ancizar Garcia de comparaître au greffe de cette Cour située au 10 est, St-Antoine, Montréal, le 21 août 1986, salle 2.17 à 9h15 a.m. dans les jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, M. Ancizar Garcia.

Montréal, le 5 juin 1986.

M. MARTIN, P.A.

PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT DE VÊTEMENTS MARTRANS INC., détentrice du permis M-305582, demande à la Commission des Transports du Québec d'être autorisée à céder son certificat no 1 et le système de transport qui s'y réfère à Michel Plante, faisant affaires sous la raison sociale TRANSPORT MICHEL PLANTE ENR., 846 - 7e avenue, Fabreville, Laval, Province de Québec et elle demande également qu'à l'occasion de ce transfert le certificat no 1 du permis M-305582 soit renouvelé entre les mains du nouveau détenteur.

Les parties invoquent l'article 85 des règles de pratique.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1ère publication: le 10 juin 1986

2ième publication: le 11 juin 1986.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
Me Adrien R. Paquette
PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000378-859

BANQUE NATIONALE DU CANADA,
REQUÉRANTE
-vs-
TOITURES BOFAB LTÉE,
INTIMÉE
-et-
REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE VAUDREUIL

L'intimé TOITURES BOFAB LTÉE d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Prenez avis que la requête en rectification de jugement sera présentée pour adjudication devant l'honorable Juge Bernard Flynn de la cour Supérieure du district de Montréal, le 15 juillet 1986 à 10:00 heures en salle 12.23. Une copie de cette requête a été laissée à son intention au Greffe de Valleyfield au 180 Salaberry, Valleyfield. Ladite requête concerne un immeuble décrit comme suit:

«Le lot CINQ de la subdivision du lot originaire MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT (1880-5) au cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil;

Tel et dans l'état que le tout se trouve actuellement sans aucune réserve ni exception.»

Faute par l'intimé de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 6 juin 1986

DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire adjoint

Mes LEDUC LEBEL, Avocats
1390 Ouest Sherbrooke, suite 260
Montréal, Qc
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Jean-Paul Dubuc, 7900, Frontenac, St-Hyacinthe, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M506494-01, région 06, à LES EXCAVATIONS DE PISCINES SU-DAN INC., 319 Jeanne d'Arc, Le Gardeur, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: les 11 et 12 juin 1986.

S.P.T.Q. LTÉE

Prenez avis que Normand Roy, 636, 15e Avenue, St-Prime, Comté Roberval, G0W 2W0, s'adressera à la Commission des Transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à donner le (les) service(s) de transport suivant(s):

De tous points à tous points dans la province de Québec pour le transport de pièces de machineries lourdes pour le compte de Les Industries Tanguay Inc.

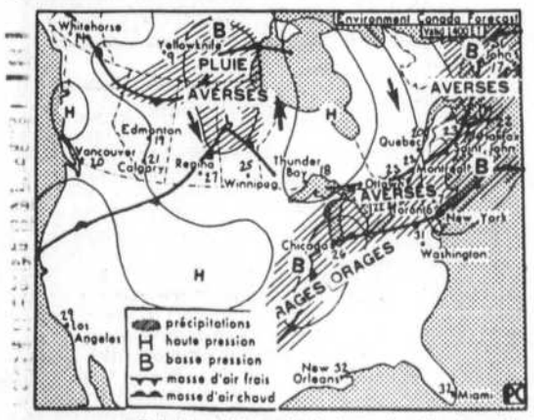
De plus, prenez avis que tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux à Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest, Québec, G1K 7W5.

1ère publication: 10 juin 1986

2ième publication: 11 juin 1986.

NORMAND ROY

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: un creux frontal, avec des nuages et des averses, situé au nord de la province glisse lentement vers le sud et atteindra la Nouvelle-Angleterre en soirée. Le temps ensoleillé sera de retour sur l'est de la province alors que les autres régions demeureront sous l'influence du creux frontal. Jeudi, l'est du Québec sera sous une crête de haute pression alors que l'extrême ouest sera encore nuageux. Les températures seront près des valeurs saisonnières; jeudi, elles seront légèrement sous les normales sur l'est du Québec.

MONTRÉAL

Nuageux avec éclaircies. Averses dispersées en après-midi. Vents modérés par moments. Max.: 23. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: averses dispersées.

LEVER DU SOLEIL 5 h 05
COUCHER: 20 h 42

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: plutôt nuageux avec possibilité d'averses en matinée. Ciel variable par la suite. Vents modérés par moments. Max.: 20. Risque de précipitations: 20 %. Jeudi: nuageux avec éclaircies.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: plutôt nuageux avec averses dispersées. Vents modérés par moments. Max.: 22. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: plutôt nuageux.

Ottawa-Hull-Cornwall, Trois-Rivières et Drummondville: nuageux avec éclaircies. Averses dispersées en après-midi. Vents modérés par moments. Max.: 23. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: averses dispersées.

Estrie: ennuagement en matinée. Averses dispersées par la suite. Max.: 22. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: averses dispersées.

Québec, Beauce: plutôt nuageux avec averses dispersées. Max.: 20. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac St-Jean: nuageux avec averses dispersées en matinée. Dégagement par la suite. Vents diminuant. Max.: 18. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: averses dispersées. Max.: 20. Risque de précipitations: 40 %. Jeudi: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: plutôt nuageux avec possibilité d'averses en matinée. Dégagement partiel par la suite. Max.: 17. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: généralement ensoleillé.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: plutôt nuageux avec possibilité d'averses tôt en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: 15. Risque de précipitations: 20 %. Jeudi: généralement ensoleillé et frais.

Baie-Comeau, Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Max.: 16. Risque de précipitations: 10 %. Jeudi: généralement ensoleillé et frais.

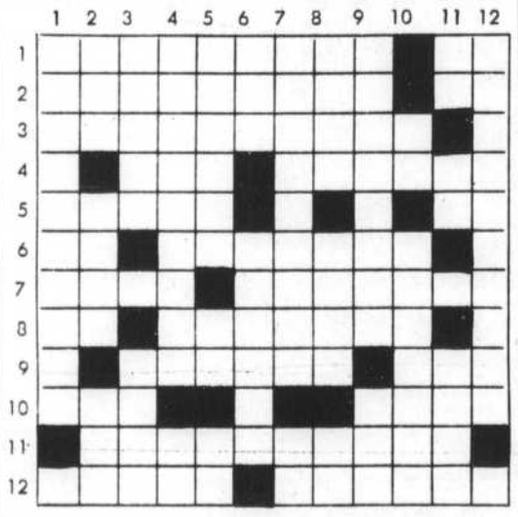
Basse Côte-Nord et Anticosti, secteur à l'est de Chevery: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Max.: 12. Risque de précipitations: 10 %. Jeudi: généralement ensoleillé.

Secteur de Chevery jusqu'à Blanc-Sablon: généralement ensoleillé. Vents modérés par moments. Max.: 9. Risque de précipitations: 10 %. Jeudi: généralement ensoleillé.

Secteur de Blanc-Sablon: plutôt nuageux et possibilité d'averses et vents modérés par moments. Max.: 9. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: ensoleillé avec passages nuageux.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Qui ne s'inquiète de rien.— Province Québec.
2—Fis des crevasses.— Marque l'alternative.
3—chose révélée.
4—Bienheureux.— Oliban.
5—La totalité.— Tellement.
6—Or.— Usure du sol.
7—Beaucoup.— Sécrétion de l'urine.
8—Einsteinium.— Cacheter.
9—Correction appliquée sur les fesses.— Ride.
10—Rayon.— Allure du cheval.
11—Qui ressasse.
12—Fille de mauvaise vie.— Rendre terne.

Verticalement

1—Qui scrute.
2—Unité d'aire pour les surfaces agraires.— Mammifère au corps lourd et massif.— Gros perroquet.
3—Fils du frère.— Altier.
4—Qualité de ce qui est svelte.— Scandium.
5—Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité.— Caesium.— Sélénium.
6—Tenta avec audace.— Port de l'U.R.S.S.
7—Objet servant aux usages de la vie courante.— Saint.
8—Il tua son frère.— Myriapode.— Sélénium.
9—Qui correspond à un même volume.— Trois fois.
10—Venu au monde.— Arbuste.
11—Polonium.— Notre-Seigneur.— Perroquet.
12—Fait illicite qui, fait sans intention de nuire, cause néanmoins à autrui un dommage et donne ouverture à une action civile en dommages-intérêts.

Solution d'hier



LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

■ Propriétés à vendre 101

A LIQUIDER, maison modèle, épargnez $3 000. Région Terrebonne, 471-7540, 492-0909.

la fierté a une ville

montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

Règlement 6687

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à son assemblée de 6 mai 1985, a adopté le règlement suivant:

Règlement sur les districts électoraux.

La Commission de toponymie, a entériné à ses séances tenues les 5 et 6 décembre 1985 et les 12 et 13 février 1986 les noms des districts électoraux énoncés dans le règlement (no 6687).

Avis 36a de la Charte

Avis en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

3e Avis

À sa séance du 16 avril 1986, le Comité exécutif a approuvé la description de la ruelle suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

«ruelle formée du lot 21-1627 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe».

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Je soussigné, greffier, donne avis que la Ville de Montréal a donné ou aliéné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, les biens suivants au cours du mois d'avril 1986:

A) Biens immobiliers — Ventes

1— À la Société de développement de Montréal — Partie des lots 768 à 771, partie des lots 804 à 810 et partie du lot 4688 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, situées sur le côté sud de la rue Saint-Jacques et sur le côté nord de l'avenue Lionel Groulx, entre l'avenue Atwater et la rue Vinet, pour 1,00$, plus un montant de 6 082,00$ représentant les frais de transaction immobilière;

2— À la Société de développement de Montréal — une partie des lots 86-42, 86-43, 86-44 et 86-36 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), située du côté ouest du boulevard Georges Vanier, entre les rues Blake et Coursol, pour 1,00$, plus 600,00$, représentant les frais de transaction immobilière;

3— À la Société de développement de Montréal — une partie des lots 86-1 à -5 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), située sur le côté ouest du boulevard Georges Vanier, entre les rues Quesnel et Blake, pour 1,00$, plus 2 288,00$ représentant les frais de transaction immobilière;

4— À la société municipale d'habitation de Montréal — les lots 43-47, 43-46-2, 43-52-2 et 44-195, et une partie des lots 43-46, 43-48, 43-52, 44-1A, 44-49 à 44-53 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent), avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 3700 à 3712, rue Jeanne Mance, pour 51 980,00, comprenant un montnt de 6 780,00$ à titre de frais de transaction immobilière;

5— À gestion F.F.C.C. Inc. — une partie des lots 364-983, 365-347 et 365-348 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 9370, boulevard Pie IX, située sur le côté ouest du boulevard Pie IX, au sud de la 54e Rue, pour 24 416,00$;

6— À Bijouterie Continental Jewellery Inc. — lots 148-3379 et 148-3380 et une partie du lot 148-3378 du cadastre du Village de Hochelaga, situés à l'angle nord-est des rues Frontenac et Hogan, pour 460 000,00$;

7— À messieurs Réal Paul, Claude Tremblay et Paul Dumas — lot 974-18 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques), situé du côté est de la rue Amherst et au nord du boulevard de Maisonneuve, pour 11 500,00$;

8— À l'Office municipal d'habitation de Montréal — une partie du lot 1155-95 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques), située au sud-est de la rue Sherbrooke, entre les rue Amherst et Wolfe, pour 1,00$;

9— À Les restaurants McDonald du Canada Limitée — emplacement situé au nord-ouest du boulevard Maurice Duplessis et au sud-ouest de la 15e Avenue, pour 387 500,00$;

10— À la Société municipale d'habitation de Montréal — une partie des lots 1699 et 1702-1 et des lots 1700, 1701, 1700A-1 et 1700A-2 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, située du côté nord du chemin de la Côte-Saint-Paul, à l'ouest de la rue Saint-Rémi, pour le prix de 68 022,50$ comprenant un montant de 8 872,50$ pour frais de transaction immobilière;

11— À la Société municipale d'habitation de Montréal — une partie du lot 61 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, située du côté ouest du boulevard Décarie, au nord-ouest de l'avenue Notre-Dame-de-Grâces, pour 48 875,00$, comprenant un montant de 6 375,00$ pour frais de transaction immobilière;

12— À la Société de développement de Montréal — une partie d'un lot sans désignation cadastrale et une partie des lots 691, 694 et 695 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, situées du côté ouest de la rue Vinet, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Lionel Groulx, avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 550 et 560, rue Vinet, pour 1,00$ plus 50 000,00 représentant les frais de transaction immobilière;

13— À Les Compagnies Molson Limitée — parties des lots 68, 68-1, 184 et 180A du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie) et parties des lots sans désignation cadastrale situées de part et d'autre du boulevard Ville-Marie, entre la rue Beaudry et l'avenue de Lorimier, pour le prix de 54 000,00$;

14— À Les Habitations Pointe-aux-Trembles Inc. — lot 206-1435 et une partie des lots 206-1403 et 206-1431 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles, situés à l'ouest de la 47e Avenue, entre les rues Forsyth et Sherbrooke, pour 1,00$;

15— À monsieur Denis Garceau — une partie du lot 206-1403 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles située à l'ouest de la 47e Avenue, entre les rues Forsyth et Sherbrooke, pour 1,00$;

16— À monsieur Adéodat Bélanger — une partie des lots 103-5 et 104-7 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, située au nord-est de l'avenue Cadieux et au nord-ouest du boulevard Gouin, pour 3 192,28$;

17— À madame Nicole Caron — une partie du lot 100-7 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet située au nord-est de l'avenue Cadieux et au nord-ouest du boulevard Gouin, pour 1 080,19$;

18— À monsieur Pasquale Sciortino — une partie des lots 101 et 102 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, pour 4 884,93$;

19— À Me Chahe Philippe Arslanian et al — une partie du lot 100-8 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, située au nord-est de l'avenue Cadieux et au nord-ouest du boulevard Gouin, pour 2 663,83$;

20— À Coimac Inc. — une partie des lots 100-247, -248 et -249 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, située à l'angle nord-ouest du boulevard Maurice Duplessis et de la 50e Avenue, pour 1 500,00$.

B) Bien immobilier — Cession par bail emphytéotique

1— À Centre des métiers du verre du Québec Inc. — une partie du lot 327 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne) avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 1200, rue Mill, pour une période de vingt ans, moyennant une rente annuelle variant de 12,00$ à 10 800$.

C) Biens immobiliers — Échanges

1— Certains lots et parties de lots du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies situés entre les 10e et 14e Avenues et appartenant à la Ville contre deux parties du lot 121-1930, deux parties du lot 125-44 et une partie du lot 127-69 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, appartenant à Me Normand Malus, sans soulte de part et d'autre;

2— Unepartie du lot 107 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, située à l'angle sud-ouest des boulevards Maurice-Duplessis et Rodolphe Forget, appartenant à la Ville contre un emplacement situé au 7011, boulevard Saint-Laurent, angle nord-est de la rue Mozart et formé d'une partie des lots 10-1200 à 10-1203 du cadastre du Village de la Côte Saint-Louis et un emplacement situé au 8095, rue Papineau, angle sud-est de la rue Jarry, formé des lots 481-1005 à -1010 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, appartenant à Produits Shell Canada Ltée, sans soulte de part et d'autre.

Hôtel de Ville
Montréal, le 8 mai 1986.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

■ Propriétés à vendre 101

AUBAINE, maison 1973, 28 X 48, pierre et brique, 20 min. de Mtl. 6 min. des Autoroutes 640, 15 et 13. Libre 1er. juillet. Valeur de reconstruction: $75,000., pour $58,000. ferme. 1er. venu, 1er. servi. 437-1694.

AUBAINE, maison 1973, 28 X 48, pierre et brique, 20 mins. de Montréal, 6 mins. des autoroutes 640, 15 et 13, libre 1er juillet, valeur de reconstruction $75 000 pour $58 000 ferme. 1er venu 1er servi. 437-1694.

BORD DE L'EAU, Brossard, propriété ancienne, rénovée sur 24 000 pi.car., 6 chambres à coucher, 3½ salles de bain, grande salle familiale avec toit cathédrale en verre, garage, piscine creusée, pavé uni Classico, terrain paysagé, arbres matures, décoration sobre à l'ancienne, prix pour la valeur du terrain. 465-3694.

FABREVILLE, luxueux split-level, 7½, garage, piscine, arrangement paysagiste, 1 m. autoroute 13. $85 000, 627-1304.

GREENFIELD PARC, semi-détaché

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Chalets à vendre 129

DEPART, OBLIGE DE VENDRE Chalet style suisse, bord lac, parfait état. Région Ste-Marguerite, 276-9620.

LAURENTIDES, ST-FAUSTIN, très beau chalet, 32 X 32, 1½ étage, style suisse, 2 chambres, grand salon, cuisine, salle de bain, terrasse, chauffage électrique, meublé, terrain boisé. Evaluation: $32,000. Offre raisonnable acceptée. 514-371-5910, AM.

NOMININGUE: chalet hivernisé, 5 appartements, au bord du lac, libre, près du village, meublé ou non, 1-819-275-2161.

PETITE MAISON et écurie, pièce sur pièce, 2205 Principale, St-Joseph du Lac. $20 000. 669-7756.

VENISE EN QUEBEC, maison (chalet) hivernisé, piscine, terrain 100 X 240 paysagé, pas d'agent, $36 000. 655-5241, semaine 9h. à 5h.

■ Maisons de campagne à vendre 141

RIVIÈRE MADELEINE (Gaspé). Avec 50 acres de terre. De 8h. à 11h. ou après 18h. 761-6886.

■ Terres, fermes à vendre 145

ANGLIERS cté Témiscamingue, terre à bois, 100 acres, $5 000, négociable. 514-224-2207.

RIVE SUD 1½h. Montréal, 61 arpents boisés et possibilité de cultures maraîchères ou pommiers, etc., ruisseau, grange. Paulet Crtr 649-3763.

■ Terrains à vendre 149

BORD DE L'EAU, prestigieux, 44 002 pi.car., 10 mins. de Montréal par autoroute des Laurentides. $3.50 le pi.car., 478-2510.

CANTONS DE L'EST, terrains au bord du lac. 5,000 pi. ca. $650. seulement. 620-2765.

CANTONS DE L'EST (Eastman) terrains de construction boisés, 15,000 pi. ca. et plus, à partir de $2 900, $200. comptant, $100 par mois, accès à 6 lacs.
Chalets de $20 000 à $50 000. Une roulotte 31 pi. (Coachman)
620-2765

LAURENTIDES, St-Alexis des Monts, terrain de 23 âcres, avec 1,700 pi. de façade sur rivière, belle plage. Déjà cadastré, pour être subdivisé en plusieurs terrains. $59,900. Après 18h. ou fins de semaine. 1-819-684-9070.

STE-ADÈLE, centre-ville, tous services, zonés uni-familiaux, multi-familiaux.- 481-9020, 336-1326.

TERRAIN à vendre pour maison mobile, St-Amable, 15 000 pi. ca. Jour 389-1327, demandez Serge.

TERRAIN à La Plaine, 90 X 140'. Appeler après 16h. 663-1014, Daniel.

VIMONT, terrains prêts à construire, idéal pour contracteur ou particulier.- 383-6880.

■ App. et log. à louer 160

5½ HAUT DUPLEX, Rosemont, chauffage électrique, installation laveuse-/sécheuse. $425/mois. 254-6544.

5½, 4½, 3½, Wilderton et Bedford, chauffés. André 731-0043.

5675,GATINEAU, app. 12-A, 6½, 750$ chauffé, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle. Mme Bérubé, 735-0726.

A LONGUEUIL, 4½ luxueux, béton, équipé, cuisinière, réfrigérateur, buanderie. $350.-651-6670.

A SOUS-LOUER, grand 3½, métro Beaubien, très ensoleillé, très propre, équipé. 1er. septembre. $340. Soir: 495-9098.

ABSOLUMENT IMPECCABLE, 3½, 4½, rénovés, dans un joli immeuble, d'une propreté parfaite à tous points de vue. Voir consierge sur place, 2985, Goyer, près Darlington et U. de M. et tous services.

AHUNTSIC, 2½, 3½, 4½, Henri-Bourassa.- 387-9803, 684-6195.

AHUNTSIC, 10595-97 Olympia, 3½, 4½, maintenant ou 1er juillet, 388-3588, 388-4594.

AHUNTSIC, 680 Mont Cassan, 4½, 3½, eau chaude, balcon, taxe d'eau, propre. 332-9528.

AHUNTSIC, 3½ - 4½, à partir de $495., 4 à 6 unités par bâtisse, près Centre Claude Robillard, métro Crémazie. Disponible avec certains modèles, toit terrasse, patio, laveuse, sécheuse, poêle, frigo. Venez visiter notre maison modèle au 381-1010 après 13 hres.

AHUNTSIC, grand, très beau 4½, chauffé, patio, triplex complètement détaché. Juillet. $515. 331-5550, Raymond.

AMHERST, 3½ équipé (et plus), moderne, genre studio, avec foyer, terrasse privée, propre et agréable, $500. 634-6588.

APPARTEMENTS DE PREMIERE QUALITE
3½, 4½, entièrement rénovés, ensoleillés, grande cuisine, près tous services et autobus, dans joli immeuble impeccablement entretenu. Voir concierge, 2985 Goyer, entre Hudson et Darlington.

BEAU 5½, non-chauffé, premier juillet, 90 1e Avenue, 739-0464.

BEAUBIEN, près métro, très beaux appartements 10 pièces, avec véranda, libres début août. 274-5121, 274-8462.

BELLECHASSE, grands 1½, 2½, 4½, très propres, tranquilles. 4435, Bellechasse. 376-1638.

C.D.N., 3½ fermé, cuisinière, réfrigérateur, eau chaude fournis. 341-4987.

C.D.N., 3½, 4½, chauffés, près métro, Centre d'Achats. $330., $395.- 271-4752.

C.D.N., 3½, cuisinière, réfrigérateur, chauffé, eau chaude, taxe d'eau incluse. Repeint, René. 341-7784.

C.D.N., beaux 2½, 3½, 4½ chauffés, très propres, tranquilles, buanderie, près U. de M., 2740 Goyer entre Wilderton et Darlington. 739-4833.

CENTRE-VILLE, 2½, 3½, 4½, neufs, luxueux, chauffés, équipés, près métro. 937-3520, 937-3529.

CENTRE-VILLE, grand logement, style loft, sur 2 étages, très éclairé, climatisé, garage intérieur, 2 s. de bains, 1265 pi.car. (départ année sabbatique) libre 1er juillet. $800. 844-3129.

CENTRE-VILLE, 5½ chauffé, 2e, pas d'animaux, $525. entre 16h et 21h. 845-8045.

CHAPLEAU, 2ème, 3½, réfrigérateur, $275.. DARLING, 2ème, 4½, $300.. CUVILLIER, 3ème, 3½ 4½, poêle et refrigérateur, $275., 526-3417.

CHOMEDEY O., 4½ chauffé, équipé, location excellente: 681-0898, 681-3889, 688-4509.

COTE-DES-NEIGES, 5305 Mc Kenna, coin Sendall, 2ème étage, 7 pièces, chauffé, $750/mois. Libre 1er Juillet. 989-1273.

COURT TERME, meublé, superbes apps. et maisons, toutinclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 288-4194.

DÉCARIE 3495, près Sherbrooke, 5½ entièrement rénové, foyer, stationnement, 2 mois gratuit, édifice de luxe. 489-1432, 524-8450.

■ Offres d'emploi 407

■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR
TÉLÉPHONISTES DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou temps partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h.
Vendredi, de 9h. à 14h30.

Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction.
Bilingue.

Salaire plus commission

***Communiquez avec* M. Allaire au:**
844-7531
Entre 9h. et 21h.

J.N.O.

■ App. et log. à louer 160

DE MAISONNEUVE OUEST
Maison victorienne, nouvellement décorée, plafonds élevés. 7½, 8½, $925. et plus, après 6.00 p.m. 933-1706. Le propriétaire parle anglais.

DISPONIBLE MAINTENANT, joli 3½, jardin, terrasse, sevteur rue Duluth. $510. 845-3559.

GRAND 4½ pas chauffé, non-équipé, entrée laveuse/sécheuse, 634-7814, le soir.

GRAND 6½ fermé, bas duplex, métro Crémazie, frais peint, jour, 663-9174; soir, 388-4714.

HABITAT 67. Vue magnifique, 2 étages, 4 chambres, 2½ salles de bain, électro-ménagers inclus, 2 station-nements, climatisé, chauffé, 2 200-$/mois. 669-0379.

IBERVILLE/MASSON, très grand 3½, avec salle à diner, entrée laveuse/sécheuse, logements neufs. $425. et plus.- 481-2968.

ILE-DES-SOEURS, sous-location, grand 4½, $610., calme, équipé, chauffé, 1er juillet, soir:381-6491.

JOLI 3½, avec foyer, face à un boisé, près Ville'Anjou. 351-5523, ou 352-8659.

L'ACADIE près de Gouin, 7 pièces, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, garage, $700. 336-4305.

LARIVIÈRE et Fullum, 1½ impeccable, meublé à neuf, tout payé, $285. et plus, 523-0485.

LAVAL, St-Vincent de Paul, 7½ bas duplex, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, tapis, 2 salles de bain, grande cour, stationnement 2 places, libre 1er sept., $725 par mois. 661-2347

LONGUEUIL, 5½, triplex 1986, rue Préfontaine, cour, stationnement, balcons, entrée individuelle, rez-de-chaussée $515., haut $490.,- soir, week-end:651-6547; jour:463-3485.

MÉTRO BEAUGRAND
8055 Lafontaine, 3½, 4½, face église. Bâtis en 1977, pas chauffé, soir: 352-8287.

MAC KAY et SHERBROOKE
1½, 3½, 4½ à louer, tout services inclus, près du métro. 933-8264.

MAGNIFIQUE 9½, d'époque, boiseries, éclairé, gaz, arbres. Libre. A voir. 4621, Christophe-Colomb.

MAGNIFIQUE 9½, d'époque, éclairé, arbres, boiseries, gaz. Libre. A voir. 4621 Christophe-Colomb.

METRO BEAUBIEN, superbe 9 pièces chauffées, disponible pour juillet, $850. 274-1251.

METRO BEAUBIEN (près de), 2½, sous-sol meublé, peinture 1 an. Libre 1er juillet, calme, $235 chauffé, 667-6006.

METRO SHERBROOKE, luxueux 5½, dans immeuble neuf. $700., non-chauffé.- 288-0014.

METRO SHERBROOKE, Place du Cercle, sous-location, 1½, chauffé, éclairé, cuisinière/réfrigérateur. $300. Libre 29 juin. Soir: 288-4503, jour: 873-0383.

MONTREAL-NORD, 5½ béton, épreuve du feu, insonorisé, entrée laveuse/sécheuse, ménage fait. $425., non-chauffé.-324-8636.

OUTREMONT, Woodbury près Willowdale, grand 5½. $790, chauffé, boiseries, balcon, ascenseur, concierge, juillet 86. 843-3731.

OUTREMONT, de l'Epée, 6½ $600., 7½ $675.- 387-7732, 738-7483.

OUTREMONT, vue sur la montagne, 4½ ensoleillé, balcon, piscine, lave-vaisselle, $655. 272-0450.

OUTREMONT, grand 7½, Parc Kennedy, 2 balcons. $650., non-chauffé. 276-0433.

OUTREMONT, spacieux 6½, sous-sol non-aménagé, bas duplex, non-chauffé, peinture faite, stationnement permis. 739-0886.

OUTREMONT, Chemin CÔte Ste-Catherine, entre Wiseman et Outremont, 7, chauffé, eau chaude, électricité, poêle, frigo. $825. Libre juillet-août. Proximité Université. Entre 18h. et 20h. 274-0377.

OUTREMONT: rue Bernard, Appartement 5½. Inf:861-4652.

PARC LAFONTAINE-SHERBROOKE, 1½,3½,4½, chauffage électricité, poêle, réfrigérateur compris, piscine intérieure chauffée, sauna, terrasse sun deck, déparneur, près métro, autobus. A partir de $340. Tél. 523-1521.

PLACE MEILLEUR, 1½, 3½, chauffés poêle, frigo. 387-0027, 336-9184.

PLATEAU MONT-ROYAL, rue Boyer, 3½ (pièces doubles), rénové, non-chauffé, $350, 279-9710.

PRES PARC LAFONTAINE, Marianne, beau 6½, rez-de-chuaussée, $570., non-chauffé. 524-3852, 598-5962.

PRES PLACE DUPUIS, luxueux 4½, neuf, dans quadruplex, insonorisé, foyer, balcon. $550. 332-6181.

R.D.P., 4½, haut de duplex, électricité, entrée laveuse/sécheuse, stationnement, grand patio privé, remise, tranquille, $420/mois, 7532 boul. Gouin Est. 648-7710 après 18h.

SECTEUR PARC LAFONTAINE
5 pièces, rénovées, $550/mois, non chauffé, 523-6897, 523-1610.

SHERBROOKE près FULLUM
4½ (pièces doubles), rénové, non-chauffé, entrée lav. séch. $445. 279-9710.

SHERBROOKE DU FORT, beau et énorme 3½, moderne, foyer, équipé, lave-vaisselle, climatisé, disponible 1er juillet, 937-3841.

SHERBROOKE EST, métro Préfontaine, 4½, chauffé, $450, après 18h. 527-7872.

SNOWDON, Village de la Reine-Marie, 2 pas, métro, école, université, magasins. Magnifique haut duplex, 6½, style tudor, foyer, fenêtres plombées, boiseries naturelles, chauffé, garage. Libre 1er. août. $750. 484-0353, 481-7711.

ST-LÉONARD, 4½ moderne, non chauffé. Références requises. 326-2884.

SI-LAMBERT, Victoria près Riverside, 3½ chauffé, eau chaude, équipé, balcon. $360. 465-1889, 284-2682.

ST-URBAIN 4215, 5½, chauffage élec., poêle, réfrigérateur fournis, planchers bois, stationnement disponible, taxe d'eau payée, $460. 279-9740.

■ App. et log. à louer 160

SHERBROOKE, Jeanne-Mance, 1½, 2½, 3½, 4½, chauffage électricité, cuisinière, réfrigérateur compris, piscine intérieure chauffée, sauna, terrasse sun deck, Provi-Soir, métro, autobus. A partir de 330$. Tél.: 288-1253.

STE-CATHERINE, près Pie IX, modernes, 3½, 4½, 3e étage. $370. $385., entrée laveuse, sécheuse. 270-2691.

STE-ROSE, haut duplex, 4½, entrée laveuse, sécheuse, chauffage électrique, près commodités. Libre immédiatement.- 625-3207.

TETREAULTVILLE, 2½, 3½, 4½, 5½. Directement du constructeur.
351-5666

V.M.R. 6½, haut duplex vide, location ou sous-location, $600. 737-3761,le soir.

VAN HORNE adjacent Outremont, 4½, cuisinière/réfrigérateur. Impeccable. 440$. Libre 1er juillet. 389-2125.

WESTMOUNT, près Ave Green, très beaux 5½ à partir de $700. Après 10h. AM. 935-5745.

WESTMOUNT, sous-location 3½, vue superbe, piscine, sauna, portier, $600-/mois, libre 1er août. 487-3221.

WESTMOUNT, bas duplex, 6½ plus App. séparé en bas, spacieux, ensoleillé, chauffé. $975. 482-8314.

■ App. et log. demandés 163

FEMME SEULE et tranquille cherche logement 3½, assez grand, loyer raisonnable, sur Plateau Mt-Royal, Papineau à De Laroche et de Marianne à Blvd. St-Joseph, 598-5381.

■ App. et log. à partager 164

IMPECCABLE 5½, à partager, avec fille, femme sérieuse. Chambre et salon privés. Terrasse, soleil, tranquille, métro. Soir: 489-8176.

METRO SHERBROOKE, belle maison victorienne, 10 pièces, 2 s.b., toutes commodités, terrasse, $325./mois, personne sérieuse, 849-8297.

VILLE ST-LAURENT, près métro, beau jardin, on demande homme ou femme 30 ans et plus, non-fumeurs, références exigées. Après 18:30: 747-5640.

■ Chambres et pensions à louer 169

CHAMBRES ET PENSION, femmes seulement, inf.: 1h. pm à 9h. pm., 648-9312.

■ Maisons repos/retraite 173

RESIDENCE DU CONFORT, 331 Gouin est, 3½, disponible 1er juin. 324-1814.

■ Hébergements 175

ACCUEIL Bernadette et Maria Enr. Clientèle sélectionnée, 3e âge, gastronomie excellente du chef, tran-quillité max. 670-9923.

AUBERGE sur petite rivière St-François, comté de Charlevoix, près du massif, vue panoramique sur le fleuve, bonne table, (418)632-5821 ou (418)632-5865.

■ Bureaux à louer 251

CENTRE-VILLE
Édifice Girardin
(Bureaux disponibles)
De 696 à 20 000 p.c.
Près métro Berri-Demontigny
Climatisation, ventilation, chauffage, service d'entretien, etc.
849-3856
849-3581

12-6-86

CENTRE-VILLE
800 Dorchester ouest
200 à 2,000 pi.car., chauffé, climatisé, tapis, salle de conférence, avec ou sans services de réceptionniste et de secrétariat, base annuelle et prix raisonnable.
Contactez: Gisèle Léveillé
878-2566

14-06-86

■ Bureaux à louer 251

A LOUER, 3404 Notre-Dame Ouest, 2e étage, 1 400 pi.car., chauffé, douche, idéal pour bureau ou autre chose. $850. 766-0006.

ATTENTION DENTISTE! 2 bureaux à louer avec tous services inclus. Situés dans clinique médicale bien établie, près métro Mont-Royal. Clientèle nombreuse. Pour inf: 521-5126.

AVENUE VERDUN, espace de bureau, 2 500pi. car., 2e étage, prix raisonnable, occupation immédiate, 487-1113, 681-6750.

BEAUX BUREAUX, climatisés, 200 X 1 200pi. car., rue Laurier, près Hutchison. 271-1399.

BIEN SITUE, édifice moderne ascenseur, propre, éclairé pour professionnel etc. Air climatisé, Plaza St-Hubert-/Jean Talon, métro, 200 à 7 000 pi.car., raisonnable, 273-2333.

BOUL. ST-JOSEPH O. 1982, rez-de-chaussée, 1 375 pi. car., 7 pièces, chauffé, éclairé, occupation immédiate. Idéal pour clinique, institut, professionnel, 288-7229.

CENTRE-VILLE, convenant pour bureaux, près métro Guy, air climatisé, moderne, petite cuisine, salle de bain, entrée privée. 1,000 pi.car. Raisonnable. 487-1581.

GRAND BUREAU(X) au sein d'une étude légale, situé dans immeuble rénové, rue St-Jacques, près du Palais de Justice. Services complets offerts. Possibilités de location d'un deuxième bureau à côté du premier. Pour information: contacter Marie Martin, au 288-5204.

■ Bureaux à louer 251

BUREAUX, 4 pièces, 1214 Van Horne, Outremont. $500. éclairé, chauffé. 844-6655, 277-0968.

PARC LAFONTAINE: Beaux bureaux (6), anciens bureaux d'avocats, biens décorés. 2 300 pi.car., 514-842-0274.

RUE BERNARD, boutiques et bureaux à louer. 861-4652.

RUE LAURIER, entre Hutchison et Querbes, climatisé, 200 à 1,200 pi.car. possibilité partage de services. 271-1399.

SHERBROOKE OUEST, bureaux de direction à louer,sur une base mensuelle ou à long terme, meublés ou non, 1 4000 pi. car., prime d'encouragement, Disponible le 1er juin. 735-2416.

VIEUX-MONTREAL, St-Jacques, 1,400 à 2,800 pi.car., climatisé. 682-2002.

■ Espaces commerciaux à louer 259

AHUNTSIC, magasin et 2 bureaux, 1 100 pi.car. chacun. 2494 Henri-Bourassa est. ENHA CRTC. 384-3400.

AIR CONDITIONNEE, stationnement inclu, 986 pi.car., 2ème étage. Centre commercial boulevard Pie-1X et Jean-Talon. M. Lauzon,721-8393.

CH. C.D.N. MAGASIN/BUREAU, 5186, 500 à 2 600pi.car., $500 et plus. Libre, chauffé. 733-1444.

ESPACES A LOUER, 20 pi.car., sur 2 étages. Libre immédiatement,9798-9800 St-Laurent. Bureau: 9875 Clark, 384-4188 ou soir: 733-3543.

GRAND ESPACE DE TRAVAIL, Bl. St-Laurent, 2 100 pi.car., idéal pour graphiste, artiste ou bureau, 843-4725.

LASALLE, Jean-Brillon, très beaux appartements, spacieux, 1½, 2½, 3½, 4½, 5½. Piscine et ascenseur.-364-3368.

LE FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE ST-CALIXTE, kiosques de tous genres à louer pour la durée du festival, du 13 juillet au 3 août. Pour inf: (514)-323-3876.

MONTEE DE LIESSE, 1 600pi.car., convenable, salle de montre, distributeur, atelier, etc. avec fenêtre 40pi. exposée à la rue. Pouvoir 500v, stationnement privé. 695-6907.

VIEUX-Montréal, 410, St-Pierre, complètement rénové, climatisé, $10/pi. car. net, net -352-7318.

■ Espaces commerciaux à vendre 263

COMMERCIAL , 4926 avenue Verdun, 1er étage loué, 2e étage libre. 28 X 39 env. pour l'acheteur ou possibilité de louer $2 500/mois. 487-1113, 681-6750.

ILE PERROT, 384, Grand Boulevard, 10 000 pi. car., sous-diviserai. Bureaux, salle de montre. Idéal concessionnaire. Autos ou utilités multiples. Jour: 453-8805 ou aporès 19h. 684-6646.

■ Propriétés commerciales 269

IDEAL POUR EBENISTERIE, bâtisse à vendre 35 X 80 pi., plus hangars 24 pi. car. et 40 X 10, entrée élect. 220 v., 400 amp. et 600 v., 200 amp., avec dépoussiéreur ext. et tuyauterie, plus système air comprimée, plus compresseur 5 c.v. installé, région Joliette, 1-759-6191.

■ Locaux à louer 275

AHUNTSIC 1470 Fleury est, 900 pi.car. espace de stationnement disponible. 383-6665.

LOCAL 4 400 pi.car., chauffé, 1912 Everett. 648-2547.

LOCAL DE PREMIER CHOIX, face au métro Rosemont et autobus. Edifice de 3 étages, béton solide, 1er étage 4 000 pi., plafond 15 pi., 2 étages supérieurs pouvant être utilisés au bénéfice du magasin, parfait pour centre médical et pharmacie. Très bonnes conditions de location avec option d'achat. Appeller M. Albert: 271-5648.

SALLE PRIVEE de réunion, 2e étage, 26 X 15'+ cuisine attenante, St-Laurent près St-Viateur. Disponible, jour, soir. 284-1911, entre 9h. et 11h. AM.

■ Commerces à vendre 283

A BON PRIX POUR INVESTISSEUR sérieux seulement. Hull, Qué. Magnifique édifice commercial, bureaux. 9 locataires, AAA. Revenu $185,000. $400,000 comptant. Prix $1,400,000. Ottawa, centre ouest, 126 logements, revenu $612,000., comptant $800,000. Prix $4,250,000. Montréal, centre-ouest, 150 unités, béton, revenu $712,000. Prix comptant $1,000,000. Prix finan $4,500,000. Montréal, Côte St-Luc, 85 unités, revenu $450,000. comptant $750,000. Prix final $3,250,000.- 270-3333, soir: 445-8550.

A BON PRIX pour investisseur sérieux seulement. Hull, Qué., magnifique édifice commercial bureaux, 9 locataires AAA. Revenu $185 000, $400 000 comptant, prix $1 400 000. Ottawa, centre ouest, 126 logements, revenu $612 000, comptant $800 000, prix $4 250 000. Montréal centre ouest, 150 unités béton, revenu $712 000, prix comptant $1 000 000, prix final $4 500 000. Montréal, CÔte-St-Luc, 85 unités, revenu $450 000, comptant $750 000, prix final $3 250 000. 270-3333, soir:445-8550.

ACHETEZ, VENDEZ directement du propriétaire, grand choix de commerces dans tout secteur, nettoyeur, dépanneur, restaurant, garage, boucherie, etc. Possibilité financement. Immobiteck 354-9945

ATELIER D'ENCADREMENT, plus galerie d'Art à vendre. $15,000. (1-514)378-4338.

BAR SALON, capacité 210, très bons revenus, bâtisse rénovée à neuf, 60 milles de Mtl. S'adresser au propriétaire. 1-264-5001.

BOUCHERIE DEPANNEUR, équipée, propre, bon site, 322-8000 ou 327-5070. Normand ou Elaine.

BOUCHERIE, charcuterie,à vendre ou à louer. Une aubaine, rue Laurier est. 374-3434.

BOUTIQUE à vendre, sacs à main, valises, Etc...Mail intérieur. Loyer raisonnable. 326-8281.

BOUTIQUE DE FLEURISTE Libre Service Van Horne and Roberge En Vrac. 244 Laurier O. M.Van Horne. 284-0665. 10h à 16h.

CENTRE ARCADE et billard, 4 000 p.c., prix négociable; retraite; établi depuis 25 ans. 483-6779

COMMERCE D'ARROSAGE de pelouse, avec 2 camions, et clients. 486-3733.

COMMERCE DE VÊTEMENTS, Avenue du Parc coin St-Viateur, après 6h. 272-9563.

COMMERCE D'ARROSAGE de pelouse avec 2 camions et clients. 486-3733.

CORDONNERIE, rénovée dernièrement, très propre, très bonne client-le. $30,000., discutable. Tel: 389-0673 ou 389-4595.

FOYER D'ACCUEIL privé, situé dans les Laurentides, capacité 24 personnes, ayant en place 19 pensionnaires. Vente pour cause de maladie. Ayant les normes de l'Office de la Construction. Tel1-228-4589 ou 1-228-4482.

■ Commerces à vendre 283

FRUITERIE, fruits et légumes, fromage, charcuterie, boulangerie, épicerie fine, importations, bière, vin, Est de Mtl. Chiffre d'affaires$900,000. par année. Profit brut: 32%. Inf: 271-3519.

GARAGE DEBOSSELAGE, peintre, mécanique, avec équipement plus remorqueuse et voiture de courtoisie. Cause maladie. 648-7799.

GARAGE et équipement de débosselage. 843-3509.

PATES FRAICHES, fabrication et vente, engros et détail. Aubaine, à voir rapidement. Yolande Castonguay, 655-3525. Imka inc. 374-7474.

PHARMACIE, dans centre commercial du quartier. En affaires depuis 8 ans. Volume $750 000 dont 40% en médicaments. Située dans région Vaudreuil-Rigaud. Gilles Laplante. Delta Crtr. 270-3333, soir:445-8550.

■ Commerces à louer 287

MAGASINS, 8872 Hochelaga, différentes grandeurs, bien situés, prix compétitifs

MARCHÉ AUX PUCES St-Léonard, ouvert samedis, dimanches. Kiosques à louer, 6660 Jarry, 325-8510

■ Magasins à louer 299

MAGASIN 1,000 à 3,000 pi. ca., libre immédiatement. 3175 Bélanger est. Ouvert pour visite. 725-5465.

■ Machineries lourdes 332

VENTE D'INVENTAIRE de pièces et machineries usagés de tracteur et grader 1950 à 1963. Inf: jour, 8h. à 16h.. (514) 461-3098.

■ Machineries diverses 336

AAA-PRESS-DRILL 5/2, $239, corroyeur 6 X 44 po., fonte $350, tour de bois 40 po. $199, planeur 15 X 8 $1099, 16 X 8 $1199, AP Inc. 374-7053.

PLANEUR 16 po. $1250. Sableuses 6 x 9 x 48 po. $279., «press drill» 5/8, moteur 3/4 $239., AP inc. 374-7053.

■ Ameublements 351

BIBLIOTHEQUE pin massif, bas, porte et tiroirs, 3 modules et deux tables. 256-0460 ou 486-0287.

BIBLIOTHEQUE modulaire beige, achetée en Allemagne, modèle exclusif. 430-9474.

MOBILIER c.à c., érable rouge massif, 2 lits simples, table de chevet, état impeccable, $750. Cause déménagement. Après 18h., 739-5698.

MOBILIER DE SALON, contemporain, ensemble de cuisine en pin, 5 chaises, 2 panneaux, 376-6741.

MOBILIER salle à diner, 60 ans, bonne condition. $1,500. 481-2763, de 9h. à 5h.

SOFA BILTRITE 3 places, un fauteuil couleur taupe, comme neuf, 598-5630.

VENANT de France, tres beaux meubles, merisier, noyer, acajou. Vaisselier, table chasse, chaises, armoire. 733-2884

■ Appareils électro-ménagers 355

AU FOYER DU CHAUMEUR, souvent imité, jamais égalé dans la vente et l'achat d'appareils électriques ménagers. Ramassons. 522 Villeray, 277-5503.

LAVE-VAISSELLE INGLIS non-encastré. Idéal pour chalet. $150. 645-9179.

■ Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

ACHAT vente audio video TV usagés (à domicile) Frontenac Electronique, 2078 Frontenac. 526-5132.

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

BUREAUXfauteuils, tables, classeurs, armoire à pans, divan-lit, autres meubles. 331-3237.

IBM Electronique, dactylos Sélectric I et II, aucune offre raisonnable refusée, parfaite condition. 628-4188.

MOBILIER DE BUREAU neuf et usagé, meilleur prix en ville. Ameublement Raymond Jasmin Limitée, 337-1314.

■ Équip. de commerce 365

ACHAT-VENTE-RENOVATION Equipement de restaurent Emond: 253-8033.

■ Photos, cinés et accessoires 367

LANTILLE VIVITAO 2885, Windes ME2, pour Tentay. 634-5812.

MINI-LAB KIS TN pour développement de photos, 1 heure. Prix $10,000. Raison de vente: client non-satisfait. 1-819-333-2801.

■ Ordinateurs 371

CHALLENGE 1000, imprimente CP-M, traitement de texte, gestion. $1,350. 656-4426.

MICRO ORDINATEURS
100% IBM, compatible, super garantie, $1 497. Vente location, service, 747-2621.

■ Instruments de musique 375

A AHUNTSIC, piano droit, Stevenson, 58 po., très bon état. $750. 284-6717 jour, 336-7498 jusqu'à 21h.

COLLECTIONNEUR lèguerais son violon alto et violoncelle à prix sacrifice, aussi bon archet. 744-0956.

ORGUE 2 claviers, pédales, rythme, comme neuve. $1,000. 676-8507, après 6h.

ORGUE FARFISA, 2 claviers, accompagnateur automatique. $1,700. jour: 622-6279, soir: 628-1867.

PIANO LINDSAY 52 pouces, reconditionné, $2 200. 253-8179.

PIANO WILLIS à vendre, $1 000. discutable, Nicole: 721-3670, 663-0147.

PRE AMPLI MIXER NAKAMICHI, ampli Yamaha 100 watts par canal, égalisateur Tascan, 2 haut-parleurs Cliphs Herezy, tête à bobine Teac X-2000. 342-5421.

VENTE d'écoulement: piano Chickering $1200, Knobe $1650 réparé. Guitare neuve: $39. Batterie 7 pièces: $280. Andy's 51 Bernard.

■ Collections, monnaie, timbres 387

FORD PILOT 1941, V8, originale. En très bonne condition de route. Modèle très rare. Solide investissement pour collectionneur. $7 000 ou meilleure offre.: 270-4773.

■ On demande 398

ACHETONS TV en bonne et mauvaise condition. Avant-Garde Electronique Inc.. 270-5349.

TROIS professionnelles féminines organiseront 5 à 7 à Montréal le 21 juin avec 3 professionnels masculins non fumeurs 35-45 ans, intelligents, sens de l'humour, cultivés, physique agréable. C.P. 272, Mont-Laurier, J9L 3N7

■ Cours 510

■ Cours 510

Oui!
Je m'inscris à des cours pleins d'avenir
INFORMATIQUE
OU
ELECTRONIQUE
OU
COMPTABILITE

✓ Cours intensif
✓ Prêt du gouvernement
✓ Jour ou soir
✓ Permis 749745
✓ Placement

COLLEGE D'INFORMATIQUE DU CANADA
2100 rue DRUMMOND,suite 720
MONTRÉAL, QUÉ. H3G 1X1
849-7725

12-6-86

■ Livres 390

ACHETONS VOS LIVRES.....
et disques pour argent comptant. Colisée du livre. 1700, rue Berri. 845-0222.

■ Antiquités 391

ARMOIRE CANADIENNE en pin, avec panneaux soulevés, 78 po. haut, $1 000. 694-2268 après 5h.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

MAIGRISSEZ et cessez de fumer. 325-2548.

■ Oeuvres d'art 395

AQUARELLE M.A. Fortin, 16 X 20, $3 500. Une huile Ayotte 16 X 20, $2 500. 471-5042.

COLLECTION PRIVEE. Superbes tableaux de Suzor Coté, J. Mc Ewen, F. Leduc, J. Franchère, L.P. Dallaire. Prix à discuter. Pour rendez-vous: 768-2030.

MAGNIFIQUES tapisseries d'Aubusson, tissées mains et sérigraphies mains, contemporaines et copies d'anciens (15e à 18e siècle). R. Carrière 284-1788.

OEUVRES D'ART À VENDRE?
Méthode efficace et peu coûteuse. De plus, belle collection de tableaux et tapis persans à vendre. Au 5487 Paré, La Bourse d'Oeuvre d'Art de Montréal. 341-6333

TABLEAUX, Carette Claude, St-Cyr Claude, Pichet Roland, 60% du prix d'évaluation, certificat d'évaluation officiel sur demande. 1(189)777-7092, P.C. Généreux.

■ Animaux 397

BASSET HUSH PUPPY, mâles, femelles, parents champions, vaccinés, enregistrés, tatoués. 688-8405.

CHIOTS bergers allemands, lignée championne, aussi schnauzers géants, pension disponible. 1-293-5922.

ELEVAGE de Bichon Maltais, Shiht Zu, Lhasa Apso, caniche, Yorkshire, bébés disponibles. 1-439-5508.

EPAGNEUL COCKER pure race à vendre. Appeler 668-2470, du lundi au vendredi.

■ Divers 399

CLIMATISEUR 6,000 BTU, reconditionné à neuf, marque Electrohome. $275. 632-3083.

JOALLERIE DUVAR INC.
Un diamant de succession, 1.58 karat, bonne clairété, couleur L, estimé par bijouterie Birks à $10 000, prix demandé $5 800. Adressez-vous à Joallerie Duvar à Magog, 1(819)843-3121.

LIQUIDATION tapisserie $2. à $15. rouleau double, aussi photos murales. M. Pan D'Mur. 667-1040.

LIQUIDATION, fermeture officielle juin 86, vêtements pour hommes et femmes, faites votre offre, aucune offre raisonnable sera refusée. 1120 Blvd. Gouin. 620-4911.

ORCHESTRE WESTERN disponible pour soirée western. Appelez Marcel: 491-0749.

ROBE DE MARIÉE, 9 ans, voile et diadème. Valeur $1,200. pour $600. 622-2052.

VETEMENTS FEMININS, de fine qualité, à la mode. Plusieurd marques designer. Presque neuf. Privé. Taille 6 à 8. 843-6163.

■ Offres d'emploi 407

ANIMATEUR(TRICE) sportif(ve), ayant connaissance approfondie; tennis et raquetball, pour centre sportif, région Mtl. Faire parvenir C.V. à DOSSIER 258, Le Devoir C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6.

BESOIN IMMEDIATEMENT, femme de 35 à 50 ans; doit venir de la Corée, ou d'origine Coréenne, sachant très bien parler le Coréen, affin de prendre soin de 2 enfants parlant uniquement coréen. L personne devra demeurer à la maison. Pour informations: Miss. Lee, 738-2918.

BOISERIE REMONT
recherche vendeuse
TERRITOIRE: cantons de l'est et Mauricie
EXIGENCE: Travailler dans le domaine du bois de finition (ou produit connexe).
Être bilingue.
Posséder une automobile.
Être agé de 25 à 35 ans.
Avoir des antécédants de réussite.
SALAIRE: commission avec avance.
CONTACTER: PIERRE CHEVALIER
326-2202 (jour), 621-6332 (soir).

GAGNEZ $1 000 PAR MOIS en remplissant des enveloppes. Envoyez enveloppe pré-adressée et timbrée à: Entrprises Moisson, B.P. 30, Mercier, J0L 1K0.

POUR MONTREAL, vendeur(euse) de publicité, dynamique, avec ou sans expérience, temps plein ou partiel. Rémunération au %. Contactez immédiatement Mme. Laetitia Rivière. (514)733-9461.

SECRETAIRE EXPERIMENTEE, pour petite mais dynamique entreprise immobilière, située rue Laurier,

SPORTS

L'Argentine élimine la Bulgarie

Les Italiens affronteront les Français en huitièmes de finale

PUEBLA (AP) — L'Italie a eu du mal à venir à bout, 3-2, des tenaces Coréens du Sud, hier à Puebla au Mexique, dans le dernier match du groupe A de la Coupe du monde soccer pour les deux équipes.

L'attaquant Alessandro Altobelli a battu à lui seul les Asiatiques, puisqu'il a inscrit les trois buts italiens et qu'il a même raté un tir de pénalité. Il est devenu du même coup le meilleur buteur du tournoi avec cinq buts.

Grâce à cette victoire, l'Italie termine seconde de son groupe, avec quatre points. En huitièmes de finale, elle rencontrera l'équipe de France, le 17 juin (mardi prochain) à Mexico. Un beau choc en perspective.

Un match nul suffisait à l'Italie, tenante du titre, pour assurer sa participation aux huitièmes de finale. Les Coréens, en revanche, devaient impérativement remporter cette rencontre pour éviter l'élimination, ce qui est devenu réalité avec ce revers.

Il y avait eu peu de changements apportés aux deux équipes. Côté italien, Fulvio Collovati, titulaire en 1982, faisait ses débuts en défense à la place de Giuseppe Bergomi suspendu.

Chez les Coréens, Choi Soon-Ho remplaçait No Soon-Jin.

La Squadra Azzura a pris le contrôle du match dès la première minute de jeu. Antonio Di Gennaro, démarqué dans la surface de réparation, a reçu une balle de Bruno Conti, mais a trébuché au moment d'armer son tir.

Deux minutes plus tard, Conti était encore à l'origine de la seconde action italienne: il a envoyé un tir croisé de la droite du but, qu'a repris de la tête Altobelli, mais au-dessus du filet (troisième minute).

La pression italienne se faisait de plus en plus insistante. Le défenseur Antonio Cabrini a obligé le gardien Oh Yun-Kyo à plonger en catastrophe pour arrêter un superbe coup de pied tendu (6e).

Fort logiquement, les Italiens ont ouvert la marque par Altobelli, qui a contrôlé de la poitrine une passe croisée de Di Gennaro, et a tiré dans le filet, inscrivant ainsi le troisième but en Coupe du monde de l'Italie (18e).

Les Coréens sont alors partis à l'assaut du but gardé par Giovanni Galli, pour tenter d'obtenir l'égalisation. Byun Byung-Joo a raté de peu une tête, à la 35e minute de la partie.

L'Italie a obtenu un tir de pénalité à la 36e minute, pour un fauchage d'Altobelli dans la surface de réparation. Altobelli s'est fait lui-même justice, mais a tiré sur le poteau.

Après le repos, les hommes d'Enzo Bearzot se sont créés de nouvelles occasions par Collovati (50e) et Bagni (51e).



Photo AP

Grâce à une victoire de 2-0 hier sur la Bulgarie, l'Argentine, l'équipe championne du Mundial 1978, accède aux huitièmes de finale.

A la surprise générale, les Coréens sont parvenus à égaliser à la 62e minute: Choi Soon-Ho a débordé la défense italienne sur le côté gauche du but, a évité deux joueurs et ajusté un tir canon à la limite de la surface de réparation, que Galli n'est pas arrivé à contrôler.

Altobelli a redonné l'avantage à la Squadra, onze minutes plus tard (73e), en reprenant dans la surface de réparation un coup-franc tiré par Bruno Conti.

L'avant-centre de l'Inter de Milan a alourdi le score pour les Asiatiques, à huit minutes du coup de sifflet final, sur une passe croisée de De Napoli (82e).

Les Sud-Coréens n'avaient pas encore dit leur dernier mot. Dans la dernière minute de la rencontre, Huh Yung-Moo a marqué un second but. Mais ce n'était pas suffisant et la Corée doit maintenant sortir de la compétition.

Par ailleurs, l'Argentine a fait l'essentiel: elle s'est qualifiée pour les huitièmes de finale de la Coupe du Monde de soccer, à la première place du groupe A, grâce à sa victoire sur la Bulgarie (2-0), hier au stade Olimpico de Mexico.

Valdano avait marqué d'entrée d'une tête superbe. Après de longues minutes d'ennui, Burruchaga, peu avant la fin du match, a complété le pointage.

Ce n'est pas la seule faute de l'Argentine si ce dernier match éliminatoire a traîné en longueur. C'était aux Bulgares de faire le jeu. En fait, ils ont grandement facilité la tâche des champions du monde de 1978.

Le dispositif tactique adopté par les Bulgares n'était pas de nature offensive. Les Européens n'ont même pas changé leur système de jeu après que les Sud-Américains eurent ouvert la marque.

Ce match fut ennuyeux au possible, seulement animé par un ou deux éclairs de Maradona. Les Argentins ont joué à l'économie, les Bulgares au ralenti.

Seul Maradona, du côté argentin, a accéléré un peu le rythme du match en réalisant quelques exploits personnels. A la 38e minute, il a dribblé trois adversaires mais a échoué finalement sur le gardien bulgare.

Sur la contre-attaque, les Bulgares ont obtenu un nouveau coup franc dangereux, que Valdano a renvoyé de la tête.

La fin de la première mi-temps a été plutôt à l'avantage des Argentins, qui ont bénéficié de belles occasions de but, le plus souvent amenées par Maradona.

La deuxième période a parti au petit trot. Velitchokov a eu une bonne occasion dès la 47e minute, mais sa tête a passé nettement à côté.

Le rytme est demeuré extrêmement lent.

Les Bulgares n'ont jamais donné l'impression de pouvoir revenir au score, tandis que les Argentins avaient tout loisir de conserver le ballon au milieu du terrain.

Valdano, à la 64e minute, a placé une belle tête qui est passée à gauche du but de Mihailov.

Trois minutes plus tard, Burruchaga a tiré des 20 mètres, mais sans inquiéter le gardien. En dehors de ces quelques offensives, les Argentins sont restés derrière la ligne centrale, à l'exception de Maradona et Valdano. Les Bulgares, de plus en plus lents, semblaient résignés.

A la 73e minute, Valdano était lancé par Maradona et marquait, mais l'arbitre a annulé le but pour hors-jeu. Trois minutes plus tard, Burruchaga a marqué le second but argentin, à peu près de la même façon que le premier.

Maradona, sur le côté gauche, a éliminé un défenseur bulgare, a centré au millimètre et a trouvé la tête de Burruchaga. Dès lors, tout était joué. Les Bulgares sont sortis du Mundial sans gloire. Quant aux Argentins, ils n'ont pas non plus fait rêver.

■ Gyorgy Mezey, l'entraîneur de l'équipe de Hongrie, a démissionné dès le lendemain de la déroute de son équipe, éliminée lundi sans gloire dès le premier tour de la Coupe du monde de soccer. C'est ce qu'annonçait hier l'agence de presse hongroise MTI. « Je ne sais pas comment expliquer pourquoi l'équipe hongroise a si mal joué au Mexique et je ne peux pas imaginer travailler à nouveau dans le football hongrois dans un avenir prévisible », a dit Mezey. « Nous devons admettre que les Soviétiques et les Français avaient de meilleures équipes que la nôtre. Mais les six buts et les trois buts que nous avons encaissés contre eux étaient de trop. Nous n'avons aucun joueur capable de rivaliser avec les Soviétiques et les Français », a-t-il ajouté. « Cela va à l'opposé de mes précédentes déclarations, selon lesquelles nous avions la meilleure équipe hongroise depuis 20 ans. Aujourd'hui, j'ajoute que cela n'était vrai que dans des circonstances strictement européennes », a conclu l'entraîneur démissionnaire.

■ Hugo Sanchez, suspendu pour un match, est très moyennement apprécié de ses coéquipiers. Ainsi, avant le match contre l'Irak, le milieu de terrain de l'équipe mexicaine, Manuel Quirarte, n'a pas hésité à affirmer que le Mexique jouait beaucoup mieux quand Hugo n'était pas là. Sanchez bénéficie, au sein de la sélection mexicaine, d'avantages jugés exorbitants par ses camarades.

■ L'attaquant portugais Paulo Jorge Futre n'y va pas par quatre chemins. « José Torres veut détruire ma carrière et je ne comprends pas pourquoi il ne m'utilise que dans les dernières minutes d'un match alors que je suis en pleine forme », dit-il de son entraîneur. Il est vrai que Futre s'est toujours montré dangereux quand il a joué contre les Polonais ou les Anglais. Plus dangereux que le titulaire Gomes.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

UNIVERSITÉ LAVAL — **Faculté des sciences sociales**

PROFESSEUR EN RELATIONS INDUSTRIELLES

DESCRIPTION

Dispenser des enseignements dans le domaine des politiques publiques de main-d'oeuvre et de l'économique du travail. Dispenser également des enseignements dans des cours de base en relations industrielles. Participer aux activités de recherche et de publications ainsi qu'aux divers aspects de la vie interne et externe du Département.

QUALIFICATIONS

Doctorat en relations industrielles ou l'équivalent dans l'une ou l'autre des disciplines connexes. Les candidatures des personnes en instance de doctorat seront considérées.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1er janvier 1987

TRAITEMENT: Selon la convention collective

Laurent Bélanger, directeur
Département des relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Université Laval, Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2793

Université de Moncton

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures au poste de

PROFESSEUR EN SOCIOLOGIE

(Poste offert également aux hommes et aux femmes)

Lors de son engagement, le professeur à plein temps se voit attribuer un des rangs professoraux définis dans la convention collective selon ses qualifications et son expérience. Le traitement annuel est établi aussi selon les qualifications et l'expérience.

FONCTIONS:

Enseignement et recherche.

Domaine: théorie, méthodologie, mouvements sociaux, classes sociales, travail.

QUALIFICATIONS:

Le doctorat ou l'équivalent. Les candidatures de personnes présentement en instance de thèse de doctorat pourront aussi être considérées.

*La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1986. Les candidatures pourront être considérées dès leur réception. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois (3) répondants et être transmise avant le **20 juin 1986** à:*

M. Mourad Ali-Khodja, directeur
Département de sociologie
Faculté des sciences sociales
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9
Téléphone: (506) 858-4372

(Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement).

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — **"Police academy III"** 8 h— **"Target"** 9 h 40
ASTRE II: — **"Short Circuit"** 7 h, 9 h
ASTRE III: — **"Invaders from Mars"** 7 h 15, 9 h 15
ASTRE IV: — **"La foire aux Malheurs"** 9 h, **"Touché"** 7 h 15
BERRI I: (288-2115) — **"Police academy III"** 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
BERRI II: — **"Légende"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: **"Trois hommes et un couffin"** 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
BERRI IV: — **"Histoire officielle"** 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BERRI V: — **"Le baiser de la femme araignée"** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Hannah and Her Sisters"** 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 05
BONAVENTURE II: — **"8 Millions Ways to Die"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — **"Allan Quatermain et les mines du roi Salomon"** 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD II: (465-5906) — **"La foire aux malheurs"** 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: **"Short Circuit"** 7 h, 9 h
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— **"Cobra"** 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
CINÉMA CHÂTEAUGUAY I: (698-0141) — **"Créature de rêve"** 7 h 30— **"Breakfast Club"** 9 h 15
CINÉMA CHÂTEAUGUAY II: — **"Souvenirs d'Afrique"** 7 h 15
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — **"Police Academy III"** 7 h 15, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — **"Créature de rêve"** 7 h 10, 9 h 15
CHAMPLAIN II: — **"Allan Quatermain et les mines du roi Salomon"** 7 h 25, 9 h 20
CINÉMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559)— **"Sisters, or the balance of happiness"** 7 h, — **"Man of Flowers"** 7 h 15 — **"Ran"** 9 h 15, — **"28 Up"** 9 h 30
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — **"Invaders from Mars"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— **"Sailor in the Wild"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— 2e Festival International de films et de vidéos de femmes : **"Masques"** 18 h 35, **"Neige"** 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"Quiet earth"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX II: — **"Money Pit"** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉPLEX III: — **"Murphy's Law"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX IV: — **"Kiss of the Spider Woman"** 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX V: — **"James Joyce's Woman"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — **"Deserts Hearts"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX VII: — **"Official Story"** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — **"Out of Africa"** 1 h 30, 4 h 45, 8 h.
CINÉPLEX IX: — **"Legend"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Rocky 4"** 5 h 45, 9 h 30— **"Youngblood"** 3 h 40, 7 h 25
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"Retour vers le futur"** 3 h 45, 7 h 35 — **"Starfighter"** 5 h 05, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— **"Brazil"** 12 h 45, 15h 25, 18 h 05, 20 h 45
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Retour vers le futur"** 12 h 30, 17 h, 21 h 10— **"Starfighter"** 15 h, 19 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Minouche l'insatiable"** 12 h 25, 16 h 25, 20 h 25— **"Les noceuses en folie"** 13 h 40, 17 h 40, 21 h 40— **"Échanges brûlants"** 15 h 05, 19 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Highlander"** 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15
COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— **"E" & "Les prisons de l'esprit"** 7 h, 9 h
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— **"Macbeth"** 19 h.— **"Come back to the five and dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean"** 21 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Souvenirs d'Afrique"** 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Le dernier survivant"** 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: **"Pouvoir intime"** 7 h 40, 9 h 20
DORVAL I: (631-8587) — **"Top Gun"** 7 h 10, 9 h 20
DORVAL II: **"Raw Deal"** 7 h 15, 9 h 15
DORVAL III: **"Cobra"** 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Short Circuit"** 7 h, 9 h
DÉCARIE II: — **"Sweet Liberty"** 7 h 15, 9 h 15.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Romance cruelle"** 7 h, 9 h 30
ÉLYSÉE II: — **"Anne Trister"** 7 h, 9 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Poltergeist II"** 6 h, 7 h 50, 9 h 50
FAIRVIEW II: — **"Space Camp"** 7 h 20, 9 h 30
GREENFIELD I: (671-6129) — **"Poltergeist II"** 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD 2: — **"Cobra"** 6 h, 8 h, 10 h.
GREENFIELD 3: — **"Raw Deal"** 7 h 15, 9 h
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Top Gun"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — **"Double gang en folie"** 9 h 15, **"Deux enfoirés à St-Tropez"** 7 h 15
KENT I:(489-9707) — **"Wise Guys"** 6 h, 7 h 45, 9 h 30
KENT II:— **"The Color Purple"** 6 h 05, 9 h.
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — **"Anne Trister"** 7 h— **"Domicile conjugual"** 7 h 15— **"La nuit américaine"** 9 h 15— **"Philippines . . ."** 9 h 30 (10-11-12 juin)
LAVAL I:(688-7776) — **"Top Gun"** 7 h 10, 9 h 20
LAVAL II:— **"Poltergeist II"** 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LAVAL III: — **"Raw Deal"** 7 h 15, 9 h 15
LAVAL IV:— **"Space Camp"** 7 h 20, 9 h 30
LAVAL V:— **"Cobra"** 7 h, 9 h.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)— **"Short Circuit"** 7 h 15, 9 h 15
LAVAL-ODÉON II:— **"La foire aux malheurs"** 7 h, 9 h.
LOEW'S I:(861-7437) — **"Poltergeist II"** 12 h 20, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50, ven. der. spec. 11 h 45
LOEW'S II:— **"Echo Park"** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LOEW'S III:— **"Water"** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
LOEW'S IV:— **"Pink Pyjamas"** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S V:— **"Police Academy III"** 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
MERCIER:(255-6224)— **"Police Academy III"** 7 h, 9 h.
LE MILIEU: (845-0243)— 2e Festival International de films et de vidéos de femmes : **"Beyond Sorrow, Beyond Pain"** 19 h 30, **"Enormous Changes at the Last Minute"** 21 h 30.
OUIMETOSCOPE:(525-8600) — **"Ghandhi"** 8 h— **"L'été prochain"** 7 h 15, 9 h 30
OUTREMONT:(277-4145)— **"Shoah"** 2e partie, ang. à 12 h 30 — **"Shoah"** 1ere partie, ang. à 6 h 30
PALACE I:(866-6991) — **"Cobra"** 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45, ven. der. spec. 11 h 35
PALACE II:— **"9 ½ Weeks"** 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PALACE III:— **"Hot Target"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE IV:— **"Ninja Turf"** 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
PALACE V:— **"Pretty in Pink"** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE VI:— **"Aphrodite"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARADIS I: — **"Mines du roi Salomon"** 8 h — **"Portés disparus 2"** 9 h 45
PARADIS II:— **"Rocky 4"** 9 h 30.— **"Youngblood"** 7 h 30
PARADIS III:— **"Créatures de rêve"** 8 h — **"Série noire pour nuit blanche"** 9 h 40
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— **Relâche jusqu'au 31 août**
PARISIEN I:(866-3856) — **"Space Camp"** 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN II:— **"Raw Deal"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PARISIEN III:— **"Raw Deal"** 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15
PARISIEN IV:— **"9 ½ semaines"** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
PARISIEN V:— **"Conseil de famille"** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 05
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — **"Police academy III"** 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL II:— **"Double gang en folie"** 9 h 15 — **"Deux enfoirés à St-Tropez"** 7 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — **"Short Circuit"** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PLACE ALEXIS NIHON II:— **"A Room With a View"** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON III:— **"Trouble In Mind"** 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 35
PLACE DU CANADA:(861-4595) — **"Sweet Liberty"** 7 h, 9 h
PLACE DU PARC I: 844-9470)— **"Raw Deal"** 6 h 15, 8 h 15
PLACE DU PARC II: **"Raw Deal"** 7 h 15, 9 h
PLACE DU PARC III: **"Cobra"** 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
SAINT-DENIS I:(845-3222) — **"Les anges se fendent la gueule"** 12 h 35, 15 h 55, 19 h 20, **"Les enfoirés à St-Tropez"** 14 h 15, 17 h 35, 21 h 05
SAINT-DENIS III:— **"La première aventure de Sherlock Holmes"** 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
VERSAILLES I:(353-7880) — **"Cobra"** 7 h, 9 h.
VERSAILLES II:— **"Poltergeist II"** 6 h, 7 h 50, 9 h 50
VERSAILLES III:— **"Raw Deal"** 7 h 15, 9 h 15
L'ERMITAGE:(388-5577) — **"Hannah et ses soeurs"** 7 h, 9 h 30
LE/THE CINEMA:(931-2477) — **"Space Camp"** 7 h 20, 9 h 30
YORK:(937-8978) — **"Poltergeist II"** 12 h 20, 2 h 15, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Jazz tous les soirs— spectacles à 10h., 11h.30 et 00h.45— Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand
BAR 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Jazz tous les soirs— Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22h.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2808)— Jean Galtier chante avec Jacques Dumont à l'accordéon, le 12 juin à 22h. Spectacle Marie-Perle Quintin, pianiste, tous les soirs, du lun. au ven. de 17h. à 20h.
CAFÉ CAMPUS: 3315 Reine-Marie, (735-1883) — Mercredi le 11 Hélène Blackburn présente « Après les anges ».
CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mtl (843-8620)— Tous les mercredis soirs : « Place aux poètes » avec Janou St-Denis. « De la belle Otero à Carmen » nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des oeuvres de Purcel, Jimenez et Bizet, les mar. et jeu. à 21h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mtl (845-4932)— « La voix Ferré ou Le Chant du Hibou » spectacle de Philippe Noireaut, du 28 mai au 15 juin, du mer. au dim. à 20h. réservations au 676-0636
CAFÉ THÉLÈME: 311 est rue Ontario, Montréal (845-7932)— « Al Pothers Quartet » les 13 et 14 juin à 21h30
CHEZ DANTIN: 121 Duluth est (844-8216) — Micheline Goulet, auteur-compositeur interprète en vedette, du mer. 11 juin au sam. 14 juin, à compter de 21h.
CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les soirs, niusique populaire africaine, de 21h. à 03h.
CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— Le Nouveau Théâtre Expérimental présente « À Beloeil ou ailleurs » 4 siècles d'histoires, 40 épisodes, 4 mois, jusqu'au 29 juillet, du mar. au sam. 20h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal (845-5484)— « Underwire » mercredi le 11 juin
LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal— Bar Tour de Ville: Le quatuor Night Shift en spectacle du mar. au dim. jusqu'au 29 juin
LE PORTAGE: Hôtel Bonaventure (878-2332) — Karen Silver, du 3 au 14 juin, mardi au jeudi à 9h30 et 11h30, ven. sam. 10h et minuit.
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656)— Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h. à 21h.— Carol Parisien, mer. au sam. 21h. à 01h.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.
LE GYMNASE: 75 Sir Geo. Étienne Cartier (766-3590) — Les jeudi du Gim, Gérard Charles Valente à 19h30 tous les jeu. et sam.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— « Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges » adaptation du roman de Michel Tremblay, m. en s. Michel Forgues, du 22 mai au 14 juin
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— John Shear, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.
MAISON ALCAN: 1188 Sherbrooke ouest (848-8000) — Récital de Deborah Kraus, mezzo-soprano et Dorothy Slapcoff, mercredi le 11 juin. Jeudi & Vendredi : Choeur de l'Alcan sous la direction de Kerry Taylor avec le quatuor à cordes Strathcona.
MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES: 5290 Côte-des-Neiges (872-6889) — Récital de pipa avec He Shu Ying, mercredi 11 juin à 20h.
MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 boul. Monk (872-2044) — Mercredi le 11 juin spectacle des Ballets Eddy Toussaint, à 20h, jeudi le 12 juin « Beneath the Frozen World » film de Jacques-Yves Cousteau à 19h.
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel (872-2157) — Jazz, avec le quintette « Mirage » mercredi le 11 juin à 20h, demain Knut Haugsoen et David Young à 20h.
MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL: 1370 Sherbrooke Ouest — Ensemble Arion « Une soirée musicale baroque en Italie », avec C. Guimond, flûte baroque, C. Rémillard, violon baroque, B. MacMillan, viole de gambe et Hank Knox, clavecin, jeudi 12 juin à 19h30.
PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Le ciel ce soir » tous les lundis, spectacle français, 20h.30, spectacle anglais 19h.30— « Au-delà de Saturne » du 29 mars au 22 juin, spectacles français: mar. au ven. 13h.30, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30, spectacles anglais: mar. au ven. 12h.30, 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15 et 19h.30
PUZZLE-SCENE: 333 Prince-Arthur, Montréal (288-3733)— « Anglo » de Austen-Hayward, à compter du 16 mai, du mer. au dim. à 20h.30
LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— « Irma la douce » comédie musicale, à compter du 3 avril, du mer. au dim.
RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— « Help Wanted » (roots rock Raggae) le 12 juin
SALLE POLLACK: 555 Sherbrooke Ouest (282-0677) — Temps du Tango « Tango X 4 » jeudi 12 juin à 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Mtl (288-3161)— « Ghershwin the man I Loved » du 5 au 15 juin, jeu. ven. à 20h30, sam. 17h et 20h30 et dim. 19h30
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — Concert de l'Ass. québ. des Jeunes violonistes et des Petits chanteurs du Mont-Royal, à 20h, jeudi le 12.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine, Montréal (861-0563)— « Othello » de Shakespeare, m. en s. Olivier Reichenbach, à compter du 1 mai, mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Salle Claude Champagne, 220 Vincent d'Indy, Montréal— Récital de saxophone avec Gilles Monrosty, mercredi 11 juin à 20h
THEATRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (752-5070)— La Troupe de l'Escabeau présente « Tournez la plage » de Claude Poissant, m. en s. Ginette Riopel, du 9 mai au 14 juin, les ven. et sam. à 20h.30
CHAPITEAU: Rue St-André Québec (694-0206) — Quinzaine Internationale du Théâtre : « Piel de Toro » jusqu'au 11 juin à 21h30.
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: 13 Stanislas Québec (694-0206) — Quinzaine internationale du Théâtre : « Gimme that Prime Time Religion » 11 au 13 juin 21h30.
IMPLANTHÉÂTRE: 2, rue Crémazie (694-0206) — Quinzaine internationale du Théâtre : « Asinamali » du 9 au 11 juin à 19h30.
PALAIS MONTCALM: 995 Place d'Youville (694-0206) — Quinzaine internationale du Théâtre : « Ghashiram Kotwall » jusqu'au 12 juin à 19h.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091 ½ St-Jean Québec (694-0206) — Quinzaine internationale du Théâtre : « Les chants du Karawane » du 11 au 13 juin à 23h.
THÉÂTRE DU VIEUX-PORT: 125 Dalhousie Qc (694-0206) — Quinzaine Internationale du Théâtre « Couteauoiseau » du 10 au 12 juin à 22h.
SALLE RENÉ PROVOST: 110 Wright (771-6669) — « La princesse de Clèves » de Anne-Marie Riel, du 11 au 28 juin, mer. au sam. à 20h30.
THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull (771-6669)— « Le bélier » de David E. Freeman, adaptation québécoise de Louison Danis, du 21 mai au 21 juin, jeu. au sam.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (594-9400) — Opéra : Les Ballets Kirov de Leningrad dans « Le lac des cygnes » à 20h30.

THÉÂTRES D'ÉTÉ

CAFÉ CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: St-Timothée (rte 132) — « Nuits libertines et porte-jarretelles », m. en s. Philippe Grenier, du mar. au ven. à 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h, à partir du 12 juin.
THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BELOEIL: 600 rue Richelieu, Beloeil (464-4772)— « Relaxe Max relaxe » m. en s. de Larry Michel Demers, les mer. jeu. ven. à 20h30 et sam. 19h et 22h. Du 11 juin au 31 août.
THÉÂTRE DE L'HÔTEL CHANTECLERC: Ste-Adèle (1-800-363-2452) — « Bobépine » m. en s. Larry-Michel Demers, du mer. au dim. à 20h30, du 11 juin au 31 août.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645, ch. Du Chenal-du-Moine à Ste-Anne-de-Sorel (1-800-363-9468) — « Haute fidélité » m. en s. Monique Duceppe, mar. au ven. 20h30, sam. 21h. Du 12 juin au 23 août.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.20 Télex arts
12.30 Vivre à trois
13.00 Au jour le jour
13.55 La coupe du monde de soccer « Belgique vs Paraguay »
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Au jeu
17.00 Le grand raid / Le Capterre de Feu
18.00 Ce soir
18.26 Les nouvelles du sport
18.29 La météo
18.30 Avis de recherche
19.00 Scouts
20.00 Le Téléjournal et la météo
20.30 Baseball des Expos « Expos vs Cards »
Horaire en cas de pluie, « La Baleine du bout du monde » avec Peter Strauss, Bruce McGill et Ken James ou « Ma femme s'appelle Reviens » avec Michel Blanc, Anémone et Pascale Rocard
23.00 Les nouvelles du sport
23.13 Télex Arts
23.20 La coupe du monde de soccer « Pologne vs Angleterre »

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 L'étéshow
13.15 Matinée d'été
14.15 Ciné Quiz « Sentence de mort » amér. 74 avec Cloris Leachman, Laurence Luckinbill et Hope Summers
16.00 Les champignoles
16.30 Les satellipopettes
17.00 Vegas
18.00 Ici Montréal
18.30 L'étéshow
19.30 Québec à la carte
20.00 Les Brillant
20.30 Drôle de vie
21.00 Cinéma du mercredi « Les treize marches de l'angoisse » am. 79 avec Carrie Snodgress, Ray Milland et Ruth Cox
22.55 Lotto 6/49
23.00 Les Nouvelles TVA, Les Sports, La couleur du temps
00.00 Cinéma de fin de soirée « Le détective » Am. 68 avec Frank Sinatra, Lee Remick et Jack Klugman

17 RADIO-QUÉBEC
17.30 La période de question
18.30 À toute vitesse : L'enseignement
19.00 À travers la francophonie
19.30 Passion de la voile : La conquête du vent
19.57 Tirage « La quotidienne »
20.00 Station-Soleil
21.00 Cinémania